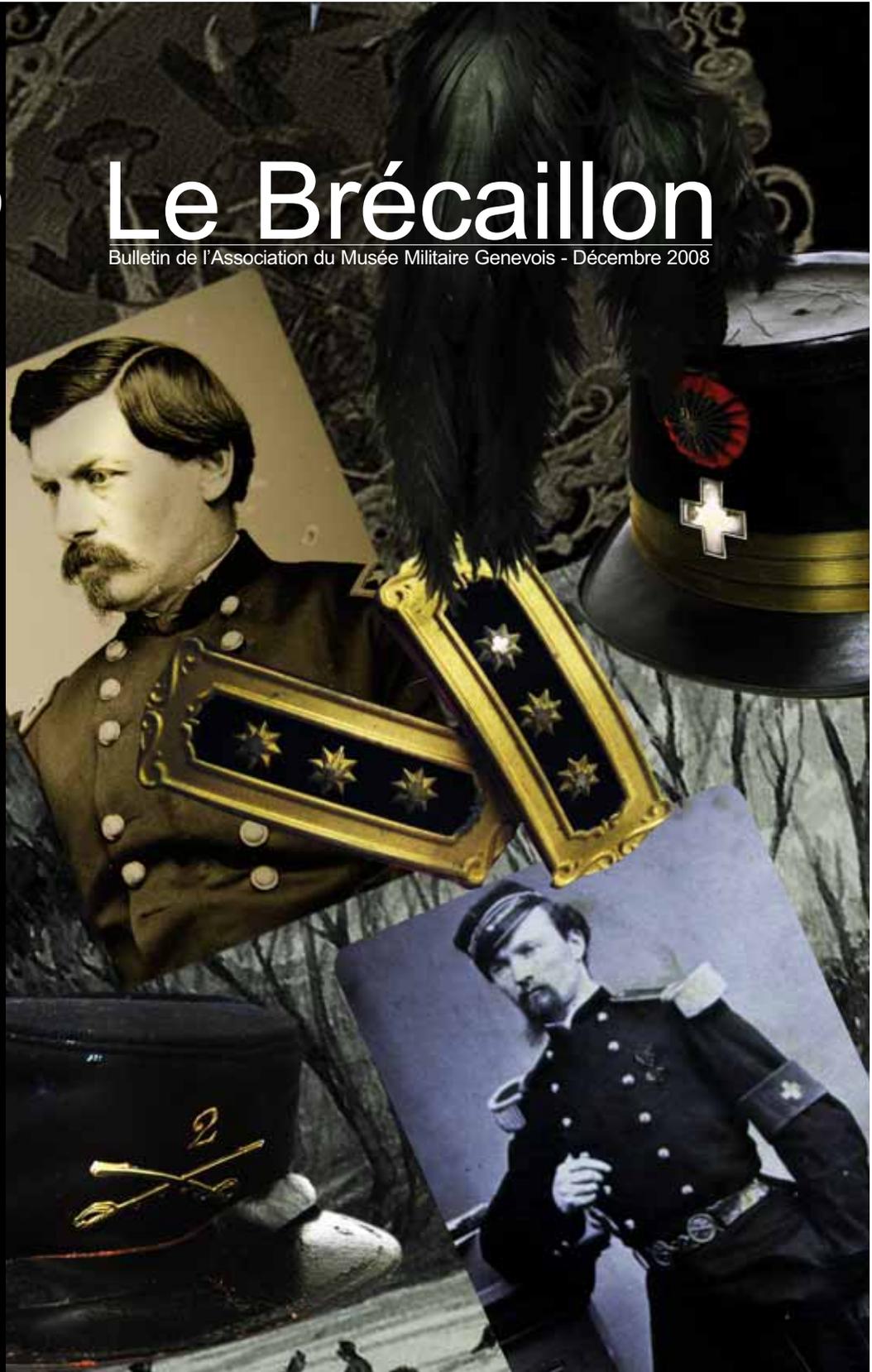


n°29

Le Brécaillon

Bulletin de l'Association du Musée Militaire Genevois - Décembre 2008

Le Brécaillon - Décembre 2008 - N°29





IL NE MANQUE QU'UN PICHET D'YVORNE

Guy Le Comte



Le major Lecomte

Comme beaucoup de ses contemporains Ferdinand Lecomte tenait un journal dont hélas, seule quelques épaves nous sont parvenues, un tri drastique ayant été opéré parmi ses carnets et ses notes. Le journal est aujourd'hui déposé aux Archives cantonales vaudoises (1). Quatre des cahiers et paquets de notes qui nous sont parvenus concernent le voyage que Ferdinand Lecomte entrepris dans les États de l'Union de janvier à mai 1861 dans le but de prendre du service dans l'armée de l'Union. Ils sont écrits sur du papier de rencontre, les cahiers sont constitués de feuilles de papier de récupération, parfois reliés, parfois non. L'écriture est minuscule, Lecomte abrège beaucoup. Bref la lecture de ce journal est difficile et son édition posera certains problèmes. Les quelques fragments qui en subsistent ne sont pas sans intérêt. Ils permettent de documenter le voyage que le major Lecomte fit en 1862 sur les champs de bataille de Virginie et du Maryland.

Le major Lecomte, alors bibliothécaire cantonal vaudois et rédacteur de la Revue Militaire Suisse, pense, dès que les premières nouvelles d'Amérique

lui parviennent, à s'y rendre pour observer les opérations et, si possible y prendre part. Le général Jomini, avec qui Lecomte est en étroite correspondance, ne voit pas ce projet d'un bon oeil. Il lui écrit le 5 mai 1861 : "J'ai eu hier la visite du prince Camille de Polignac (2) qui a fait la guerre de Crimée et qui songe à demander du service aux États désunis - Je ne pense pas que vous soyez tenté par la même aventure (3)". Jomini se trompe. Lecomte y songe sans cesse mais les obstacles à son projet sont nombreux. Il ne sait pas l'anglais, n'a pas les moyens qu'il faudrait pour ce voyage et il doit obtenir des congés de la Confédération, puisqu'il est major fédéral et du Conseil d'État vaudois car il est bibliothécaire. Il doit aussi veiller à ce que la RMS ait suffisamment de matière pour plusieurs numéros. Lecomte n'est pas homme à se laisser décourager. Il prend des leçons d'anglais dès le mois de novembre (4). Il obtient en décembre 1861 une autorisation du Conseil fédéral pour suivre le conflit comme observateur officiel de la Confédération, il réalise tout son avoir et obtient un congé du Conseil d'État. Ce congé a été négocié avec Delarageaz, homme fort mais contesté du gouvernement. Il est de deux mois, au bout desquels Lecomte pourra solliciter une prolongation motivée (5). Lecomte voit, le 17 novembre le ministre des États-Unis en Suisse. L'entrevue le déçoit et il fait part le lendemain à Jomini de sa déconvenue : "... Je vois qu'il faut de nouveau me résigner à tenir la plume au lieu de l'épée. Il m'a bien serré la main; il m'a promis de bonnes recommandations pour ses amis civils et militaires à New-York, mais c'est tout. Il ne peut pas même pas demander pour moi un brevet quelconque provisoire. Il faut aller là-bas, et y faire des examens. J'étais cependant appuyé par un membre du Conseil Fédéral et je n'étais pas exigeant, je lui offrais d'aller en Amérique à mes frais; mais j'aurais voulu avoir au moins une idée de l'emploi, sinon du grade que je pourrais obtenir, ne fut-ce que pour ne pas avoir l'air de m'enfuir de Lausanne et de voyager en vulgaire aventurier (6)". Jomini se dérobe, il n'a pas grande estime pour les Yankee et prétend n'en avoir connu qu'un, le "fameux général Jackson (7) qui défendit si bien la Nouvelle-Orléans contre les Anglais". Il a dîné avec lui une quarantaine d'années plus tôt ! Il se déclare tout à fait hors d'état d'aider Lecomte, qu'il décourage de son mieux : "César aimait mieux être le 1er à Preneste que le 2e à Rome. Sans porter l'ambition aussi haut que César, j'aimerais mieux être le 1er à Lausanne que le 100ème à New-York où d'ailleurs le 100ème peut devenir un zéro d'un moment à l'autre (8)".

Lecomte doit donc frapper à d'autres portes pour obtenir des attestations. Le jour de l'an 1862 il note dans son journal qu'il a écrit au général Dufour (9). Il répond à une lettre du général postée la veille qui lui en promet une "... Je serais charmé de vous voir à votre passage à Genève. Pour ne pas me manquer il faudrait prendre la peine de passer chez moi entre 8 et 9 heures du matin ou à mon bureau

dans la matinée. La pièce que vous me demandez sera prête: je désire qu'elle vous soit utile mais vous n'en aviez pas besoin ... (10)"

Lecomte pousse ses préparatifs, voit son banquier, fait ses adieux, il note le 4 janvier : "... soir chez M. Ceplin me donne testament anglais... Lacaze me dit qu'il sera prêt lundi matin à 9 heures et demi, de lui envoyer ma carte photo américaine. Berthoud me dit de l'envoyer pour qu'on la reproduise. Resté tard pas bien."

Le 7 janvier, il place ses meubles et ses "paperasses Jomini", paye ses dettes et fait ses comptes : "touché 4000 francs - payé toutes mes notes... après avoir payé les notes de Genève (120 fr.) me resterai pour partir de Genève 2800 francs comptant plus ce que je toucherai à Paris; avec ce que je pourrais faire revenir en mars ou en avril (1000 fr.) cela fera bien les 5000 fr. Je verrai au retour si je profiterai du subside que m'offre Wieland.^a A 16 heures 50 c'est le grand départ, quelques amis viennent le saluer à la gare dont le président du Conseil d'État, Louis-Henri Delarageaz (11), Paul Cérésolle (12) et Constant Borgeaud (13). Ces hommes sont à couteaux tirés mais ils ont fait trêve pour accompagner leur ami commun.

Lecomte passe la nuit à Genève et en attendant le train qui le mènera à M,con, il fait le 8 au matin la visite promise au général Dufour. Il est chaleureusement reçu et note dans son journal le dialogue suivant : "Bonjour major asseyez vous près du feu; il fait frais aujourd'hui - Eh bien vous allez tenter une grande entreprise ? Je vous y souhaite beaucoup de succès et de bonheur mais je ne saurais trop vous recommander d'être prudent ces affaires de là bas me paraissent dans un rude g, chis je ne sais trop comment ils entendent les affaires militaires ces Yankees c'est un peu neuf pour eux; croyez moi avant de prendre un engagement quelconque pesez bien le pour et le contre. Je ne suis au reste pas en peine de vous. En tous cas votre pièce est prête. Là voici (il me la lit). J'ai mis général en chef parce que vous me le demandiez et parce que c'est le nom vulgaire. Je ne sais pas s'ils ne devront pas finir par la séparation. He général une grande victoire autour de Richmond et la prise de cette ville pourraient bien changer les esprits dans le Sud. Oui l'effet moral dans des guerres de défense fait beaucoup... (14)" La conversation roule ensuite sur la publication de la revue militaire en l'absence de son rédacteur et sur la cartographie. Lecomte prend congé et va boucler ses malles. Il aura le plaisir sensible de retrouver sur le quai de la gare un Dufour venu lui souhaiter bon voyage.

Lecomte est un voyageur expérimenté, il a soigneusement programmé son

voyage et prévu une pose à Paris pour régler quelques affaires, chasser la recommandation, rencontrer Kern (15), le ministre de Suisse et voir le général Jomini qu'il visite à deux reprises les 10 et 11 janvier. Lecomte voit d'abord Kern qui: "me dit qu'il a envoyé ma *Campagne d'Italie en 1859* à l'empereur avec une lettre par M. Thouvenel, qu'il espérait en recevoir une lettre ou une décoration mais qu'il n'a rien reçu, qu'il croit qu'il y aura eu un mot dans mon livre qui aura mécontenté et qu'il n'y avait pas assez d'éloges. Lui réplique que c'est la meilleure preuve que je suis resté neutre et suisse, puisque la presse, de Londres, de Berlin et de Vienne, même un peu les journaux suisses, m'ont fait le reproche contraire...(16)" Lecomte résume le 11 ses deux "conférences" avec Jomini qui n'a pas n'a pas fait dans la nuance: "Eh bien toujours décidé à aller chez les Yankees malgré leur reculade ? Mais oui général précisément leur manière d'agir dans cette affaire (reddition de Mason et Sliddel) montre qu'ils ont de la sagesse.- C'est vrai et le capitaine Wilkes (17) avait eu tort. En somme il y a ceci de bon dans cet incident qu'on pourra le retourner contre l'Angleterre en faveur des neutres, à la première guerre maritime, mais l'Angleterre s'inquiétera bien de cela. Elle est la plus forte, elle fait ce qu'elle veut et a toujours des théories au service de ses intérêts..." Ayant donné court à sa légendaire anglophobie Jomini change de sujet. Que se passe-t-il dans le canton de Vaud ? Lecomte répond qu'après les élections du prochain dimanche on formera probablement un gouvernement de coalition dans lequel entreraient MM. Briatte (18), Delarageaz et Veillon (19). Il se trompe lourdement mais n'en saura rien avant son départ de Liverpool.

Lecomte aborde le sujet des rapports entre l'Angleterre et les États-Unis. Les Américains, affirme Jomini, feraient bien de se méfier de l'Angleterre car "il faut qu'elle se prémunisse contre eux et tout son jeu c'est de faire de cette confédération 5 ou 6 confédérations hostiles qui s'entre détruiront. Mais il semble que celle du Nord a cependant le plus bel avenir, elle continuera à croître par l'émigration qui changera peut-être un peu de nature, elle deviendra plus militaire et pourrait un jour devenir d'autant plus redoutable..." Que faire des noirs ? Jomini n'en sait trop rien. "Quant à l'affranchissement des nègres je crois que si l'on doit y tendre ce serait très bien mais un grand embarras d'y marcher brusquement. Que ferait-on de ces deux millions de travailleurs noirs libérés. On se rappelle les beaux exploits de M. Toussaint Louverture. En fera-t-on des soldats ?" Lecomte fait ses adieux à un Jomini qui pense ne pas le revoir car il sent sa fin proche (20). Il quitte Paris le lendemain après avoir reçu du colonel Huber-Saladin (21) le conseil de "rester neutre et ... voir les deux camps pour écrire un bon livre impartial et d'autorité".

Le voyage vers Liverpool où il doit prendre place sur l'Africa se passe sans

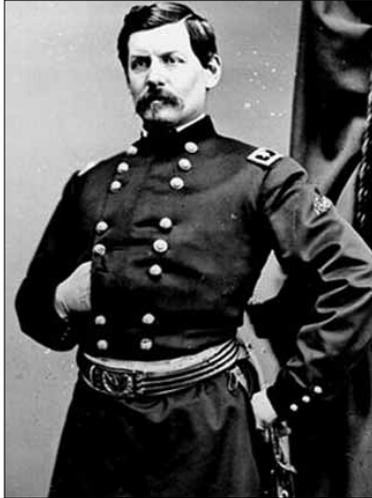
incidents notables. Lecomte n'a que de menus incidents à noter. Il constate qu'il a beaucoup de peine à se faire comprendre mais saisit chaque occasion de converser. Le 15 janvier il note : "descendu à Brighton à *Leicester Hotel*; très confortable mais pas un mot de français, tant mieux ... acheté brochure Amérique et queens regulation 2 shelling .^a. Le lendemain c'est plus sérieux : "Promené avec M Ivy. Le soir y dîne à 5 h. beaucoup causé d'anciennes et nouvelles choses jusqu'à 10 h- rentré à l'hôtel après avoir fait un petit tour de ville pendant lequel je suis attaqué par une douzaine de bergères les plus audacieuses que j'aie jamais rencontrées." Le 18, par mer calme, l'Africa prend la mer. Lecomte veut utiliser au mieux le temps du voyage, il note le 20 janvier: "Réparti mon temps comme suit : matin après déjeuner lecture de la liturgie anglaise (de la bibliothèque du steamer) puis écritures diverses, journal, lettres, mots des dictionnaires Queens regulations après midi lectures allemande et anglaise, dialogues, le soir après souper regulations après le thé liturgie du soir..." Il se tient à son programme et s'accorde le lendemain un satisfecit : "ne comprend toujours rien aux conversations... Lu Letters from the slave states..." "Les éléments se chargent de contrarier ses beaux projets, l'hiver est rude sur l'Atlantique. Lecomte est sévèrement chahuté il résume ainsi les événements: "Dimanche soir 26 janvier Le soir du 24 le roulis a continué de plus fort en plus fort toute la matinée, mal dormi, levé à 8h-1/4 pour voir les vagues, magnifiques, vent du nord, couvert - plaisante sur la tempête passée à déjeuner. M Less me disant de ne plus plaisanter là dessus tout n'étant pas fini. En effet le vent augmente, les vagues aussi, affreux roulis et quelques coups de tangage, toutes voiles pliées vent du nord et brouillard, dansons sur des pics écumeux et descendons dans des abîmes, vagues déferlant sur le pont vent hurlant dans les cordages, nous nous cramponnons aux tables, matelots travaillant bravement... dans la chaloupe à réparer la tôle enlevée par la bourrasque dans illisible, mardi vague entrant dans la cabine après avoir enfoncé un panneau qui m'arrive dessus en premières lignes panique des joueurs du 21 et de tous, inondation du salon et de six cabines à travers le plancher, nos deux lits complètement mouillés, tout sans dessus-dessous, on nous les change de fond en comble, le soir triste, le vent augmente encore, à souper et au thé le capitaine ne paraît pas soucieux, toujours froid, après le thé me change complètement d'habits et de linge avec ma malle quoique mouillée dessus, couché à 10 heures triste nuit inquiétude et roulis très fort, me déshabille néanmoins. Le matin soleil blafard, même mer, levé 8 h 1/4. Vers 9 h. le vent se calme un peu et tourne vers l'ouest, temps neigeux froid. On met la voile d'avant, vers 11 heures voile d'arrière, le vent se calme mais la mer encore assez grosse, se calme cependant beaucoup depuis midi, reprend de vif à 6 heures. - Le capitaine a dit qu'on pourrait traverser pendant 10 ans l'Atlantique sans avoir un temps plus mauvais que celui d'hier 25 janvier, beaucoup causé

militaire et pays avec M Lemagne, hier soir déchiré mes lettres au général Jomini et au colonel Huber-Saladin, où je parlais de traversée heureuse et monotone par anticipation, cette phrase ayant failli me porter malheur - Refait ma lettre au colonel Huber-Saladin où je dis que je ne parlerai pas de la traversée puisqu'elle n'est pas encore finie, écrit à Bathurst, pas lu mes régulations on lit peu pendant ces deux jours".

Lecomte débarque à New-York le 31 janvier après avoir beaucoup chanté et toasté la veille. La ville l'enchanté. Les rues sont encombrées de neige, il fait beau. Il veut tout voir et tout l'étonne, le port, le chemin de fer et même une caserne qu'il juge belle. Il prend ses quartiers dans l'immense hôtel Saint Nicolas de Broadway. Il restera à New-York, jusqu'au 5 février, mais il ne chôme pas, il multiplie les visites au consul de Suisse, de Luze (22), à Morhan, son banquier et à plusieurs compatriotes. Le soir il est à Philadelphie et note entre autres : " Logé à Constitutional hotel 238 - souper très fourni - hotel comme Saint Nicholas machine à monter dans chambres les numéros se déroulent devant vous - servi par des nègres, un John a l'air fort intelligent ..." Le lendemain, il est à Washington. Il commence aussitôt les démarches pour



Saint Nicholas Hotel, Broadway



McClellan



Stanton



Louis-Philippe d'Orléans, comte de Paris, Robert d'Orléans. duc de Chartres

trouver l'emploi militaire auquel il aspire et prend contact avec la famille du consul Hitz (23) qui l'aidera constamment et avec laquelle il restera longtemps en contact. Il a le sentiment d'être arrivé à bon port : "Vendredi 7 février (1862) écrit à Secrétaire d'État M. Seward (24) , fait un paquet de mes Revues militaires et porté le tout... chez M. Seward d'abord au Capitole puis reviens sur mes pas au coté opposé... M. Seward absent, laissé ma lettre et attends réponse (gardé copie) puis visite à notre consul M. Hitz (South Street Capitols Hill 29) remis lettre de M. de Luze et montré mes diverses paperasses, charmant et franc et digne homme a quitté la Suisse depuis 30 ans, n'y connaît rien mais instruit et plein de bon sens. Y dépose 1000 francs or. Le soir il vient me voir avec son fils (25) à l'hôtel. Longue conférence et paperasses lui montre mes livres etc. Me donne bon espoir de devenir colonel et me dit comme M. de Luze que je n'ai besoin de faire aucune réserve pour conserver ma qualité de Suisse et ma liberté de manoeuvre quand je voudrais, cela allant de soi. Couché 11 heures. Récrit le soir au général McClellan... (26)"

Lecomte est encore plein d'optimisme mais il ne tardera pas à comprendre qu'il est tombé dans un véritable panier de crabes. Il ne fait cependant pas que courir d'un bureau à l'autre, il saisit chaque occasion qu'il a de baragouiner l'anglais et lit beaucoup, les journaux notamment pour prendre connaissance des dernières opérations. Il est choqué par le ton de la presse, il lit le 9 février "le pamphlet *Elliot* beaucoup de passion et je crois d'injustice contre McClellan qui avec sa responsabilité ne peut naturellement se défendre que par des faits et par la patience. En attendant des publications de ce genre sont nuisibles et peuvent faire beaucoup de tort. Elles ne manquent cependant pas de justesse dans maintes observations, basées sur de bons principes ce qui ne rend la brochure que plus malencontreuse..." Le 10, Lecomte, escorté du consul Hitz, se rend chez le Secrétaire d'Etat Seward, très affable. Lecomte est embarrassé il avait des lettres de recommandations du gouvernement suisse pour le secrétaire d'Etat à la guerre, mais il a changé (27). Seward le recommande à M. Stanton chez qui il se rend en h,te et qu'il harponne dans son antichambre mais qui ne peut le voir car il va chez le Président. L'après-midi Lecomte tente deux démarches à l'état-major de McClellan, il y rencontre le major von Hammerstein (28) et un jeune officier "décoré du Saint Lazare et parlant allemand". Le général McClellan lui fait savoir qu'il le recevra le lendemain à midi. L'entrevue du 11, soigneusement préparée, se passe le mieux possible mais le spectacle des bureaux le laisse songeur, il note : "Mardi 11 février allé à midi au quartier général y beaucoup causé avec le lieutenant colonel Radovitz et le jeune capitaine qui se trouve être le duc de Chartres (29), charmant officier, 3 autres bavardent ne se foment pas la rate, pas d'organisation de bureau,pas de cartes des dislocations, pas

d'effectifs ne savent pas combien d'officiers à l'Etat major, reçu à deux heures par le général, fort aimable, me touche cordialement la main me demande si je peux parler anglais, si au moins je le lis, lui montre mes états de service et lui expose mon cas, être à son état-major à la condition de pouvoir être rappelé par mon gouvernement en cas de service illisible de l'armée suisse; quant à moi me propose de rester 6 à 7 mois espère qu'alors d'ailleurs la guerre sera finie- espère bien aussi qu'elle le sera, le général ajoute qu'il croit qu'il n'y aura pas de difficultés que son état-major est déjà nombreux mais que son armée l'est aussi, confèrera avec le ministre reviens demain 6 1/2 h."

L'attente de Lecomte commence, elle durera. Il visite régulièrement les bureaux de l'Etat-Major et de l'administration, travaille son anglais et ne perd pas une occasion de faire la conversation. Ainsi le 14 il écrit: "fait connaissance hier à dîner et après au salon avec avec mes commensaux passablement causé anglais surtout avec M. Appleton mais j'ai beaucoup de peine à comprendre..." Cette activité devient routinière. Le 17 il n'a toujours pas de nouvelles du ministère et du quartier général. Le lendemain toujours sans nouvelle, il se demande: "Que faire ?" et répond: "Attendre un jour ou deux et continuer à passer mon temps à apprendre l'anglais." Il ne peut s'y résoudre, il recommence sa tournée des



Willard Hotel, Washington

antichambres, Fremont (30), Sumner (31), Stanton. Le 19, en rentrant à sa pension "... trouve la lettre du général McClellan m'offrant le rang de major à son état major - grandes félicitations de toute la maison, tandis que je ne vois guère de quoi. Répondu néanmoins que j'accepte dans les termes très obligeants et pleines d'espoir pour l'avenir qu'il m'offre..." Il est un peu déçu mais McClellan n'a fait qu'accepter la solution minimale qu'il a lui-même présentée.



Marcy

Sa déception n'est que passagère, le 20 il expédie six lettres annonçant sa promotion, reçoit les félicitations de Sumner et fait quelques emplettes. Il a, le soir, une bonne occasion de se distraire, la resplendissante miss

Custon, qui loge comme lui à la pension Appleton et qui est sa principale "institutrice" d'anglais lui propose de l'accompagner au bal du Willard Hôtel, Lecomte est un homme de principe, il s'excuse "de ne pouvoir l'accompagner n'ayant que ma tenue militaire et ne m'étant pas encore présenté en uniforme au général." Il s'est cependant réjoui un peu tôt. Il va naïvement le lendemain prendre les ordres de McClellan et le duc de Chartres l'informe qu'il doit compter avec un délai de 6 à 7 jours pour recevoir sa commission et lui conseille de passer de temps en temps. Il peut donc pour un temps s'adonner au tourisme et à la lecture des journaux, dans lesquels un de ses commensaux a trouvé des commentaires sur sa nomination. Lecomte écrit le 24 février à la commission de la bibliothèque à Lausanne pour lui exposer sa situation et demander sans doute un délai supplémentaire pour son retour. Son attente prend fin le lendemain, il note: "Mardi 25 février mis mes lettres à la poste à 10 heures pas affranchi général Jomini et Pache, les autres chacune 3 cents. Au quartier général reçu par le général Williams (32) me fait faire ma copie de l'ordre 66 promulguant ma nomination, ensuite au Secretary of war: un jeune capitaine (Villarmeau sans doute accompagné du comte de Paris (33)) me dit d'aller chez le général Marcy (34) prendre des ordres, reçu par le général Marcy beau-père de McClellan mais très jeune, me dit de revenir chaque matin à 11 h prendre les ordres, me présente le colonel Astor puis major Wright, colonel Grant, cautions des opérations on me

donnera mes regulations...”

Comme l'Etat Major n'est pas cantonné, il retourne à sa pension après un crochet à la Bibliothèque du Congrès. Il y passe la soirée et se donne un satisfecit : “Le soir au salon beaucoup baragouiné anglais, cela va décidément mieux...” Cette mention faite par hasard dans le journal permet de faire le point sur le problème des connaissances linguistiques de Lecomte dont les lacunes furent très handicapantes. Lecomte avait peut-être pris des cours de conversation anglaise à l'école industrielle et il avait été fiancé à une anglaise mais en 1862 ses connaissances étaient rudimentaires. Il y remédia en prenant, dès octobre probablement, des leçons d'anglais. C'était un élève studieux qui apprenait son vocabulaire, faisait ses exercices, lisait beaucoup et ne perdait aucune occasion de converser, avec des succès divers. En février il est capable de tenir une conversation simple. Il baragouine comme il dit, il lit sans trop de problème et fait chaque jour des progrès mais il ne sera jamais assez à l'aise, comme il



McCall

l'écrira plus tard à Jomini pour défendre une opinion devant l'Etat-Major. Il s'y risquera d'autant moins qu'il ne tardera pas à comprendre que l'Etat-Major de McClellan est plein de chausse-trappes.

Le 26 février, il se rend au bureau pour prendre son service d'aide-de-camp. Il n'y trouve pas grand monde, ce qui le surprend car il a la faiblesse de croire que les états-majors sont faits pour travailler. Il a donc tout loisir de lire la presse, il note: “... Bonne mesure de M. Stanton pour prendre possession des nouvelles télégraphiques militaires: aurait d° le faire il y a six mois, ainsi que celle de l'autre jour sur le chemin de fer; devrait nommer un officier d'état major directeur de la presse...” McClellan est parti pour une reconnaissance de plusieurs jours. Que va faire l'Etat-Major ? Le duc de Chartres répond que les états-majors peuvent agir à leur guise. Très critique

Lecomte écrit: “ai envie de demander au général le commandement des régiments qu'il perdra en route quand il se mettra en marche.” L'absence de McClellan dure trois jours pendant lesquels Lecomte s'équipe pour le service. Il essaie un cheval, reçoit son pass et la permission de mettre son uniforme suisse. Il y tient, n'oublions pas qu'il est aussi observateur, délégué par le Conseil Fédéral, le premier observateur étranger jamais délégué officiellement auprès de l'armée américaine. Il multiplie les visites et les contacts mais glane peu de renseignements sur la situation militaire et même sur les dislocations de l'armée du Potomac (35). Il décide d'y remédier et, le 1 mars, effectue une tournée d'inspection en compagnie du consul de Suisse Hitz qui: “



Blenker

m'explique au moins ce qu'il sait des dislocations et en apprend plus avec lui qu'à l'Etat-major, traversé les divisions McCall (36), Smith (37), Porter (38), McDowell (39) en avant de Porter et de l'aqueduc Bridge, Blenker (40), laissés nos cartes... à gauche de Blenker, les divisions Sumner (41) puis Franklin... (42) et tout ça 7 ou 8 divisions pour couvrir le Potomac !!! et Beauregard (43) n'essayant pas de leur faire prendre un bain !!!”.

Le lendemain il neige. Les avanies commencent le planton ne le laisse pas entrer, Marcy le snobe, Hammerstein et Custer (44) l'envoie chez le tailleur. Lecomte morose se rend en ville et fait ses “ réflexions en route sur les plans de campagne de McClellan et la curieuse dislocation constatée hier, car je croyais qu'il n'y avait qu'une ou deux division au delà du Potomac. Je n'ai rien laissé percer de mon mécontentement à M. Hitz qui n'en sait rien - Je ne sais pas si je ne dois pas écrire au général McClellan ou plutôt lui causer, il est évident que je me ridiculise de rester dans cette *situation* sans rien dire.- Il est vrai d'autre part que comme personne ne me ne me donne de renseignements, je ne suis pas censé connaître les dislocations.” Il rédige un mémoire qu'il ne remettra sans doute pas. Le 5 mars il se préoccupe de son quotidien et encaisse un rude coup: “Qu'en est-il du cheval, du domestiques et des vivres en campagne ? Tout cela à mes



Traversée du Bull Run par le prince de Joinville



Les domestiques du prince de Joinville

frais; bon !!” Le commentaire est laconique mais Lecomte sait qu’il est désormais dans une situation financière difficile. Il avait accepté et même programmé de servir sans solde mais pensait du moins être nourri et bénéficier du service d’une ordonnance. Ses charges imprévues obéreront un budget dès lors serré. Il achève de s’équiper paye comptant deux chevaux, un pour lui et un pour un certain Weder qui lui servira d’ordonnance.

Le 9 il est quasiment seul au bureau, il étudie la situation et constate : “Division de l’armée en 5 corps mais des locations continuant à être absurdes; l’armée ne peut bouger prise entre les redoutes ennemies et les ponts engorgés !” Voilà qui devrait faire réfléchir ceux qui affirment que Lecomte a un parti pris en faveur de McClellan. Il est certes impressionné par son cursus, McClellan a son âge et, trois ans plus tôt, il était comme lui capitaine, mais il critique ce qu’il estime devoir être critiqué. Le 11 Lecomte entre enfin en action : “ En route à deux heures pour Manassas Junction la perdons (revenue par un autre chemin), camp rebelle abandonné ! Nous y faisons nos arrangements de campement pour la nuit... avec nos chevaux à l’arrière, rodeurs civils et militaires - on m’arrête... explications avec le cuirassé le fait arrêter à son tour... rentrons à Centreville avec la dernière patrouille, beau passage de Bull Run (presque à la nage) au clair de lune... renseignements recueillis”. Lecomte rédige aussitôt un rapport qu’il remettra le lendemain à McClellan qui lui demandera quelques éclaircissements complémentaires sur la situation devant Fairfax et Gordonsville.

Lecomte suit désormais l’État-Major, mais doit trouver sa subsistance et veiller à ses rétablissements, Weder se révélant être une fort piètre ordonnance. Il popote souvent avec les domestiques des princes d’Orléans et, parfois, dîne avec eux, le 14 il a une longue conversation avec le prince de Joinville (45) qui aborde un peu tous les sujets. Le prince reproche notamment à ses anciens lieutenants de Constantine Le Flô et l’Espinasse leur participation au coup d’état du 2 décembre. Le dimanche 16 il pleut. Lecomte fait sa correspondance et sa cuisine en pensant au pays, il note : “...fait un grill avec notre porte de fourneau - trouvé une petite poêle sans manche... me fait de délicieux beefsteaks et une fondue au fromage. Il n’y manque qu’une chopine d’Yvorne...”^a

Les jours suivants, il se plaint d’être tenu à l’écart et invente maints stratagème pour être prêt à chaque départ de McClellan. Il doute que le mouvement de troupes annoncé soit exécuté à temps: “Le mouvement sera-t-il exécuté assez tôt ? En tous cas il est trop tôt démasqué ! Mac Dovell et la cavalerie devraient

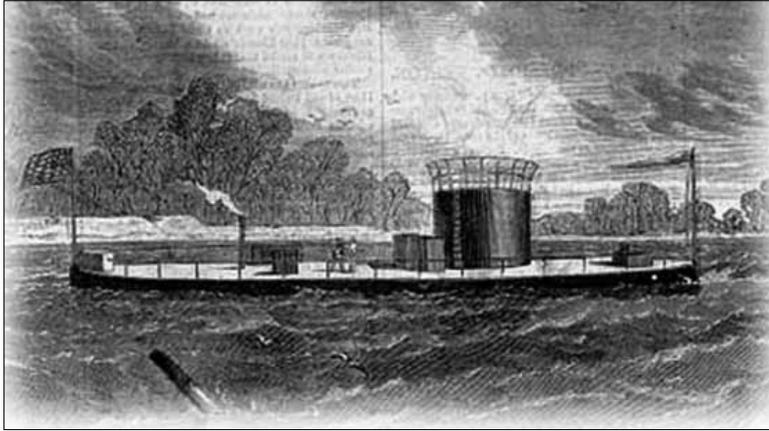


3ème depuis la gauche : le comte de Paris ; 1er à droite: le prince de Joinville

battre encore les environs de Manassas et partir les derniers.” Lecomte s’en ouvre au prince de Joinville qui “croit que les transports ont été en retard, et que Mac Dovell très influent a voulu marcher le 1er”. Lecomte conclut: “Ce sont là de grandes difficultés pour un général en chef et inhérentes à un gouvernement démocratique”.

Lecomte, toujours tenu plus ou moins à l’écart, se décourage, il note le 21 mars: “... Décidé à demander aujourd’hui ou demain ma solde au général McClellan ou au moins mon indemnité de subsistance ou ma démission - écrit... à M. Hitz pour l’en aviser, à M. de Luze... on dit qu’on bougera demain.” On ne bouge pas et tout se ligue contre lui : “ Le soir à l’église du séminaire, en sortant tombe dans le fossé du camp d’artillerie passe la moitié de la nuit à faire la lessive.” Le lendemain sa décision est prise : “... visite chez M. Hitz... touché mon reste d’argent et beaucoup causé lui dit que ne veux pas de solde, que je rentrerai le 15 avril ...” Les mauvaises nouvelles se succèdent, il ne tirera que 100 dollars de son cheval, le départ est retardé de 10 jours, il n’a plus de réserve sa “caisse se monte aujourd’hui à 12 Napoléon + 5 dollars et demi = 53 dollars”. Le 27 mars il tire un premier bilan de son voyage : “En somme j’aurai appris ici en fait d’art militaire: un peu d’anglais, à faire la cuisine sans rations, à bien dormir sans lit à monter à cheval par des temps affreux sans crainte et sans sous pieds, à br°ler des maisons pour cuire un biefsteak à camper convenablement sans trop de manières, à user des chemins de fer, télégraphe, steamer et machineries à un degré inconnu en Europe, à se méfier de tout le monde autant qu’en Turquie.” Il est aussi tarauté par un souci qui se fait lancinant: “Toujours pas de nouvelles de la Suisse; c’est incompréhensible et fort inquiétant pour moi du point de vue des parents, des amis et des affaires.”

Les choses bougent enfin. Le 29 il prend ses quartiers à bord du *Commodore Chamberton*. Le même jour le colonel Palmer lui demande s’il veut faire service dans le génie, Lecomte n’est pas très chaud : “Lui dit que je ne suis pas bien fort technicien que je préférerais rester qu’il n’a du reste pas assez d’aide de camp, il lui en faut encore 6, que je ferai au reste ce qu’on me commandera. - Pouvez vous faire construire un retranchement si je donnais les angles ? - Oui.” Le lendemain il se console comme il peut. C’est dimanche, il ne peut assister au sermon, il lit donc trois chapitres de sa bible anglaise ! Il passe à bord une soirée qui le satisfait car il a “Beaucoup causé... le comte de Paris et son docteur régulier - il me présente - beaucoup politique et parle franchement. Le comte de Paris s’inscrit pour un exemplaire de ma campagne d’Italie en 1859; le général la lit actuellement et l’a sur le bateau -” .



Le « Monitor



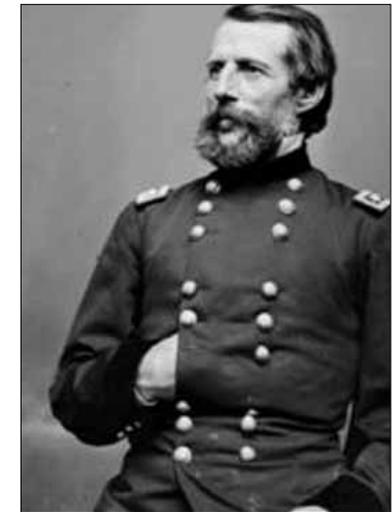
Le Brécaillon

La flotte lève l'ancre le 1er avril. Le 2, Lecomte est au Fort Monroe, qui ne l'impressionne guère, le Monitor qui y est à l'ancre, tout plat avec sa grosse tour lui paraît bien petit. Le lendemain c'est un peu la cohue, il note: "... Débarque à midi moins 25 minutes aidé par les domestiques des uns et des autres et des princes d'Orléans - Nous faisons en commun pour surveiller les bagages - à l'écurie on m'a changé mon cheval de place, le retrouve enfin et le ramène au débarcadère où on le selle pendant qu'on charge mes effets - donné 1/2 dollar au nègre... devons établir le camp du quartier général en avant de Hampton vers la mer ... route charmante temps splendide chaleur de juin, - végétation italienne quelques oliviers, arbousiers, pins maritimes, chênes verts, beaucoup de canards sur les marais pas sauvages... Hampton brûlé et dévasté horrible guerre - attendre jusque vers la nuit les cars mais ne viennent pas et me prépare à bivouaquer dans le quartier, en revanche colonel Astor vient nous dire que les ordres sont changés on campera à la division Sedgwick (46) que nous avons vue en venant ainsi que les zouaves 5ème de New York et les réguliers ... attendons le général ou plutôt lui courront après il a été faire visite à des amis aux réguliers - rentrons au camp Sedgwick tard, ait le bonheur de trouver le major Webb et nos bagages suis rejoint bientôt par les domestiques des princes défait une tente de nuit ne pourrais pas faire du feu, bien avoiné mon cheval et dormi

Le Brécaillon



Astor



Keyes



Hancock



William Russell, journaliste
au « New-York Times »

très bien dans la tente avec d'autres tentes pour matelas.^a Lecomte est enfin aux premières loges. Il vit l'agitation d'un État Major en opération, le plus souvent il marche avec les princes d'Orléans. Il n'a pas le temps d'écrire une ligne le 5 avril et ce n'est que le lendemain, jour des Rameaux qu'il résume la journée, marquée surtout par l'annonce du détachement de McDowell qui ne rejoindra pas. Il fait très beau mais froid. Le 6, les batteries nordistes pilonnent Yorktown. Le 7 Lecomte accompagne McClellan chez le général Keyes (47), laissons lui la plume : "Le général part en reconnaissance à droite vers Keyes à 8 heures... Heureusement mon cheval a assez maigri pour qu'il puisse tenir, chemin très pittoresque et fort mauvais parfois sur des traverses d'arbres à travers d'épaisses forêts marécageuses temps nuageux et bientôt pluvieux arrivons après une heure 1/2 de trot au quartier de Keyes à Warwick Court House... (écrit ces lignes précédentes au quartier de Keyes) de ce quartier on regarde les routes et confère, allé avec Keyes aux avant-postes d'abord à droite sur le grand mont, brigade Hancock (48) jolis forts de bois avec batteries entre les sapins à 300 pas batteries ennemies contre la clairière 3 à 4 pièces à droite - autant aux retranchements de gauche marécage autour - au centre Brooks (49) à gauche Davidson (50) - déjeune au quartier de Keyes, biscuits, fromage, whisky, je reviens au grand trop par une pluie battante à travers bois et

marais chemins d'Indiens où je n'aurais jamais cru pouvoir passer avec de la cavalerie, vois deux escadrons dératés comme des brigands...".

Lecomte paraît maintenant bien intégré, il est certes dans une situation précaire mais ne se plaint pas. C'est un battant. Le 9 avril cependant il laisse exploser sa colère. La journée a pourtant bien commencé : " Le matin déjeuner chez les colonels Astor et Knigh fort aimables (depuis notre conversation d'hier) visite à mon voisin Radowitz devant son feu". Le temps n'est cependant pas à l'unisson la pluie redouble Lecomte visite son voisin de tente le comte de Paris sérieusement malade. Il se rend ensuite au bureau où il est le témoin d'une scène désagréable: "M. Russell (51) ... expulsé du bateau par ordre de M. Stanton; malgré le permis du général McClellan". Lecomte est outré, en quelques mots rageurs il résume les "vilénies nombreuses faites au général: on lui retire le commandement général sans le prévenir - *ce qui* revient à le destituer- retiré Dix (52), puis Banks (53), puis Wool (54), puis Mac Dowell (pour gêner le plan) puis Blenker." Lecomte a parfaitement compris le jeu hostile de Stanton qui favorise systématiquement McDowell. McClellan n'a, hélas pour lui, pas que l'ennemi à combattre !

Le lendemain l'optimisme est revenu, bien que sa situation n'ait rien d'enviable. Il note: "Visite au comte de Paris malade - fais mon déjeuner très bon café, ce ne serait rien nos misères si j'avais un domestique et un lit comme tous les



Soldat du 5ème régiment de zouaves
de New-York

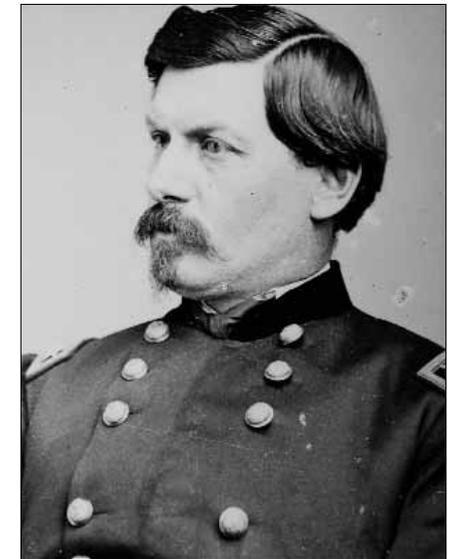


Drapeau du 5ème régiment de zouaves de New-York

autres: je resterais les pieds au sec, mais obligé de patauger pour soigner mon cheval et toucher mes rations j'ai de la boue jusqu'aux genoux - mon homme appointé hier soir me manque, je panse moi-même - un cheval du général Marcy crevé à côté du mien "... Ses soucis immédiats s'estompent les princes autorisent leurs domestiques à le nourrir, sans réciproque. Il est décidé maintenant à poursuivre l'aventure le plus longtemps possible. La journée commence bien, il note: "Vendredi 11 avril Bien dormi quoique un peu froid ; mais heureux de notre pas en bivouac - mon foin lit très humide -levé à 5 heures pour paqueter, fourrager mon cheval et seller etc." La catastrophe survient "au moment de partir le comte de Paris m'apporte une lettre de Lausanne, heureux, vu ce que je lui avais raconté hier de mon blocus de m'apporter une première lettre d'Europe: C'est une lettre de M. Eytel, Président du Conseil d'Etat !!! me donnant jusqu'au 15 mai pour rejoindre mes fonctions de bibliothécaire.- Mon traitement suspendu dès ce jour 15 mars !!!" Le ciel tombe sur la tête du major Lecomte, il y avait eu des élections à Lausanne au début de janvier. Lecomte avait certes prévu que le chef du gouvernement vaudois devrait partager le pouvoir avec un certain nombre de ses adversaires, mais il pensait garder quelques amis sûrs au

Conseil d'État. Or la réalité est bien différente. Delarageaz et Veillon n'ont pas été réélus, les radicaux de gauche s'étant ligués avec les libéraux. Le conseil d'Etat est désormais composé de trois libéraux, parmi lesquels Cérésolle, trois radicaux modérés et un radical de gauche Jules Eytel, porté à la présidence. Lecomte connaît bien Jules Eytel, dont il a été en 1848 le fidèle et actif lieutenant lors de la constitution d'une *Légion Romande* (55). Il s'est brouillé avec lui quand Eytel s'est retourné contre Henry Druey. Il ne pensait pas qu'Eytel ait jamais la moindre chance de devenir Président du Conseil d'État. Que s'est-il donc passé à Lausanne ? Le soir, au bivouac, après avoir pris sa décision, il résume ainsi son dilemme: "Que faire ? réfléchir d'abord. - Il me semble que je dois rejoindre. On m'accuse de désertir mon pays par rancune politique et ce n'est pas mon cas; ce que je vois ici me fait comprendre plus que jamais que les républiques ne peuvent subsister que par une grande modération et charité dans les affaires de personnes - mais quitter ici avant la prise de Yorktown ? Comment ?" En attendant la guerre a continué: "Parti à 10 heures arrivés au nouveau camp vers Yorktown, charmant emplacement, beau temps, vivres assez. - Le 5eme zouave de New York, nous établit fort bien dans nos tentes, ils me la remplissent de sapin, mais me vident ma gourde mon unique reste... allé à la mer et près des batteries ennemies, joli camp Porter dans les pêchers en fleurs..."^a

Le dénouement survient le lendemain: "Samedi 12 avril Bien couché et établi dans notre camp... cause au général en lui montrant ma lettre; lui explique ma situation, mon blocus et lui demande un congé illimité..." Lecomte préfère ne pas démissionner, tant qu'il sera sur le sol américain, il ne sera pas un simple civil ou un observateur étranger, il sera en congé. Il ne pense cependant pas revenir car comme McClellan, il croit que, désormais la guerre sera courte. Les deux hommes parlent ensuite des opérations McClellan, très bienveillant le remercie, et "explique qu'il ne peut pas ouvrir le feu des batteries de siège avant une huitaine de jour, on fera un



McClellan

siège régulier... on attaquera Gloucester etc, connaît bien la manière de procéder, mais seul a vu un siège comme lieutenant de génie à Sébastopol, pas secondé m'adressera des documents chez le consul M. Hitz, fais adieux..." Il est temps en effet de prendre congé, Astor et Radowitz lui offrent de l'argent, touché Lecomte refuse mais demande leur aide pour vendre son cheval. La dernière soirée se passe à deviser longuement de sujets politiques, militaires et personnels avec le comte de Paris. "Le comte de Paris, me prie de lui écrire, m'adressera mes lettres attardées à Lausanne."^a

Le dimanche 13 avril Lecomte répond à McClellan, qui, après leur entretien lui a envoyé une lettre de remerciements. Cette réponse est fort louangeuse. Il quitte Yorktown, après avoir une dernière fois salué le général et tout le monde. Il a distribué ses effets aux domestiques des princes, donné son revolver à un ami. Il a, pour la première fois, une ordonnance. Il observe toujours, il est venu pour cela "beau temps, affreuses routes et chemins difficiles jusqu'à Big Bethel; suivons le fil télégraphique - on prépare le ballon pour reconnaissance... l'imprimerie aussi en pleine fonction " Il se hâte le coeur gros. Le 15, il est à Washington, où il loge chez le consul Hitz, auquel il laisse sa sellerie en souvenir et qui lui remet une lettre pour le président de la Confédération. Il passe chez Sumner, chez Stanton qui lui remet un bon certificat. Il arrive à New York le 17 avril à 4 heures du matin. Il loge à l'hôtel Saint Nicolas "où l'on est plus mal que jamais, servi par des gens qui traitent leur monde comme des chiens."^a Il voit de Luze, le consul à New York qui l'accueille mal et lui dit qu'il ne le qu'il ne "le voit pas avec plaisir ici, revenir si vite". Lecomte a bien du mal à se contenir. Il apprend bientôt qu'il va devoir attendre le départ de l'Asie, à bord duquel il a pris passage jusqu'au 26 avril. Il a du temps devant lui. Il se rend chez un photographe et se fait faire une douzaine de photos. Il pose en buste, nu tête, en uniforme suisse mais avec ses insignes de grade américain. Lecomte est en vacances, il multiplie les visites, reçoit maintes invitations, écrit toute une série de lettres et en reçoit une du colonel Veillon qui lui donne enfin la composition du gouvernement vaudois. Lecomte se rassérène. "En somme je n'en suis pas mécontent et il pourrait être plus mauvais que le Président pouvait le faire supposer... je ne vois d'ici aucune nécessité de lui faire de l'opposition." Le soir fatigué il reste à l'hôtel et fait la conversation aux dames.

L'Asie quitte New York le 27 à midi. Il n'écrit pas beaucoup durant le voyage. Le 15 mai, il est à Lausanne. 10 jours plus tard il écrit : "Arrivé à Lausanne le 15 mai. au terme fatal... à la bibliothèque d'où j'écris au Président du Conseil d'Etat mon arrivée à 5 heures lui fait visite au Conseil de l'Instruction publique, promené avec lui sur la terrasse, beaucoup causé et m'explique qu'il n'a pas su

ce que je faisais là-bas, que j'avais demandé un congé pour affaires personnelles etc, en somme s'excuse et m'accorde en bien bon prince un congé pour aller à Berne."^a

Lecomte a en effet un rapport à rendre au Conseil fédéral. La bibliothèque attendra. Le major Lecomte a d'ailleurs un autre souci. Évoquant son épopée américaine, le Times de Londres a publié un article repris, comme c'était alors la coutume, par plusieurs journaux européens. Je le cite d'après la réponse de Lecomte publiée dans la *Revue Militaire Suisse* (56): "Le Général McClellan se trouve dans un terrible pétrin. Le général Johnson prétend mourir de vieillesse avant de le voir arriver à Richmond. Pauvre diable! Que n'a-t-il autour de lui plus d'hommes expérimentés pour le mettre sur la voie! Un de ses meilleurs officiers d'état-major, le major Lecomte de l'armée suisse vient d'être rappelé et l'on dit qu'il s'en va profondément dégoûté de la tactique du Jeune Napoléon, bien qu'il ait écrit une lettre flatteuse qui semblerait faire supposer le contraire."

Lecomte personnellement mis en cause se doit de réagir. Il le fait rapidement. Sa réclamation est datée du 22 mai. Il l'expédie le 27 mai et en poste des copies aux journaux suisses et français qui ont repris l'article. Le Times refuse de publier sa mise au point. Il en avise, le 6 juin, le Journal des Débats. Il n'est pas en peine de trouver une tribune, on saura bientôt en Amérique ce qu'il pense de l'article du Times. Sa réponse nous ramène à son journal. Lecomte sait que McClellan n'est pas bien secondé, ce dernier le lui a d'ailleurs confié le 12 avril, il n'aborde pas cet aspect. Il ne nie pas avoir eu des difficultés à s'adapter mais il est parti confiant. Il résume la conversation qu'il a eu avec le général et ne retire rien de ce qu'il a dit d'aimable dans sa lettre d'adieux. Pour lui McClellan a dû faire face à d'extraordinaires conditions de campagne : "la guerre dans de telles contrées sur des espaces de terrain immenses, dépourvus d'habitations, de vivres, de routes, présentent des complications". Il sait aussi que les états-majors ne fonctionnent pas correctement, il sait surtout, mais il n'en parle pas, que le général en chef est gêné dans ses plans par un pouvoir politique omniprésent et qu'il ne peut garantir le secret de ses opérations, la presse étant partout. Il défend donc le bilan de McClellan, alors qu'il l'a beaucoup critiqué, et le défendra toujours, même quand, plus tard l'action politique du général lui paraîtra discutable, voire néfaste. Sa riposte atteindra son but. Le 6 août, le comte de Paris lui écrit de Londres: "J'ai reçu votre première lettre devant Richmond, elle m'a beaucoup intéressé; votre lettre au Times avait déjà été remarquée et reproduite par tous les journaux américains, je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle avait produit un excellent effet; le général Mc Clellan y avait été particulièrement sensible."



Le colonel Ferdinand Lecomte, après 1868

Le journal, ou plutôt les notes de Lecomte permettent de mieux saisir les difficultés auxquelles il fut confronté et de saisir les raisons pour lesquelles il a défendu avec conviction l'action du général McClellan. L'explication couramment avancée, selon laquelle, il aurait été comme tout le monde sous le charme de McClellan ne tient pas. McClellan n'a pas tant aidé Lecomte que cela et s'en est peu soucié, il avait bien d'autres choses à faire et Lecomte le comprend bien. Dans ses lettres à Jomini, il émet une opinion flatteuse qu'il a tirée des journaux américains. Le milicien qu'il est ne peut qu'être étonné de la mise en marche de 600.000 hommes sous le commandement d'un homme qui a son âge et qui deux ans auparavant était encore capitaine. Mais dès que Lecomte, t,te de l'état-major et du terrain, tout change. Le critique militaire qu'il est voit bien ce qui ne

joue pas et l'officier de renseignement qu'il est aussi, est scandalisé par la facilité avec laquelle, des civils peuvent parcourir le front. Les mentions perplexes ou négatives sont nombreuses dans son journal. Reste à savoir à qui la faute en incombe en dernier ressort! Lecomte ne pense pas que ce soit à McClellan, il vise les politiciens et notamment Stanton. Son expérience américaine lui a été douloureuse, il s'est trouvé souvent marginalisé, en butte au dénigrement des coteries, avec de lourds soucis financiers, on ne peut pas dire que McClellan ait beaucoup fait pour lui. Il aurait donc eu bien des raisons de hurler contre lui avec les loups et s'il ne l'a pas fait c'est qu'il a estimé que les loups avaient tort (57).

Quand le 26 avril Lecomte quitte New York, il pense que la guerre sera courte. Il ne sait pas qu'il reviendra 3 ans plus tard assister au dénouement. Il combattra, en attendant, par la plume. Le 3 juin il note : "Mis décidément ma guerre d'Amérique sur le chantier (58)".

Notes

- 1 ACV P Le Comte 4 a-j.
- 2 Camille de Polignac (1832-1913) après avoir été sous-lieutenant en Crimée devint major général dans l'armée sudiste. Revenu en France il commanda une division lors de la guerre franco-allemande.
- 3 ACV P Le Comte 101 Je suis redevable à David Auberson d'une transcription complète de cette lettre.
- 4 Lecomte prend le 6 janvier sa dernière leçon d'anglais, la 22ème auprès de M. Preston. Il le règle. Combien a-t-il pris de leçon par semaine ? une comme en janvier ou davantage ? Il semble raisonnable de penser qu'il en a pris deux ou trois par semaine, donc qu'il a commencé en octobre ou en novembre.
- 5 L'accord s'est fait verbalement. Lecomte s'y tiendra strictement.
- 6 ACV P Le Comte 101
- 7 Il s'agit d'Andrew Jackson (1767-1845) qui fut par la suite de 1829 à 1837 le septième président des États-Unis.
- 8 ACV P Le Comte 101
- 9 ACV P Le Comte 4a qui comprend les notes prises du 1.1.1862 au 20.3.1862. Dans ce journal est intégré un fragment coté P Lecomte 4b qui concerne le voyage proprement dit du 5.2. au 14.2.1862, enfin le cahier coté P Lecomte 4c va du 21 mars au 27 juin 1862. Dans la suite du texte une citation sans référence renvoie au journal qui n'est pas paginé.
- 10 ACV P Le Comte 94
- 11 Louis-Henri Delarageaz, (1807-1891) Conseiller d'Etat vaudois de 1845 à 1862 et de 1866 à 1878. Conseiller national de 1857 à 1881.
- 12 Paul Cérésole (1832-1905) membre du parti libéral, le plus polyvalent des politiciens vaudois tour à tour, Conseiller d'Etat, conseiller national, juge fédéral, et colonel commandant de corps. Président de la Confédération en 1873.
- 13 Constant Borgeaud (1820-1905) Colonel fédéral puis dès 1881 bibliothécaire cantonal. Il appartenait alors à la gauche du mouvement radical.
- 14 ACV P Le Comte 4a
- 15 Johann Conrad Kern (1808-1888) juriste, député de Thurgovie à la Diète, l'un des rédacteurs de la Constitution de 1848, président du Tribunal Fédéral, puis dès 1857 ministre de Suisse à Paris jusqu'en 1883.
- 16 ACV P Le Comte 4a
- 17 Mason et Slidell, envoyés de Jefferson Davis en Europe sur un navire britannique furent fait prisonniers par le capitaine Wilkes commandant la frégate fédérale San Jacinto. L'Angleterre réclama leur libération en vertu du droit des neutres. Les émissaires sudistes furent libérés le 1 janvier 1862.
- 18 François Briatte (1805-1877) Conseiller d'Etat vaudois de 1845 à 1861. Conseiller aux États, présida ce conseil à diverses reprises.
- 19 Charles Veillon (1809-1869) Colonel divisionnaire et Conseiller d'Etat, Lecomte fut son adjudant, puis son chef d'Etat Major.
- 20 Jomini signait ses lettres moribundus et évoquait constamment son prochain voyage vers Sirius. Il mourra en 1869.
- 21 Jean Huber-Saladin (1798-1881) colonel fédéral, ami de Jomini, il était alors attaché militaire auprès de la légation de Suisse à Paris.
- 22 Louis Philippe de Luze, consul de Suisse à New York dès 1836, il est consul honoraire en 1873.
- 23 Il s'agit Johannes Hitz (Klosters 1797-Washington 1864) émigré aux USA en 1831. Consul de Suisse de 1853 à sa mort. Marié à Anna Kohler, citée aussi dans le journal, il en eut 16 enfants, une de leurs filles, Margaret est la grand-mère de John Edgar Hoover patron du FBI.
- 24 William Henry Seward (1801-1872) gouverneur et sénateur de New-York, il est le Secrétaire

d'Etat de Lincoln. Victime d'une tentative d'assassinat le 14 avril 1865.

25 John Hitz (1828-1908) succédera à son père à Washington et aidera beaucoup Lecomte lors de son deuxième voyage aux USA. Les photos de John, de sa femme et de leur fille Gertrud se trouvent dans l'album de Lecomte. Getrud est la mère de Harold Hitz Burton, juge à la Cour Suprême.

26 George Brinton McClellan (1826-1885) major général des volontaires en 1861, il commanda les troupes de l'Union de novembre 1861 au 11 mars 1862, il est alors remplacé par Halleck son chef d'état-major, puis l'armée du Potomac seule. Relevé de son commandement 9.11.1862. Candidat démocrate contre Lincoln aux élections de 1864. Fut par la suite gouverneur du New -Jersey.

27 Edwin Mac Masters Stanton (1814-1869) Stanton, démocrate, soutint Lincoln, il avait été nommé attorney général en 1860, puis succéda le 20 janvier 1862 à Simon Cameron comme secrétaire d'État à la guerre, après la mort de Lincoln, il s'entendit fort mal avec Andrew Johnson son successeur. Pour le protéger le Congrès vota le *Tenure of office Act*. La tentative de Johnson de le renvoyer provoqua une procédure d'impeachment contre le Président qui échoua. Le *Tenure of Office Act* fut déclaré anticonstitutionnel 58 ans plus tard.

28 Major Herbert von Hammerstein cité dans le rapport de McClellan.

29 Robert d'Orléans (1840-1910) duc de Chartres. Il épouse en 1863 sa cousine Françoise d'Orléans, fille du prince de Joinville. Lecomte entretiendra une correspondance avec lui.

30 John Charles Fremont (1813-1890) explorateur, sénateur de la Californie en 1850, battu par Buchanan pour la Présidence des États-Unis, major général en 1862, il est battu à Cross Keys, démissionne dans l'attente d'un nouveau commandement. Chef du parti anti-esclavagiste radical, il termine sa carrière en 1881 comme gouverneur de l'Arizona.

31 Charles Sumner (1811-1874) avocat et homme politique anti-esclavagiste. Sénateur du Massachusetts dès 1851, chef des radicaux abolitionnistes, il s'oppose à Lincoln sur la question du suffrage des Noirs. Il fut aussi opposé à Andrew Johnson.

32 Seth Williams (1822-1866) est l'adjudant général de l'armée du Potomac.

33 Louis Philippe d'Orléans, comte de Paris (1838-1894) fils aîné du duc d'Orléans, chef de la maison d'Orléans en 1850, puis de la maison de France, il prend alors le nom de Philippe VII, comme prétendant au trône. Venu avec son oncle Joinville et son frère Chartres en Amérique, il fait service à l'état-major de McClellan. Il est le meilleur ami de Lecomte à l'état-major de l'armée du Potomac et leur amitié durera jusqu'à sa mort.

34 Randolph Marcy, chef d'état-major de McClellan, brigadier général dès 1861.

35 Il faut dire que Lecomte tombe en un bien mauvais moment l'armée est au début mars en pleine réorganisation.

36 George McCall commande la deuxième division de l'armée du Potomac dès mars 1862, auparavant sa division dépendait du département de Washington.

37 William Smith commande dès mars 1862 la deuxième division du 6eme corps de l'armée du Potomac. Sa division jusqu'à cette date était la quatrième de l'armée du Département de Washington.

38 Fitz John Porter (1822-1901) ami de McClellan commandant la 1ère division du troisième corps de l'armée du Potomac. Il commande ensuite le 5ème corps d'armée. Destitué après Antietam, réhabilité en 1866.

39 Irwin McDowell (1818-1885) il est commandant jusqu'au 8 mars 1862 d'une division de l'armée du Potomac, il prend le 13 mars le commandement du 1er corps de l'armée du Potomac, puis devient le 4 avril chef du département de la Rappahanock et est chargé de la défense de Washington.

40 Louis Blenker commande une division de l'armée du Potomac dont il est détaché dès le 4 avril.

41 Edwin Vose Sumner (1797-1863) Adjoint de McClellan, commande jusqu'au 13 mars une division de l'armée du Potomac, puis le 2ème corps de cette armée, blessé à Antietam, il meurt d'une pneumonie.

42 William Buel Franklin (1823-1903) commande jusqu'au 13 mars une division de l'armée du Potomac, puis dès cette date un corps d'armée.

43 PierreGustave Toutant de Beauregard (1818-1893) était alors chef de l'armée du Mississipi, c'est Johnston qui commande sur le front de Yorktown.

44 Il s'agit de George Armstrong Custer (1839-1876) le futur général qui était capitaine aide de camp de McClellan et qui fut portraituré par Joinville.

45 François d'Orléans, prince de Joinville, (1818-1900) fils du roi Louis Philippe, avait été amiral sous le règne de son père. McClellan le tenait en grande estime et Joinville tout comme Lecomte le défendra toujours.

46 John Sedgwick (1813-1864) major-général commande la 2ème division du deuxième corps de l'armée du Potomac, tué au feu le 9 mai 1864.

47 Lecomte écrit Keys mais il s'agit du major-général Erasmus Darwin Keyes (1810-1895) commande une division de l'armée du Potomac, puis un corps d'armée.

48 Winfield Scott Hancock (1824-1886) commande la première brigade de la division Smith, puis dès septembre 1862 une division et enfin à Gettysburg un corps d'armée.

49 William Thomas Harbaugh Brooks (1821-1870) commande en avril 1862 la deuxième brigade de la division Smith. Il finira la guerre comme major-général.

50 John Wynn Davidson (1824-1881) commande en 1862 la troisième brigade de la division Smith. Il finira la guerre comme major-général.

51 Selon M. David Foldi que je remercie de sa communication, il s'agit du journaliste anglais William Russell.

52 John Adams Dix (1798-1879) Sénateur de New-York, 1845-1848, Secrétaire d'État au Trésor en 1861, major général commande en 1862 le département de Virginie occidentale. Il fut ensuite ambassadeur en France puis gouverneur de New-York.

53 Nathaniel Prentiss Banks (1816-1894) président de la Chambre des Représentant en 1857, gouverneur du Massachusetts 1858-1861. Commande jusqu'au 13 mars 1862 une division de l'armée du Potomac puis dès le 13 mars le 5ème corps. Après la guerre reprend sa carrière politique et est membre du Congrès US, avec quelques interruptions, jusqu'en 1891.

54 John Ellis Wool (1784-1869) Major général il commande dès 1861 Fort Monroé et le département de Virginie

55 Sur les rapports entre Jules Eytel et Ferdinand Lecomte à cette époque :Guy Le Comte, "Les radicaux romands au secours de la République lombarde 1848 La Légion helvétique romande." *Le Brécaillon no 28* pp 72 à 113., Genève 2007.

56 "À l'honorabile rédaction du Times, à Londres", in *Revue Militaire Suisse*, 10, 26 mai 1862, pp.157-158.

57 Je me démarque de l'opinion exprimée par David von Felten "Ferdinand Lecomte et la Guerre de Sécession" in *Ferdinand Lecomte 1826-1899 , journaliste officier et grand commis de l'État*. Actes du colloque tenu à Pully le 1er décembre 2007. Lausanne, Cercle démocratique de Lausanne et Centre d'histoire et de prospective militaire, 2008.Von Felten nous montre un Lecomte conquis par Mac Clellan et se muant en thuriféraire. La lecture du journal permet de nuancer ce point de vue.

58 Il s'agit de son rapport au Conseil fédéral: *Guerre des États-Unis d'Amérique : rapport au Département militaire suisse, précédé de Discours à la Société militaire fédérale réunie à Berne le 18 août 1862*, Paris : Ch. Tanera, 1863 (Lausanne : Impr. Pache) 218 p.



IL NE MANQUE QU'UN PICHET D'YVORNE

Guy Le Comte



Le major Lecomte

Comme beaucoup de ses contemporains Ferdinand Lecomte tenait un journal dont hélas, seule quelques épaves nous sont parvenues, un tri drastique ayant été opéré parmi ses carnets et ses notes. Le journal est aujourd'hui déposé aux Archives cantonales vaudoises (1). Quatre des cahiers et paquets de notes qui nous sont parvenus concernent le voyage que Ferdinand Lecomte entrepris dans les États de l'Union de janvier à mai 1861 dans le but de prendre du service dans l'armée de l'Union. Ils sont écrits sur du papier de rencontre, les cahiers sont constitués de feuilles de papier de récupération, parfois reliés, parfois non. L'écriture est minuscule, Lecomte abrège beaucoup. Bref la lecture de ce journal est difficile et son édition posera certains problèmes. Les quelques fragments qui en subsistent ne sont pas sans intérêt. Ils permettent de documenter le voyage que le major Lecomte fit en 1862 sur les champs de bataille de Virginie et du Maryland.

Le major Lecomte, alors bibliothécaire cantonal vaudois et rédacteur de la Revue Militaire Suisse, pense, dès que les premières nouvelles d'Amérique

lui parviennent, à s'y rendre pour observer les opérations et, si possible y prendre part. Le général Jomini, avec qui Lecomte est en étroite correspondance, ne voit pas ce projet d'un bon oeil. Il lui écrit le 5 mai 1861 : "J'ai eu hier la visite du prince Camille de Polignac (2) qui a fait la guerre de Crimée et qui songe à demander du service aux États désunis - Je ne pense pas que vous soyez tenté par la même aventure (3)". Jomini se trompe. Lecomte y songe sans cesse mais les obstacles à son projet sont nombreux. Il ne sait pas l'anglais, n'a pas les moyens qu'il faudrait pour ce voyage et il doit obtenir des congés de la Confédération, puisqu'il est major fédéral et du Conseil d'État vaudois car il est bibliothécaire. Il doit aussi veiller à ce que la RMS ait suffisamment de matière pour plusieurs numéros. Lecomte n'est pas homme à se laisser décourager. Il prend des leçons d'anglais dès le mois de novembre (4). Il obtient en décembre 1861 une autorisation du Conseil fédéral pour suivre le conflit comme observateur officiel de la Confédération, il réalise tout son avoir et obtient un congé du Conseil d'État. Ce congé a été négocié avec Delarageaz, homme fort mais contesté du gouvernement. Il est de deux mois, au bout desquels Lecomte pourra solliciter une prolongation motivée (5). Lecomte voit, le 17 novembre le ministre des États-Unis en Suisse. L'entrevue le déçoit et il fait part le lendemain à Jomini de sa déconvenue : "... Je vois qu'il faut de nouveau me résigner à tenir la plume au lieu de l'épée. Il m'a bien serré la main; il m'a promis de bonnes recommandations pour ses amis civils et militaires à New-York, mais c'est tout. Il ne peut pas même pas demander pour moi un brevet quelconque provisoire. Il faut aller là-bas, et y faire des examens. J'étais cependant appuyé par un membre du Conseil Fédéral et je n'étais pas exigeant, je lui offrais d'aller en Amérique à mes frais; mais j'aurais voulu avoir au moins une idée de l'emploi, sinon du grade que je pourrais obtenir, ne fut-ce que pour ne pas avoir l'air de m'enfuir de Lausanne et de voyager en vulgaire aventurier (6)". Jomini se dérobe, il n'a pas grande estime pour les Yankee et prétend n'en avoir connu qu'un, le "fameux général Jackson (7) qui défendit si bien la Nouvelle-Orléans contre les Anglais". Il a dîné avec lui une quarantaine d'années plus tôt ! Il se déclare tout à fait hors d'état d'aider Lecomte, qu'il décourage de son mieux : "César aimait mieux être le 1er à Preneste que le 2e à Rome. Sans porter l'ambition aussi haut que César, j'aimerais mieux être le 1er à Lausanne que le 100ème à New-York où d'ailleurs le 100ème peut devenir un zéro d'un moment à l'autre (8)".

Lecomte doit donc frapper à d'autres portes pour obtenir des attestations. Le jour de l'an 1862 il note dans son journal qu'il a écrit au général Dufour (9). Il répond à une lettre du général postée la veille qui lui en promet une "... Je serais charmé de vous voir à votre passage à Genève. Pour ne pas me manquer il faudrait prendre la peine de passer chez moi entre 8 et 9 heures du matin ou à mon bureau

dans la matinée. La pièce que vous me demandez sera prête: je désire qu'elle vous soit utile mais vous n'en aviez pas besoin ... (10)"

Lecomte pousse ses préparatifs, voit son banquier, fait ses adieux, il note le 4 janvier : "... soir chez M. Ceplin me donne testament anglais... Lacaze me dit qu'il sera prêt lundi matin à 9 heures et demi, de lui envoyer ma carte photo américaine. Berthoud me dit de l'envoyer pour qu'on la reproduise. Resté tard pas bien."

Le 7 janvier, il place ses meubles et ses "paperasses Jomini", paye ses dettes et fait ses comptes : "touché 4000 francs - payé toutes mes notes... après avoir payé les notes de Genève (120 fr.) me restera pour partir de Genève 2800 francs comptant plus ce que je toucherai à Paris; avec ce que je pourrais faire revenir en mars ou en avril (1000 fr.) cela fera bien les 5000 fr. Je verrai au retour si je profiterai du subside que m'offre Wieland.^a A 16 heures 50 c'est le grand départ, quelques amis viennent le saluer à la gare dont le président du Conseil d'État, Louis-Henri Delarageaz (11), Paul Cérésolle (12) et Constant Borgeaud (13). Ces hommes sont à couteaux tirés mais ils ont fait trêve pour accompagner leur ami commun.

Lecomte passe la nuit à Genève et en attendant le train qui le mènera à M,con, il fait le 8 au matin la visite promise au général Dufour. Il est chaleureusement reçu et note dans son journal le dialogue suivant : "Bonjour major asseyez vous près du feu; il fait frais aujourd'hui - Eh bien vous allez tenter une grande entreprise ? Je vous y souhaite beaucoup de succès et de bonheur mais je ne saurais trop vous recommander d'être prudent ces affaires de là bas me paraissent dans un rude g, chis je ne sais trop comment ils entendent les affaires militaires ces Yankees c'est un peu neuf pour eux; croyez moi avant de prendre un engagement quelconque pesez bien le pour et le contre. Je ne suis au reste pas en peine de vous. En tous cas votre pièce est prête. Là voici (il me la lit). J'ai mis général en chef parce que vous me le demandiez et parce que c'est le nom vulgaire. Je ne sais pas s'ils ne devront pas finir par la séparation. He général une grande victoire autour de Richmond et la prise de cette ville pourraient bien changer les esprits dans le Sud. Oui l'effet moral dans des guerres de défense fait beaucoup... (14)" La conversation roule ensuite sur la publication de la revue militaire en l'absence de son rédacteur et sur la cartographie. Lecomte prend congé et va boucler ses malles. Il aura le plaisir sensible de retrouver sur le quai de la gare un Dufour venu lui souhaiter bon voyage.

Lecomte est un voyageur expérimenté, il a soigneusement programmé son

voyage et prévu une pose à Paris pour régler quelques affaires, chasser la recommandation, rencontrer Kern (15), le ministre de Suisse et voir le général Jomini qu'il visite à deux reprises les 10 et 11 janvier. Lecomte voit d'abord Kern qui: "me dit qu'il a envoyé ma *Campagne d'Italie en 1859* à l'empereur avec une lettre par M. Thouvenel, qu'il espérait en recevoir une lettre ou une décoration mais qu'il n'a rien reçu, qu'il croit qu'il y aura eu un mot dans mon livre qui aura mécontenté et qu'il n'y avait pas assez d'éloges. Lui réplique que c'est la meilleure preuve que je suis resté neutre et suisse, puisque la presse, de Londres, de Berlin et de Vienne, même un peu les journaux suisses, m'ont fait le reproche contraire...(16)" Lecomte résume le 11 ses deux "conférences" avec Jomini qui n'a pas n'a pas fait dans la nuance: "Eh bien toujours décidé à aller chez les Yankees malgré leur reculade ? Mais oui général précisément leur manière d'agir dans cette affaire (reddition de Mason et Sliddel) montre qu'ils ont de la sagesse.- C'est vrai et le capitaine Wilkes (17) avait eu tort. En somme il y a ceci de bon dans cet incident qu'on pourra le retourner contre l'Angleterre en faveur des neutres, à la première guerre maritime, mais l'Angleterre s'inquiétera bien de cela. Elle est la plus forte, elle fait ce qu'elle veut et a toujours des théories au service de ses intérêts..." Ayant donné court à sa légendaire anglophobie Jomini change de sujet. Que se passe-t-il dans le canton de Vaud ? Lecomte répond qu'après les élections du prochain dimanche on formera probablement un gouvernement de coalition dans lequel entreraient MM. Briatte (18), Delarageaz et Veillon (19). Il se trompe lourdement mais n'en saura rien avant son départ de Liverpool.

Lecomte aborde le sujet des rapports entre l'Angleterre et les États-Unis. Les Américains, affirme Jomini, feraient bien de se méfier de l'Angleterre car "il faut qu'elle se prémunisse contre eux et tout son jeu c'est de faire de cette confédération 5 ou 6 confédérations hostiles qui s'entre détruiront. Mais il semble que celle du Nord a cependant le plus bel avenir, elle continuera à croître par l'émigration qui changera peut-être un peu de nature, elle deviendra plus militaire et pourrait un jour devenir d'autant plus redoutable..." Que faire des noirs ? Jomini n'en sait trop rien. "Quant à l'affranchissement des nègres je crois que si l'on doit y tendre ce serait très bien mais un grand embarras d'y marcher brusquement. Que ferait-on de ces deux millions de travailleurs noirs libérés. On se rappelle les beaux exploits de M. Toussaint Louverture. En fera-t-on des soldats ?" Lecomte fait ses adieux à un Jomini qui pense ne pas le revoir car il sent sa fin proche (20). Il quitte Paris le lendemain après avoir reçu du colonel Huber-Saladin (21) le conseil de "rester neutre et ... voir les deux camps pour écrire un bon livre impartial et d'autorité".

Le voyage vers Liverpool où il doit prendre place sur l'Africa se passe sans

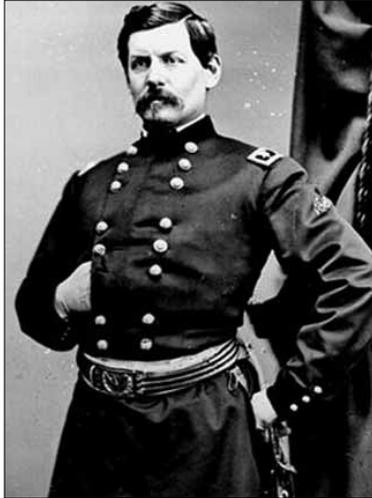
incidents notables. Lecomte n'a que de menus incidents à noter. Il constate qu'il a beaucoup de peine à se faire comprendre mais saisit chaque occasion de converser. Le 15 janvier il note : "descendu à Brighton à *Leicester Hotel*; très confortable mais pas un mot de français, tant mieux ... acheté brochure Amérique et queens regulation 2 shelling .^a. Le lendemain c'est plus sérieux : "Promené avec M Ivy. Le soir y dîne à 5 h. beaucoup causé d'anciennes et nouvelles choses jusqu'à 10 h- rentré à l'hôtel après avoir fait un petit tour de ville pendant lequel je suis attaqué par une douzaine de bergères les plus audacieuses que j'aie jamais rencontrées." Le 18, par mer calme, l'Africa prend la mer. Lecomte veut utiliser au mieux le temps du voyage, il note le 20 janvier: "Réparti mon temps comme suit : matin après déjeuner lecture de la liturgie anglaise (de la bibliothèque du steamer) puis écritures diverses, journal, lettres, mots des dictionnaires Queens regulations après midi lectures allemande et anglaise, dialogues, le soir après souper regulations après le thé liturgie du soir..." Il se tient à son programme et s'accorde le lendemain un satisfecit : "ne comprend toujours rien aux conversations... Lu Letters from the slave states... "Les éléments se chargent de contrarier ses beaux projets, l'hiver est rude sur l'Atlantique. Lecomte est sévèrement chahuté il résume ainsi les événements: "Dimanche soir 26 janvier Le soir du 24 le roulis a continué de plus fort en plus fort toute la matinée, mal dormi, levé à 8h-1/4 pour voir les vagues, magnifiques, vent du nord, couvert - plaisante sur la tempête passée à déjeuner. M Less me disant de ne plus plaisanter là dessus tout n'étant pas fini. En effet le vent augmente, les vagues aussi, affreux roulis et quelques coups de tangage, toutes voiles pliées vent du nord et brouillard, dansons sur des pics écumeux et descendons dans des abîmes, vagues déferlant sur le pont vent hurlant dans les cordages, nous nous cramponnons aux tables, matelots travaillant bravement... dans la chaloupe à réparer la tôle enlevée par la bourrasque dans illisible, mardi vague entrant dans la cabine après avoir enfoncé un panneau qui m'arrive dessus en premières lignes panique des joueurs du 21 et de tous, inondation du salon et de six cabines à travers le plancher, nos deux lits complètement mouillés, tout sans dessus-dessous, on nous les change de fond en comble, le soir triste, le vent augmente encore, à souper et au thé le capitaine ne paraît pas soucieux, toujours froid, après le thé me change complètement d'habits et de linge avec ma malle quoique mouillée dessus, couché à 10 heures triste nuit inquiétude et roulis très fort, me déshabille néanmoins. Le matin soleil blafard, même mer, levé 8 h 1/4. Vers 9 h. le vent se calme un peu et tourne vers l'ouest, temps neigeux froid. On met la voile d'avant, vers 11 heures voile d'arrière, le vent se calme mais la mer encore assez grosse, se calme cependant beaucoup depuis midi, reprend de vif à 6 heures. - Le capitaine a dit qu'on pourrait traverser pendant 10 ans l'Atlantique sans avoir un temps plus mauvais que celui d'hier 25 janvier, beaucoup causé

militaire et pays avec M Lemagne, hier soir déchiré mes lettres au général Jomini et au colonel Huber-Saladin, où je parlais de traversée heureuse et monotone par anticipation, cette phrase ayant failli me porter malheur - Refait ma lettre au colonel Huber-Saladin où je dis que je ne parlerai pas de la traversée puisqu'elle n'est pas encore finie, écrit à Bathurst, pas lu mes régulations on lit peu pendant ces deux jours".

Lecomte débarque à New-York le 31 janvier après avoir beaucoup chanté et toasté la veille. La ville l'enchanté. Les rues sont encombrées de neige, il fait beau. Il veut tout voir et tout l'étonne, le port, le chemin de fer et même une caserne qu'il juge belle. Il prend ses quartiers dans l'immense hôtel Saint Nicolas de Broadway. Il restera à New-York, jusqu'au 5 février, mais il ne chôme pas, il multiplie les visites au consul de Suisse, de Luze (22), à Morhan, son banquier et à plusieurs compatriotes. Le soir il est à Philadelphie et note entre autres : " Logé à Constitutional hotel 238 - souper très fourni - hotel comme Saint Nicholas machine à monter dans chambres les numéros se déroulent devant vous - servi par des nègres, un John a l'air fort intelligent ..." Le lendemain, il est à Washington. Il commence aussitôt les démarches pour



Saint Nicholas Hotel, Broadway



McClellan



Stanton



Louis-Philippe d'Orléans, comte de Paris, Robert d'Orléans. duc de Chartres

trouver l'emploi militaire auquel il aspire et prend contact avec la famille du consul Hitz (23) qui l'aidera constamment et avec laquelle il restera longtemps en contact. Il a le sentiment d'être arrivé à bon port : "Vendredi 7 février (1862) écrit à Secrétaire d'État M. Seward (24) , fait un paquet de mes Revues militaires et porté le tout... chez M. Seward d'abord au Capitole puis reviens sur mes pas au coté opposé... M. Seward absent, laissé ma lettre et attends réponse (gardé copie) puis visite à notre consul M. Hitz (South Street Capitols Hill 29) remis lettre de M. de Luze et montré mes diverses paperasses, charmant et franc et digne homme a quitté la Suisse depuis 30 ans, n'y connaît rien mais instruit et plein de bon sens. Y dépose 1000 francs or. Le soir il vient me voir avec son fils (25) à l'hôtel. Longue conférence et paperasses lui montre mes livres etc. Me donne bon espoir de devenir colonel et me dit comme M. de Luze que je n'ai besoin de faire aucune réserve pour conserver ma qualité de Suisse et ma liberté de manoeuvre quand je voudrais, cela allant de soi. Couché 11 heures. Récrit le soir au général McClellan... (26)"

Lecomte est encore plein d'optimisme mais il ne tardera pas à comprendre qu'il est tombé dans un véritable panier de crabes. Il ne fait cependant pas que courir d'un bureau à l'autre, il saisit chaque occasion qu'il a de baragouiner l'anglais et lit beaucoup, les journaux notamment pour prendre connaissance des dernières opérations. Il est choqué par le ton de la presse, il lit le 9 février "le pamphlet *Elliot* beaucoup de passion et je crois d'injustice contre McClellan qui avec sa responsabilité ne peut naturellement se défendre que par des faits et par la patience. En attendant des publications de ce genre sont nuisibles et peuvent faire beaucoup de tort. Elles ne manquent cependant pas de justesse dans maintes observations, basées sur de bons principes ce qui ne rend la brochure que plus malencontreuse..." Le 10, Lecomte, escorté du consul Hitz, se rend chez le Secrétaire d'Etat Seward, très affable. Lecomte est embarrassé il avait des lettres de recommandations du gouvernement suisse pour le secrétaire d'Etat à la guerre, mais il a changé (27). Seward le recommande à M. Stanton chez qui il se rend en h,te et qu'il harponne dans son antichambre mais qui ne peut le voir car il va chez le Président. L'après-midi Lecomte tente deux démarches à l'état-major de McClellan, il y rencontre le major von Hammerstein (28) et un jeune officier "décoré du Saint Lazare et parlant allemand". Le général McClellan lui fait savoir qu'il le recevra le lendemain à midi. L'entrevue du 11, soigneusement préparée, se passe le mieux possible mais le spectacle des bureaux le laisse songeur, il note : "Mardi 11 février allé à midi au quartier général y beaucoup causé avec le lieutenant colonel Radovitz et le jeune capitaine qui se trouve être le duc de Chartres (29), charmant officier, 3 autres bavardent ne se foulent pas la rate, pas d'organisation de bureau,pas de cartes des dislocations, pas

d'effectifs ne savent pas combien d'officiers à l'Etat major, reçu à deux heures par le général, fort aimable, me touche cordialement la main me demande si je peux parler anglais, si au moins je le lis, lui montre mes états de service et lui expose mon cas, être à son état-major à la condition de pouvoir être rappelé par mon gouvernement en cas de service illisible de l'armée suisse; quant à moi me propose de rester 6 à 7 mois espère qu'alors d'ailleurs la guerre sera finie- espère bien aussi qu'elle le sera, le général ajoute qu'il croit qu'il n'y aura pas de difficultés que son état-major est déjà nombreux mais que son armée l'est aussi, confèrera avec le ministre reviens demain 6 1 1/2 h."

L'attente de Lecomte commence, elle durera. Il visite régulièrement les bureaux de l'Etat-Major et de l'administration, travaille son anglais et ne perd pas une occasion de faire la conversation. Ainsi le 14 il écrit: "fait connaissance hier à dîner et après au salon avec avec mes commensaux passablement causé anglais surtout avec M. Appleton mais j'ai beaucoup de peine à comprendre..." Cette activité devient routinière. Le 17 il n'a toujours pas de nouvelles du ministère et du quartier général. Le lendemain toujours sans nouvelle, il se demande: "Que faire ?" et répond: "Attendre un jour ou deux et continuer à passer mon temps à apprendre l'anglais." Il ne peut s'y résoudre, il recommence sa tournée des



Willard Hotel, Washington

antichambres, Fremont (30), Sumner (31), Stanton. Le 19, en rentrant à sa pension "... trouve la lettre du général McClellan m'offrant le rang de major à son état major - grandes félicitations de toute la maison, tandis que je ne vois guère de quoi. Répondu néanmoins que j'accepte dans les termes très obligeants et pleines d'espoir pour l'avenir qu'il m'offre..." Il est un peu déçu mais McClellan n'a fait qu'accepter la solution minimale qu'il a lui-même présentée.



Marcy

Sa déception n'est que passagère, le 20 il expédie six lettres annonçant sa promotion, reçoit les félicitations de Sumner et fait quelques emplettes. Il a, le soir, une bonne occasion de se distraire, la resplendissante miss

Custon, qui loge comme lui à la pension Appleton et qui est sa principale "institutrice" d'anglais lui propose de l'accompagner au bal du Willard Hôtel, Lecomte est un homme de principe, il s'excuse "de ne pouvoir l'accompagner n'ayant que ma tenue militaire et ne m'étant pas encore présenté en uniforme au général." Il s'est cependant réjoui un peu tôt. Il va naïvement le lendemain prendre les ordres de McClellan et le duc de Chartres l'informe qu'il doit compter avec un délai de 6 à 7 jours pour recevoir sa commission et lui conseille de passer de temps en temps. Il peut donc pour un temps s'adonner au tourisme et à la lecture des journaux, dans lesquels un de ses commensaux a trouvé des commentaires sur sa nomination. Lecomte écrit le 24 février à la commission de la bibliothèque à Lausanne pour lui exposer sa situation et demander sans doute un délai supplémentaire pour son retour. Son attente prend fin le lendemain, il note: "Mardi 25 février mis mes lettres à la poste à 10 heures pas affranchi général Jomini et Pache, les autres chacune 3 cents. Au quartier général reçu par le général Williams (32) me fait faire ma copie de l'ordre 66 promulguant ma nomination, ensuite au Secretary of war: un jeune capitaine (Villarmeau sans doute accompagné du comte de Paris (33)) me dit d'aller chez le général Marcy (34) prendre des ordres, reçu par le général Marcy beau-père de McClellan mais très jeune, me dit de revenir chaque matin à 11 h prendre les ordres, me présente le colonel Astor puis major Wright, colonel Grant, cautions des opérations on me

donnera mes regulations...”

Comme l'Etat Major n'est pas cantonné, il retourne à sa pension après un crochet à la Bibliothèque du Congrès. Il y passe la soirée et se donne un satisfecit : “Le soir au salon beaucoup baragouiné anglais, cela va décidément mieux...” Cette mention faite par hasard dans le journal permet de faire le point sur le problème des connaissances linguistiques de Lecomte dont les lacunes furent très handicapantes. Lecomte avait peut-être pris des cours de conversation anglaise à l'école industrielle et il avait été fiancé à une anglaise mais en 1862 ses connaissances étaient rudimentaires. Il y remédia en prenant, dès octobre probablement, des leçons d'anglais. C'était un élève studieux qui apprenait son vocabulaire, faisait ses exercices, lisait beaucoup et ne perdait aucune occasion de converser, avec des succès divers. En février il est capable de tenir une conversation simple. Il baragouine comme il dit, il lit sans trop de problème et fait chaque jour des progrès mais il ne sera jamais assez à l'aise, comme il



McCall

l'écrira plus tard à Jomini pour défendre une opinion devant l'Etat-Major. Il s'y risquera d'autant moins qu'il ne tardera pas à comprendre que l'Etat-Major de McClellan est plein de chausse-trappes.

Le 26 février, il se rend au bureau pour prendre son service d'aide-de-camp. Il n'y trouve pas grand monde, ce qui le surprend car il a la faiblesse de croire que les états-majors sont faits pour travailler. Il a donc tout loisir de lire la presse, il note: “... Bonne mesure de M. Stanton pour prendre possession des nouvelles télégraphiques militaires: aurait d° le faire il y a six mois, ainsi que celle de l'autre jour sur le chemin de fer; devrait nommer un officier d'état major directeur de la presse...” McClellan est parti pour une reconnaissance de plusieurs jours. Que va faire l'Etat-Major ? Le duc de Chartres répond que les états-majors peuvent agir à leur guise. Très critique

Lecomte écrit: “ai envie de demander au général le commandement des régiments qu'il perdra en route quand il se mettra en marche.” L'absence de McClellan dure trois jours pendant lesquels Lecomte s'équipe pour le service. Il essaie un cheval, reçoit son pass et la permission de mettre son uniforme suisse. Il y tient, n'oublions pas qu'il est aussi observateur, délégué par le Conseil Fédéral, le premier observateur étranger jamais délégué officiellement auprès de l'armée américaine. Il multiplie les visites et les contacts mais glane peu de renseignements sur la situation militaire et même sur les dislocations de l'armée du Potomac (35). Il décide d'y remédier et, le 1 mars, effectue une tournée d'inspection en compagnie du consul de Suisse Hitz qui: “



Blenker

m'explique au moins ce qu'il sait des dislocations et en apprend plus avec lui qu'à l'Etat-major, traversé les divisions McCall (36), Smith (37), Porter (38), McDowell (39) en avant de Porter et de l'aqueduc Bridge, Blenker (40), laissés nos cartes... à gauche de Blenker, les divisions Sumner (41) puis Franklin... (42) et tout ça 7 ou 8 divisions pour couvrir le Potomac !!! et Beauregard (43) n'essayant pas de leur faire prendre un bain !!!”.

Le lendemain il neige. Les avanies commencent le planton ne le laisse pas entrer, Marcy le snobe, Hammerstein et Custer (44) l'envoie chez le tailleur. Lecomte morose se rend en ville et fait ses “ réflexions en route sur les plans de campagne de McClellan et la curieuse dislocation constatée hier, car je croyais qu'il n'y avait qu'une ou deux division au delà du Potomac. Je n'ai rien laissé percer de mon mécontentement à M. Hitz qui n'en sait rien - Je ne sais pas si je ne dois pas écrire au général McClellan ou plutôt lui causer, il est évident que je me ridiculise de rester dans cette *situation* sans rien dire.- Il est vrai d'autre part que comme personne ne me ne me donne de renseignements, je ne suis pas censé connaître les dislocations.” Il rédige un mémoire qu'il ne remettra sans doute pas. Le 5 mars il se préoccupe de son quotidien et encaisse un rude coup: “Qu'en est-il du cheval, du domestiques et des vivres en campagne ? Tout cela à mes



Traversée du Bull Run par le prince de Joinville



Les domestiques du prince de Joinville

frais; bon !!” Le commentaire est laconique mais Lecomte sait qu’il est désormais dans une situation financière difficile. Il avait accepté et même programmé de servir sans solde mais pensait du moins être nourri et bénéficier du service d’une ordonnance. Ses charges imprévues obéreront un budget dès lors serré. Il achève de s’équiper paye comptant deux chevaux, un pour lui et un pour un certain Weder qui lui servira d’ordonnance.

Le 9 il est quasiment seul au bureau, il étudie la situation et constate : “Division de l’armée en 5 corps mais des locations continuant à être absurdes; l’armée ne peut bouger prise entre les redoutes ennemies et les ponts engorgés !” Voilà qui devrait faire réfléchir ceux qui affirment que Lecomte a un parti pris en faveur de McClellan. Il est certes impressionné par son cursus, McClellan a son âge et, trois ans plus tôt, il était comme lui capitaine, mais il critique ce qu’il estime devoir être critiqué. Le 11 Lecomte entre enfin en action : “ En route à deux heures pour Manassas Junction la perdons (revenue par un autre chemin), camp rebelle abandonné ! Nous y faisons nos arrangements de campement pour la nuit... avec nos chevaux à l’arrière, rodeurs civils et militaires - on m’arrête... explications avec le cuirassé le fait arrêter à son tour... rentrons à Centreville avec la dernière patrouille, beau passage de Bull Run (presque à la nage) au clair de lune... renseignements recueillis”. Lecomte rédige aussitôt un rapport qu’il remettra le lendemain à McClellan qui lui demandera quelques éclaircissements complémentaires sur la situation devant Fairfax et Gordonsville.

Lecomte suit désormais l’État-Major, mais doit trouver sa subsistance et veiller à ses rétablissements, Weder se révélant être une fort piètre ordonnance. Il popote souvent avec les domestiques des princes d’Orléans et, parfois, dîne avec eux, le 14 il a une longue conversation avec le prince de Joinville (45) qui aborde un peu tous les sujets. Le prince reproche notamment à ses anciens lieutenants de Constantine Le Flô et l’Espinasse leur participation au coup d’état du 2 décembre. Le dimanche 16 il pleut. Lecomte fait sa correspondance et sa cuisine en pensant au pays, il note : “...fait un grill avec notre porte de fourneau - trouvé une petite poêle sans manche... me fait de délicieux beefsteaks et une fondue au fromage. Il n’y manque qu’une chopine d’Yvorne...”^a

Les jours suivants, il se plaint d’être tenu à l’écart et invente maints stratagème pour être prêt à chaque départ de McClellan. Il doute que le mouvement de troupes annoncé soit exécuté à temps: “Le mouvement sera-t-il exécuté assez tôt ? En tous cas il est trop tôt démasqué ! Mac Dovell et la cavalerie devraient

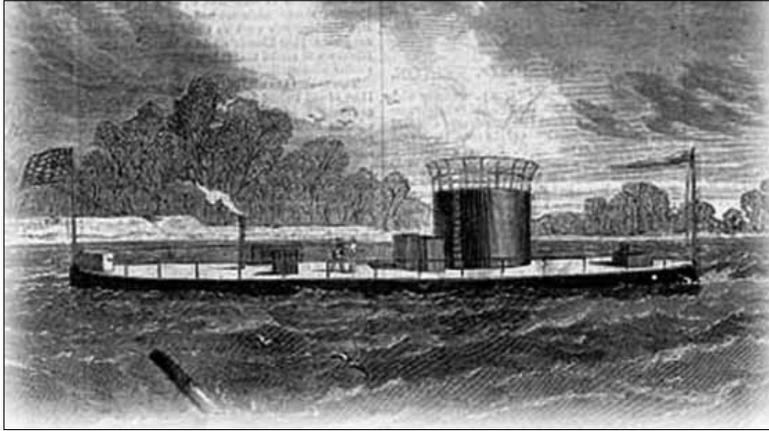


3ème depuis la gauche : le comte de Paris ; 1er à droite: le prince de Joinville

battre encore les environs de Manassas et partir les derniers.” Lecomte s’en ouvre au prince de Joinville qui “croit que les transports ont été en retard, et que Mac Dovell très influent a voulu marcher le 1er”. Lecomte conclut: “Ce sont là de grandes difficultés pour un général en chef et inhérentes à un gouvernement démocratique”.

Lecomte, toujours tenu plus ou moins à l’écart, se décourage, il note le 21 mars: “... Décidé à demander aujourd’hui ou demain ma solde au général McClellan ou au moins mon indemnité de subsistance ou ma démission - écrit... à M. Hitz pour l’en aviser, à M. de Luze... on dit qu’on bougera demain.” On ne bouge pas et tout se ligue contre lui : “ Le soir à l’église du séminaire, en sortant tombe dans le fossé du camp d’artillerie passe la moitié de la nuit à faire la lessive.” Le lendemain sa décision est prise : “... visite chez M. Hitz... touché mon reste d’argent et beaucoup causé lui dit que ne veux pas de solde, que je rentrerai le 15 avril ...” Les mauvaises nouvelles se succèdent, il ne tirera que 100 dollars de son cheval, le départ est retardé de 10 jours, il n’a plus de réserve sa “caisse se monte aujourd’hui à 12 Napoléon + 5 dollars et demi = 53 dollars”. Le 27 mars il tire un premier bilan de son voyage : “En somme j’aurai appris ici en fait d’art militaire: un peu d’anglais, à faire la cuisine sans rations, à bien dormir sans lit à monter à cheval par des temps affreux sans crainte et sans sous pieds, à brûler des maisons pour cuire un biefsteak à camper convenablement sans trop de manières, à user des chemins de fer, télégraphe, steamer et machineries à un degré inconnu en Europe, à se méfier de tout le monde autant qu’en Turquie.” Il est aussi tarauté par un souci qui se fait lancinant: “Toujours pas de nouvelles de la Suisse; c’est incompréhensible et fort inquiétant pour moi du point de vue des parents, des amis et des affaires.”

Les choses bougent enfin. Le 29 il prend ses quartiers à bord du *Commodore Chamberton*. Le même jour le colonel Palmer lui demande s’il veut faire service dans le génie, Lecomte n’est pas très chaud : “Lui dit que je ne suis pas bien fort technicien que je préférerais rester qu’il n’a du reste pas assez d’aide de camp, il lui en faut encore 6, que je ferai au reste ce qu’on me commandera. - Pouvez vous faire construire un retranchement si je donnais les angles ? - Oui.” Le lendemain il se console comme il peut. C’est dimanche, il ne peut assister au sermon, il lit donc trois chapitres de sa bible anglaise ! Il passe à bord une soirée qui le satisfait car il a “Beaucoup causé... le comte de Paris et son docteur régulier - il me présente - beaucoup politique et parle franchement. Le comte de Paris s’inscrit pour un exemplaire de ma campagne d’Italie en 1859; le général la lit actuellement et l’a sur le bateau -” .



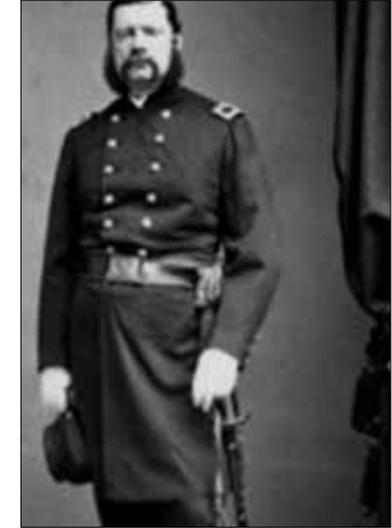
Le « Monitor



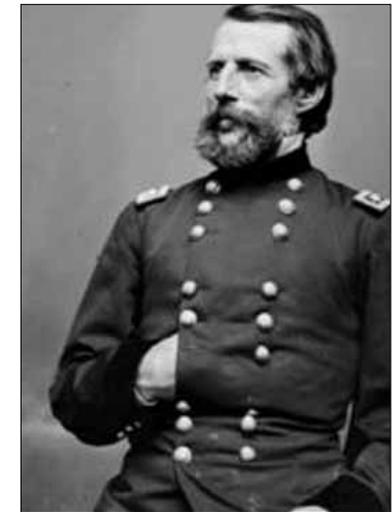
Le Brécaillon

La flotte lève l'ancre le 1er avril. Le 2, Lecomte est au Fort Monroe, qui ne l'impressionne guère, le Monitor qui y est à l'ancre, tout plat avec sa grosse tour lui paraît bien petit. Le lendemain c'est un peu la cohue, il note: "... Débarque à midi moins 25 minutes aidé par les domestiques des uns et des autres et des princes d'Orléans - Nous faisons en commun pour surveiller les bagages - à l'écurie on m'a changé mon cheval de place, le retrouve enfin et le ramène au débarcadère où on le selle pendant qu'on charge mes effets - donné 1/2 dollar au nègre... devons établir le camp du quartier général en avant de Hampton vers la mer ... route charmante temps splendide chaleur de juin, - végétation italienne quelques oliviers, arbousiers, pins maritimes, chênes verts, beaucoup de canards sur les marais pas sauvages... Hampton brûlé et dévasté horrible guerre - attendre jusque vers la nuit les cars mais ne viennent pas et me prépare à bivouaquer dans le quartier, en revanche colonel Astor vient nous dire que les ordres sont changés on campera à la division Sedgwick (46) que nous avons vue en venant ainsi que les zouaves 5ème de New York et les réguliers ... attendons le général ou plutôt lui courront après il a été faire visite à des amis aux réguliers - rentrons au camp Sedgwick tard, ait le bonheur de trouver le major Webb et nos bagages suis rejoint bientôt par les domestiques des princes défait une tente de nuit ne pourrais pas faire du feu, bien avoiné mon cheval et dormi

Le Brécaillon



Astor



Keyes



Hancock



William Russell, journaliste
au « New-York Times »

très bien dans la tente avec d'autres tentes pour matelas.^a Lecomte est enfin aux premières loges. Il vit l'agitation d'un État Major en opération, le plus souvent il marche avec les princes d'Orléans. Il n'a pas le temps d'écrire une ligne le 5 avril et ce n'est que le lendemain, jour des Rameaux qu'il résume la journée, marquée surtout par l'annonce du détachement de McDowell qui ne rejoindra pas. Il fait très beau mais froid. Le 6, les batteries nordistes pilonnent Yorktown. Le 7 Lecomte accompagne McClellan chez le général Keyes (47), laissons lui la plume : "Le général part en reconnaissance à droite vers Keyes à 8 heures... Heureusement mon cheval a assez maigri pour qu'il puisse tenir, chemin très pittoresque et fort mauvais parfois sur des traverses d'arbres à travers d'épaisses forêts marécageuses temps nuageux et bientôt pluvieux arrivons après une heure 1/2 de trot au quartier de Keyes à Warwick Court House... (écrit ces lignes précédentes au quartier de Keyes) de ce quartier on regarde les routes et confère, allé avec Keyes aux avant-postes d'abord à droite sur le grand mont, brigade Hancock (48) jolis forts de bois avec batteries entre les sapins à 300 pas batteries ennemies contre la clairière 3 à 4 pièces à droite - autant aux retranchements de gauche marécage autour - au centre Brooks (49) à gauche Davidson (50) - déjeune au quartier de Keyes, biscuits, fromage, whisky, je reviens au grand trop par une pluie battante à travers bois et

marais chemins d'Indiens où je n'aurais jamais cru pouvoir passer avec de la cavalerie, vois deux escadrons dératés comme des brigands...".

Lecomte paraît maintenant bien intégré, il est certes dans une situation précaire mais ne se plaint pas. C'est un battant. Le 9 avril cependant il laisse exploser sa colère. La journée a pourtant bien commencé : " Le matin déjeuner chez les colonels Astor et Knigh fort aimables (depuis notre conversation d'hier) visite à mon voisin Radowitz devant son feu". Le temps n'est cependant pas à l'unisson la pluie redouble Lecomte visite son voisin de tente le comte de Paris sérieusement malade. Il se rend ensuite au bureau où il est le témoin d'une scène désagréable: "M. Russell (51) ... expulsé du bateau par ordre de M. Stanton; malgré le permis du général McClellan". Lecomte est outré, en quelques mots rageurs il résume les "vilénies nombreuses faites au général: on lui retire le commandement général sans le prévenir - *ce qui* revient à le destituer- retiré Dix (52), puis Banks (53), puis Wool (54), puis Mac Dowell (pour gêner le plan) puis Blenker." Lecomte a parfaitement compris le jeu hostile de Stanton qui favorise systématiquement McDowell. McClellan n'a, hélas pour lui, pas que l'ennemi à combattre !

Le lendemain l'optimisme est revenu, bien que sa situation n'ait rien d'enviable. Il note: "Visite au comte de Paris malade - fais mon déjeuner très bon café, ce ne serait rien nos misères si j'avais un domestique et un lit comme tous les



Soldat du 5ème régiment de zouaves
de New-York

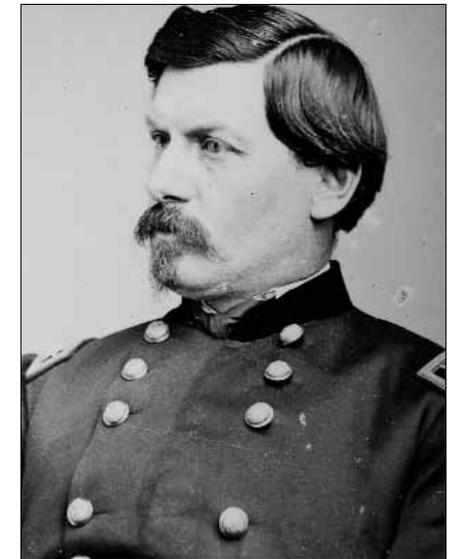


Drapeau du 5ème régiment de zouaves de New-York

autres: je resterais les pieds au sec, mais obligé de patauger pour soigner mon cheval et toucher mes rations j'ai de la boue jusqu'aux genoux - mon homme appointé hier soir me manque, je panse moi-même - un cheval du général Marcy crevé à côté du mien "... Ses soucis immédiats s'estompent les princes autorisent leurs domestiques à le nourrir, sans réciproque. Il est décidé maintenant à poursuivre l'aventure le plus longtemps possible. La journée commence bien, il note: "Vendredi 11 avril Bien dormi quoique un peu froid ; mais heureux de notre pas en bivouac - mon foin lit très humide -levé à 5 heures pour paqueter, fourrager mon cheval et seller etc." La catastrophe survient "au moment de partir le comte de Paris m'apporte une lettre de Lausanne, heureux, vu ce que je lui avais raconté hier de mon blocus de m'apporter une première lettre d'Europe: C'est une lettre de M. Eytel, Président du Conseil d'Etat !!! me donnant jusqu'au 15 mai pour rejoindre mes fonctions de bibliothécaire.- Mon traitement suspendu dès ce jour 15 mars !!!" Le ciel tombe sur la tête du major Lecomte, il y avait eu des élections à Lausanne au début de janvier. Lecomte avait certes prévu que le chef du gouvernement vaudois devrait partager le pouvoir avec un certain nombre de ses adversaires, mais il pensait garder quelques amis sûrs au

Conseil d'État. Or la réalité est bien différente. Delarageaz et Veillon n'ont pas été réélus, les radicaux de gauche s'étant ligués avec les libéraux. Le conseil d'Etat est désormais composé de trois libéraux, parmi lesquels Cérésolle, trois radicaux modérés et un radical de gauche Jules Eytel, porté à la présidence. Lecomte connaît bien Jules Eytel, dont il a été en 1848 le fidèle et actif lieutenant lors de la constitution d'une *Légion Romande* (55). Il s'est brouillé avec lui quand Eytel s'est retourné contre Henry Druey. Il ne pensait pas qu'Eytel ait jamais la moindre chance de devenir Président du Conseil d'Etat. Que s'est-il donc passé à Lausanne ? Le soir, au bivouac, après avoir pris sa décision, il résume ainsi son dilemme: "Que faire ? réfléchir d'abord. - Il me semble que je dois rejoindre. On m'accuse de désertier mon pays par rancune politique et ce n'est pas mon cas; ce que je vois ici me fait comprendre plus que jamais que les républiques ne peuvent subsister que par une grande modération et charité dans les affaires de personnes - mais quitter ici avant la prise de Yorktown ? Comment ?" En attendant la guerre a continué: "Parti à 10 heures arrivés au nouveau camp vers Yorktown, charmant emplacement, beau temps, vivres assez. - Le 5eme zouave de New York, nous établit fort bien dans nos tentes, ils me la remplissent de sapin, mais me vident ma gourde mon unique reste... allé à la mer et près des batteries ennemies, joli camp Porter dans les pêchers en fleurs..."^a

Le dénouement survient le lendemain: "Samedi 12 avril Bien couché et établi dans notre camp... cause au général en lui montrant ma lettre; lui explique ma situation, mon blocus et lui demande un congé illimité..." Lecomte préfère ne pas démissionner, tant qu'il sera sur le sol américain, il ne sera pas un simple civil ou un observateur étranger, il sera en congé. Il ne pense cependant pas revenir car comme McClellan, il croit que, désormais la guerre sera courte. Les deux hommes parlent ensuite des opérations McClellan, très bienveillant le remercie, et "explique qu'il ne peut pas ouvrir le feu des batteries de siège avant une huitaine de jour, on fera un



McClellan

siège régulier... on attaquera Gloucester etc, connaît bien la manière de procéder, mais seul a vu un siège comme lieutenant de génie à Sébastopol, pas secondé m'adressera des documents chez le consul M. Hitz, fais adieux..." Il est temps en effet de prendre congé, Astor et Radowitz lui offrent de l'argent, touché Lecomte refuse mais demande leur aide pour vendre son cheval. La dernière soirée se passe à deviser longuement de sujets politiques, militaires et personnels avec le comte de Paris. "Le comte de Paris, me prie de lui écrire, m'adressera mes lettres attardées à Lausanne."^a

Le dimanche 13 avril Lecomte répond à McClellan, qui, après leur entretien lui a envoyé une lettre de remerciements. Cette réponse est fort louangeuse. Il quitte Yorktown, après avoir une dernière fois salué le général et tout le monde. Il a distribué ses effets aux domestiques des princes, donné son revolver à un ami. Il a, pour la première fois, une ordonnance. Il observe toujours, il est venu pour cela "beau temps, affreuses routes et chemins difficiles jusqu'à Big Bethel; suivons le fil télégraphique - on prépare le ballon pour reconnaissance... l'imprimerie aussi en pleine fonction " Il se hâte le coeur gros. Le 15, il est à Washington, où il loge chez le consul Hitz, auquel il laisse sa sellerie en souvenir et qui lui remet une lettre pour le président de la Confédération. Il passe chez Sumner, chez Stanton qui lui remet un bon certificat. Il arrive à New York le 17 avril à 4 heures du matin. Il loge à l'hôtel Saint Nicolas "où l'on est plus mal que jamais, servi par des gens qui traitent leur monde comme des chiens."^a Il voit de Luze, le consul à New York qui l'accueille mal et lui dit qu'il ne le qu'il ne "le voit pas avec plaisir ici, revenir si vite". Lecomte a bien du mal à se contenir. Il apprend bientôt qu'il va devoir attendre le départ de l'Asia, à bord duquel il a pris passage jusqu'au 26 avril. Il a du temps devant lui. Il se rend chez un photographe et se fait faire une douzaine de photos. Il pose en buste, nu tête, en uniforme suisse mais avec ses insignes de grade américain. Lecomte est en vacances, il multiplie les visites, reçoit maintes invitations, écrit toute une série de lettres et en reçoit une du colonel Veillon qui lui donne enfin la composition du gouvernement vaudois. Lecomte se rassérène. "En somme je n'en suis pas mécontent et il pourrait être plus mauvais que le Président pouvait le faire supposer... je ne vois d'ici aucune nécessité de lui faire de l'opposition." Le soir fatigué il reste à l'hôtel et fait la conversation aux dames.

L'Asia quitte New York le 27 à midi. Il n'écrit pas beaucoup durant le voyage. Le 15 mai, il est à Lausanne. 10 jours plus tard il écrit : "Arrivé à Lausanne le 15 mai. au terme fatal... à la bibliothèque d'où j'écris au Président du Conseil d'Etat mon arrivée à 5 heures lui fait visite au Conseil de l'Instruction publique, promené avec lui sur la terrasse, beaucoup causé et m'explique qu'il n'a pas su

ce que je faisais là-bas, que j'avais demandé un congé pour affaires personnelles etc, en somme s'excuse et m'accorde en bien bon prince un congé pour aller à Berne."^a

Lecomte a en effet un rapport à rendre au Conseil fédéral. La bibliothèque attendra. Le major Lecomte a d'ailleurs un autre souci. Évoquant son épopée américaine, le Times de Londres a publié un article repris, comme c'était alors la coutume, par plusieurs journaux européens. Je le cite d'après la réponse de Lecomte publiée dans la *Revue Militaire Suisse* (56): "Le Général McClellan se trouve dans un terrible pétrin. Le général Johnson prétend mourir de vieillesse avant de le voir arriver à Richmond. Pauvre diable! Que n'a-t-il autour de lui plus d'hommes expérimentés pour le mettre sur la voie! Un de ses meilleurs officiers d'état-major, le major Lecomte de l'armée suisse vient d'être rappelé et l'on dit qu'il s'en va profondément dégoûté de la tactique du Jeune Napoléon, bien qu'il ait écrit une lettre flatteuse qui semblerait faire supposer le contraire."

Lecomte personnellement mis en cause se doit de réagir. Il le fait rapidement. Sa réclamation est datée du 22 mai. Il l'expédie le 27 mai et en poste des copies aux journaux suisses et français qui ont repris l'article. Le Times refuse de publier sa mise au point. Il en avise, le 6 juin, le Journal des Débats. Il n'est pas en peine de trouver une tribune, on saura bientôt en Amérique ce qu'il pense de l'article du Times. Sa réponse nous ramène à son journal. Lecomte sait que McClellan n'est pas bien secondé, ce dernier le lui a d'ailleurs confié le 12 avril, il n'aborde pas cet aspect. Il ne nie pas avoir eu des difficultés à s'adapter mais il est parti confiant. Il résume la conversation qu'il a eu avec le général et ne retire rien de ce qu'il a dit d'aimable dans sa lettre d'adieux. Pour lui McClellan a dû faire face à d'extraordinaires conditions de campagne : "la guerre dans de telles contrées sur des espaces de terrain immenses, dépourvus d'habitations, de vivres, de routes, présentent des complications". Il sait aussi que les états-majors ne fonctionnent pas correctement, il sait surtout, mais il n'en parle pas, que le général en chef est gêné dans ses plans par un pouvoir politique omniprésent et qu'il ne peut garantir le secret de ses opérations, la presse étant partout. Il défend donc le bilan de McClellan, alors qu'il l'a beaucoup critiqué, et le défendra toujours, même quand, plus tard l'action politique du général lui paraîtra discutable, voire néfaste. Sa riposte atteindra son but. Le 6 août, le comte de Paris lui écrit de Londres: "J'ai reçu votre première lettre devant Richmond, elle m'a beaucoup intéressé; votre lettre au Times avait déjà été remarquée et reproduite par tous les journaux américains, je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle avait produit un excellent effet; le général Mc Clellan y avait été particulièrement sensible."



Le colonel Ferdinand Lecomte, après 1868

Le journal, ou plutôt les notes de Lecomte permettent de mieux saisir les difficultés auxquelles il fut confronté et de saisir les raisons pour lesquelles il a défendu avec conviction l'action du général McClellan. L'explication couramment avancée, selon laquelle, il aurait été comme tout le monde sous le charme de McClellan ne tient pas. McClellan n'a pas tant aidé Lecomte que cela et s'en est peu soucié, il avait bien d'autres choses à faire et Lecomte le comprend bien. Dans ses lettres à Jomini, il émet une opinion flatteuse qu'il a tirée des journaux américains. Le milicien qu'il est ne peut qu'être étonné de la mise en marche de 600.000 hommes sous le commandement d'un homme qui a son âge et qui deux ans auparavant était encore capitaine. Mais dès que Lecomte, t,te de l'état-major et du terrain, tout change. Le critique militaire qu'il est voit bien ce qui ne

joue pas et l'officier de renseignement qu'il est aussi, est scandalisé par la facilité avec laquelle, des civils peuvent parcourir le front. Les mentions perplexes ou négatives sont nombreuses dans son journal. Reste à savoir à qui la faute en incombe en dernier ressort! Lecomte ne pense pas que ce soit à McClellan, il vise les politiciens et notamment Stanton. Son expérience américaine lui a été douloureuse, il s'est trouvé souvent marginalisé, en butte au dénigrement des coteries, avec de lourds soucis financiers, on ne peut pas dire que McClellan ait beaucoup fait pour lui. Il aurait donc eu bien des raisons de hurler contre lui avec les loups et s'il ne l'a pas fait c'est qu'il a estimé que les loups avaient tort (57).

Quand le 26 avril Lecomte quitte New York, il pense que la guerre sera courte. Il ne sait pas qu'il reviendra 3 ans plus tard assister au dénouement. Il combattra, en attendant, par la plume. Le 3 juin il note : "Mis décidément ma guerre d'Amérique sur le chantier (58)".

Notes

- 1 ACV P Le Comte 4 a-j.
- 2 Camille de Polignac (1832-1913) après avoir été sous-lieutenant en Crimée devint major général dans l'armée sudiste. Revenu en France il commanda une division lors de la guerre franco-allemande.
- 3 ACV P Le Comte 101 Je suis redevable à David Auberson d'une transcription complète de cette lettre.
- 4 Lecomte prend le 6 janvier sa dernière leçon d'anglais, la 22ème auprès de M. Preston. Il le règle. Combien a-t-il pris de leçon par semaine ? une comme en janvier ou davantage ? Il semble raisonnable de penser qu'il en a pris deux ou trois par semaine, donc qu'il a commencé en octobre ou en novembre.
- 5 L'accord s'est fait verbalement. Lecomte s'y tiendra strictement.
- 6 ACV P Le Comte 101
- 7 Il s'agit d'Andrew Jackson (1767-1845) qui fut par la suite de 1829 à 1837 le septième président des États-Unis.
- 8 ACV P Le Comte 101
- 9 ACV P Le Comte 4a qui comprend les notes prises du 1.1.1862 au 20.3.1862. Dans ce journal est intégré un fragment coté P Lecomte 4b qui concerne le voyage proprement dit du 5.2. au 14.2.1862, enfin le cahier coté P Lecomte 4c va du 21 mars au 27 juin 1862. Dans la suite du texte une citation sans référence renvoie au journal qui n'est pas paginé.
- 10 ACV P Le Comte 94
- 11 Louis-Henri Delarageaz, (1807-1891) Conseiller d'Etat vaudois de 1845 à 1862 et de 1866 à 1878. Conseiller national de 1857 à 1881.
- 12 Paul Cérésole (1832-1905) membre du parti libéral, le plus polyvalent des politiciens vaudois tour à tour, Conseiller d'Etat, conseiller national, juge fédéral, et colonel commandant de corps. Président de la Confédération en 1873.
- 13 Constant Borgeaud (1820-1905) Colonel fédéral puis dès 1881 bibliothécaire cantonal. Il appartenait alors à la gauche du mouvement radical.
- 14 ACV P Le Comte 4a
- 15 Johann Conrad Kern (1808-1888) juriste, député de Thurgovie à la Diète, l'un des rédacteurs de la Constitution de 1848, président du Tribunal Fédéral, puis dès 1857 ministre de Suisse à Paris jusqu'en 1883.
- 16 ACV P Le Comte 4a
- 17 Mason et Slidell, envoyés de Jefferson Davis en Europe sur un navire britannique furent fait prisonniers par le capitaine Wilkes commandant la frégate fédérale San Jacinto. L'Angleterre réclama leur libération en vertu du droit des neutres. Les émissaires sudistes furent libérés le 1 janvier 1862.
- 18 François Briatte (1805-1877) Conseiller d'Etat vaudois de 1845 à 1861. Conseiller aux États, présida ce conseil à diverses reprises.
- 19 Charles Veillon (1809-1869) Colonel divisionnaire et Conseiller d'Etat, Lecomte fut son adjudant, puis son chef d'Etat Major.
- 20 Jomini signait ses lettres moribundus et évoquait constamment son prochain voyage vers Sirius. Il mourra en 1869.
- 21 Jean Huber-Saladin (1798-1881) colonel fédéral, ami de Jomini, il était alors attaché militaire auprès de la légation de Suisse à Paris.
- 22 Louis Philippe de Luze, consul de Suisse à New York dès 1836, il est consul honoraire en 1873.
- 23 Il s'agit Johannes Hitz (Klosters 1797-Washington 1864) émigré aux USA en 1831. Consul de Suisse de 1853 à sa mort. Marié à Anna Kohler, citée aussi dans le journal, il en eut 16 enfants, une de leurs filles, Margaret est la grand-mère de John Edgar Hoover patron du FBI.
- 24 William Henry Seward (1801-1872) gouverneur et sénateur de New-York, il est le Secrétaire

d'Etat de Lincoln. Victime d'une tentative d'assassinat le 14 avril 1865.

25 John Hitz (1828-1908) succédera à son père à Washington et aidera beaucoup Lecomte lors de son deuxième voyage aux USA. Les photos de John, de sa femme et de leur fille Gertrud se trouvent dans l'album de Lecomte. Getrud est la mère de Harold Hitz Burton, juge à la Cour Suprême.

26 George Brinton McClellan (1826-1885) major général des volontaires en 1861, il commanda les troupes de l'Union de novembre 1861 au 11 mars 1862, il est alors remplacé par Halleck son chef d'état-major, puis l'armée du Potomac seule. Relevé de son commandement 9.11.1862. Candidat démocrate contre Lincoln aux élections de 1864. Fut par la suite gouverneur du New -Jersey.

27 Edwin Mac Masters Stanton (1814-1869) Stanton, démocrate, soutint Lincoln, il avait été nommé attorney général en 1860, puis succéda le 20 janvier 1862 à Simon Cameron comme secrétaire d'État à la guerre, après la mort de Lincoln, il s'entendit fort mal avec Andrew Johnson son successeur. Pour le protéger le Congrès vota le *Tenure of office Act*. La tentative de Johnson de le renvoyer provoqua une procédure d'impeachment contre le Président qui échoua. Le *Tenure of Office Act* fut déclaré anticonstitutionnel 58 ans plus tard.

28 Major Herbert von Hammerstein cité dans le rapport de McClellan.

29 Robert d'Orléans (1840-1910) duc de Chartres. Il épouse en 1863 sa cousine Françoise d'Orléans, fille du prince de Joinville. Lecomte entretiendra une correspondance avec lui.

30 John Charles Fremont (1813-1890) explorateur, sénateur de la Californie en 1850, battu par Buchanan pour la Présidence des États-Unis, major général en 1862, il est battu à Cross Keys, démissionne dans l'attente d'un nouveau commandement. Chef du parti anti-esclavagiste radical, il termine sa carrière en 1881 comme gouverneur de l'Arizona.

31 Charles Sumner (1811-1874) avocat et homme politique anti-esclavagiste. Sénateur du Massachusetts dès 1851, chef des radicaux abolitionnistes, il s'oppose à Lincoln sur la question du suffrage des Noirs. Il fut aussi opposé à Andrew Johnson.

32 Seth Williams (1822-1866) est l'adjudant général de l'armée du Potomac.

33 Louis Philippe d'Orléans, comte de Paris (1838-1894) fils aîné du duc d'Orléans, chef de la maison d'Orléans en 1850, puis de la maison de France, il prend alors le nom de Philippe VII, comme prétendant au trône. Venu avec son oncle Joinville et son frère Chartres en Amérique, il fait service à l'état-major de McClellan. Il est le meilleur ami de Lecomte à l'état-major de l'armée du Potomac et leur amitié durera jusqu'à sa mort.

34 Randolph Marcy, chef d'état-major de McClellan, brigadier général dès 1861.

35 Il faut dire que Lecomte tombe en un bien mauvais moment l'armée est au début mars en pleine réorganisation.

36 George McCall commande la deuxième division de l'armée du Potomac dès mars 1862, auparavant sa division dépendait du département de Washington.

37 William Smith commande dès mars 1862 la deuxième division du 6eme corps de l'armée du Potomac. Sa division jusqu'à cette date était la quatrième de l'armée du Département de Washington.

38 Fitz John Porter (1822-1901) ami de McClellan commandant la 1ère division du troisième corps de l'armée du Potomac. Il commande ensuite le 5ème corps d'armée. Destitué après Antietam, réhabilité en 1866.

39 Irwin McDowell (1818-1885) il est commandant jusqu'au 8 mars 1862 d'une division de l'armée du Potomac, il prend le 13 mars le commandement du 1er corps de l'armée du Potomac, puis devient le 4 avril chef du département de la Rappahanock et est chargé de la défense de Washington.

40 Louis Blenker commande une division de l'armée du Potomac dont il est détaché dès le 4 avril.

41 Edwin Vose Sumner (1797-1863) Adjoint de McClellan, commande jusqu'au 13 mars une division de l'armée du Potomac, puis le 2ème corps de cette armée, blessé à Antietam, il meurt d'une pneumonie.

42 William Buel Franklin (1823-1903) commande jusqu'au 13 mars une division de l'armée du Potomac, puis dès cette date un corps d'armée.

43 PierreGustave Toutant de Beauregard (1818-1893) était alors chef de l'armée du Mississipi, c'est Johnston qui commande sur le front de Yorktown.

44 Il s'agit de George Armstrong Custer (1839-1876) le futur général qui était capitaine aide de camp de McClellan et qui fut portraituré par Joinville.

45 François d'Orléans, prince de Joinville, (1818-1900) fils du roi Louis Philippe, avait été amiral sous le règne de son père. McClellan le tenait en grande estime et Joinville tout comme Lecomte le défendra toujours.

46 John Sedgwick (1813-1864) major-général commande la 2ème division du deuxième corps de l'armée du Potomac, tué au feu le 9 mai 1864.

47 Lecomte écrit Keys mais il s'agit du major-général Erasmus Darwin Keyes (1810-1895) commande une division de l'armée du Potomac, puis un corps d'armée.

48 Winfield Scott Hancock (1824-1886) commande la première brigade de la division Smith, puis dès septembre 1862 une division et enfin à Gettysburg un corps d'armée.

49 William Thomas Harbaugh Brooks (1821-1870) commande en avril 1862 la deuxième brigade de la division Smith. Il finira la guerre comme major-général.

50 John Wynn Davidson (1824-1881) commande en 1862 la troisième brigade de la division Smith. Il finira la guerre comme major-général.

51 Selon M. David Foldi que je remercie de sa communication, il s'agit du journaliste anglais William Russell.

52 John Adams Dix (1798-1879) Sénateur de New-York, 1845-1848, Secrétaire d'État au Trésor en 1861, major général commande en 1862 le département de Virginie occidentale. Il fut ensuite ambassadeur en France puis gouverneur de New-York.

53 Nathaniel Prentiss Banks (1816-1894) président de la Chambre des Représentant en 1857, gouverneur du Massachusetts 1858-1861. Commande jusqu'au 13 mars 1862 une division de l'armée du Potomac puis dès le 13 mars le 5ème corps. Après la guerre reprend sa carrière politique et est membre du Congrès US, avec quelques interruptions, jusqu'en 1891.

54 John Ellis Wool (1784-1869) Major général il commande dès 1861 Fort Monroé et le département de Virginie

55 Sur les rapports entre Jules Eytel et Ferdinand Lecomte à cette époque :Guy Le Comte, "Les radicaux romands au secours de la République lombarde 1848 La Légion helvétique romande." *Le Brécaillon no 28* pp 72 à 113., Genève 2007.

56 "À l'honorabile rédaction du Times, à Londres", in *Revue Militaire Suisse*, 10, 26 mai 1862, pp.157-158.

57 Je me démarque de l'opinion exprimée par David von Felten "Ferdinand Lecomte et la Guerre de Sécession" in *Ferdinand Lecomte 1826-1899 , journaliste officier et grand commis de l'État*. Actes du colloque tenu à Pully le 1er décembre 2007. Lausanne, Cercle démocratique de Lausanne et Centre d'histoire et de prospective militaire, 2008.Von Felten nous montre un Lecomte conquis par Mac Clellan et se muant en thuriféraire. La lecture du journal permet de nuancer ce point de vue.

58 Il s'agit de son rapport au Conseil fédéral: *Guerre des États-Unis d'Amérique : rapport au Département militaire suisse, précédé de Discours à la Société militaire fédérale réunie à Berne le 18 août 1862*, Paris : Ch. Tanera, 1863 (Lausanne : Impr. Pache) 218 p.



LORSQUE GENEVE DEFAIT L'EUROPE: UNE AFFICHE FAIT REVIVRE LA PRISE D'ARMES DE 1782

David Foldi

A bien des égards, l'émeute qui débuta à Genève le 8 avril 1782 fut une répétition générale de la Révolution Française de 1789. Tout comme en France, le bas peuple, excité par une intransigeance gouvernementale, courut aux armes faisant preuve d'une brutalité surprenante ; tout comme en France, la bourgeoisie cherchait à profiter du soulèvement pour avancer son propre programme ; tout comme en France, les outrages faits aux magistrats incitaient les aristocrates à faire appel à l'étranger pour réprimer la révolte ; et tout comme en France en 1789, l'agitation qui englobait Genève fut perçue comme une menace à l'ordre établi de l'Europe toute entière. Mais dans un autre sens, la Prise d'armes de 1782 conserva un caractère purement genevois ainsi qu'il ressort d'une affiche dont le Musée Militaire Genevois a récemment fait acquisition.

Il n'est pas inutile de résumer la situation à la source de cette publication. Depuis le début du XVIIIe siècle, la bourgeoisie genevoise cherchait à ravir le pouvoir des mains d'une aristocratie jalouse de ses privilèges. On appelait le parti bourgeois « les Représentants » d'après leur tactique favorite qui fut de multiplier sans cesse la déposition de « représentations », soit des pétitions non signées où ils articulaient leurs griefs et revendications. Le gouvernement estimait qu'il était libre de donner ou (surtout) de ne pas donner suite à ces représentations. De ce droit de ne point répondre naquit le surnom du parti aristocratique : « les Négatifs ».

En 1781, dans une manœuvre clairement démagogique, les Représentants firent voter un édit accordant d'importants avantages aux classes inférieures. Mais la légalité de ce texte était douteuse, d'autant que le vote avait eu lieu dans une atmosphère révolutionnaire sans la participation de la grande majorité des Négatifs. L'emploi de la force donna au gouvernement aristocratique l'excuse de contester la validité de l'édit et de refuser de le mettre en vigueur. Ce refus, à son tour, incita les classes inférieures à prendre les armes.

Le 8 avril 1782, de violents combats éclatèrent aux portes de Neuve et de Cornavin faisant dix morts et de nombreux blessés. Les insurgés arrêtaient les



DE LA PART

*De nos Magnifiques & Très Honorés Seigneurs de la
Commission de Sureté, décernée par Edit Souverain,
du 16 Avril 1782.*



L est ordonné aux Officiers de Milice, tant de la Banlieue que du Territoire de la République, de faire incessamment le dénombrement de tous les hommes en état de porter les Armes, domiciliés dans l'étendue de leurs Départemens respectifs; d'en faire parvenir le Rôle à la Noble Commission, entre ci & trois jours pour le plus tard, & d'en commander chaque jour la douzième partie, pour venir monter la Garde en Ville.

Ceux qui, pour légitime cause, ne pourront faire leur service, le jour auquel ils auront été commandés, mettront en leur place un homme du lieu, dispos & en état de porter les Armes.

Les hommes de chaque Département qui auront été commandés pour monter la Garde, se rendront ensemble en Ville, tous les soirs, avant cinq heures, sous la Halle de la Maison de Ville: l'un d'entr'eux fera les fonctions d'Officier, en l'absence des Officiers ordinaires; & l'Officier qui commandera la Garde lui remettra, avant son départ, une Note par lui signée, contenant les noms de tous ceux qui devront être avec lui de détachement. Cette Note sera délivrée, chaque soir, à l'Aide-Major de Service.

Ceux qui auront été commandés pour monter la Garde, & qui ne pourront se rendre en Ville sans passer sur Terre Etrangère, viendront sans aucunes Armes quelconques.

Tous les autres y viendront, autant que possible, avec leurs Uniformes, & leurs Armes, Equipages & Munitions en bon état.

MESSEIGNEURS ordonnent à tous ceux qui se rendront en Ville pour la Garde, ou qui s'en retourneront, de ne s'arrêter sur leur route dans aucune Auberge ou Cabaret, de se comporter avec ordre & décence, sans insulter ni menacer qui que ce soit; & de ne point tirer sur les chemins, sous quelque prétexte & pour quelque cause que ce puisse être.

Déclarent MES DITS SEIGNEURS qu'ils auront une attention particulière sur la conduite de chacun, & qu'ils réprimeront, sans aucune exception de personnes, toutes les Contraventions qui parviendront à leur connoissance.

Et afin que nul ne l'ignore, les présentes seront imprimées & affichées, tant aux Portes de la Ville, qu'aux Portes des Temples du Territoire.

Donné à Genève, le 19 Avril 1782.

DENTAND, *Treasorier Général,
Président de la Noble Commission.*

(Chez J. L. FAYAT, Impr. de la République.)

L'affiche de 1782



Julien Dentand par C.G. Geissler «
L'Assemblée dans l'Église du Petit Saconex».
(BPU)

chefs du parti Négatif, ils les exposèrent aux insultes d'une foule enragée, puis les emprisonnèrent dans une auberge où ils les retinrent en otage. Le 11 avril, les chefs des Représentants remplacèrent les principaux Négatifs des Petit et Grand Conseils avec leurs partisans. Ils n'osaient pas, en revanche, destituer les quatre syndics qui présidaient la République. Ces magistrats restèrent donc en fonction, quoique l'un d'eux n'assistait plus aux séances en raison du coup de poignard essuyé lors des combats du 8 avril.

Depuis 1738, la constitution genevoise était garantie par la France, Berne et Zurich. Les termes de cette garantie restaient assez imprécis, les rédacteurs n'ayant pas pensé articuler dans quelles circonstances la garantie serait invoquée ni comment elle s'exécuterait. Il était toutefois à prévoir que les Puissances garantes ne pouvaient souffrir de voir des magistrats insultés, emprisonnés, destitués ou poignardés. En effet, la France et Berne annoncèrent aussitôt leur intention de mater le nouveau régime par la force. Zurich préféra s'abstenir de cette intervention, car elle maintenait des liens commerciaux étroits avec la bourgeoisie genevoise. Le désistement zurichois irrita tant plusieurs Négatifs qu'ils demandèrent au roi de Sardaigne de venir à leur secours. Et le roi n'était que trop heureux d'accéder à la requête, car il était, après tout, issu de la maison de Savoie, ennemie héréditaire de Genève.

Persuadés de l'imminence d'une attaque, les insurgés se mirent à revoir l'état militaire de la ville. Se posait alors une question gênante : comment confier la défense au Petit Conseil où siégeaient encore des syndics hostiles au nouvel ordre des choses ? Le remède fut de créer une toute nouvelle institution, la Noble Commission de Sûreté, composée d'onze Représentants tirés des Petit et Grand Conseils. Par politesse, les organisateurs offrirent la présidence de la Commission au Syndic de la Garde, mais devant son refus, ils la donnèrent à l'un des principaux chefs du parti bourgeois, Julien Dentand.

Le choix était, certes, populaire, mais curieux, dans ce sens que Dentand ne disposait d'aucune expérience militaire. Né en 1736, il avait d'abord été pasteur avant d'étudier le droit. Il quitta définitivement le Saint Ministère en 1767, entra au Grand Conseil en 1770 et fut élu auditeur en 1773. Il était alors encore peu connu du grand public, mais s'acquitta de la renommée en 1776 à travers la publication de neuf discours où il exigeait une réforme totale du droit pénal. Sa popularité grandissait et il devint un personnage important dans l'opposition. On admirait ses vastes connaissances, sa modestie, son bon cœur, sa simplicité ainsi que ses vertus républicaines. Sa diction était, dit-on, précise et méthodique, ses interventions au Grand Conseil démontraient une grande agilité de pensée et une facilité de parole. Seuls ses détracteurs lui reprochaient des discours sans élégance et parfois pédants. Son élection au Petit Conseil en 1778 fit de lui l'un des premiers Représentants à faire partie de cet organe gouvernemental. Il fut ensuite élu syndic en 1780, puis trésorier en 1781. Ce fut donc en reconnaissance du fait qu'il avait occupé ces hautes charges et non pas d'un passé guerrier que les insurgés lui confièrent la présidence de la Noble Commission de Sûreté.



Sceau de la Noble Commission de Sûreté

Les forces militaires genevoises comprenaient une garnison et une milice. La garnison était une troupe soldée de douze compagnies, totalisant au début de la révolte 674 hommes. Officiellement, on les considérait comme des soldats professionnels, mais en réalité il s'agissait de simples étrangers venus à Genève

à la recherche de travail et qui pour arrondir leurs menus revenus montaient la garde plusieurs fois par semaine. Les douze capitaines qui commandaient le corps étaient nommés par le Petit Conseil et devaient chaque année faire renouveler leur mandat par le Grand Conseil. Comme le grade de lieutenant était inconnu dans la garnison, il revenait aux sergents d'assurer toutes les fonctions subalternes.

Tous les Genevois valides de 18 à 60 ans – soit environ trois ou quatre mille hommes - faisaient partie de la milice qui comprenait un corps d'artillerie (divisé en sections de canonniers et de bombardiers), une compagnie de dragons, quatre régiments d'infanterie (chacun de quatre Compagnies dites Bourgeoises) et huit « départements » de milice de la banlieue et des territoires. Contrairement aux prestations des soldats de la garnison, les vacations de la milice n'étaient jamais payées : les miliciens pouvaient tout au plus espérer se voir offrir du pain et du vin lorsqu'ils montaient la garde la nuit en période de crise.

Chaque milicien était tenu de se pourvoir lui-même de son équipement. Les gens aisés se servaient généralement de leurs armes personnelles qu'ils se procuraient soit chez des armuriers locaux, soit à l'étranger, mais la grande majorité des Genevois achetaient leur armement à l'arsenal où il était vendu au prix coûtant. L'entraînement de la milice commençait chaque année par une visite d'armes, effectuée au domicile du milicien par le commandant du corps, accompagné du dizénier (fonctionnaire responsable de l'établissement des rôles et du respect des lois et des bonnes mœurs dans son quartier). Chaque compagnie s'assemblait ensuite deux, trois ou quatre fois, généralement à une semaine d'intervalle, pour s'exercer aux évolutions et au maniement d'armes. Les exercices se terminaient par la grande revue de printemps où l'ensemble de la milice, rejointe par la garnison, défilait sur la plaine de Plainpalais sous les applaudissements d'un public admirateur.

Les artilleurs portaient un uniforme noir, les dragons étaient habillés en rouge tandis que les fantassins étaient revêtus de ce qu'on surnommait l'uniforme « brécaillon » : habit gris clair, parements, collet, veste et culotte rouges. Le gouvernement était fort conscient que tout le monde n'avait pas les moyens de se payer cet habillement et pour cette raison n'avait jamais rendu le port de l'uniforme obligatoire. Il comptait plutôt sur la fierté civique des miliciens et le fait que ceux-ci savaient pertinemment que s'ils n'étaient pas bien ajustés, ils risquaient d'être placés à l'arrière lors de la grande revue.

Pour stimuler l'intérêt dans l'art militaire, le gouvernement organisait des concours de tir, récompensant les gagnants par des pièces d'étain, des avantages fiscaux et le titre de « roi » ou de « commandeur ». Les plus importantes compétitions se déroulaient dans le cadre d'anciennes sociétés de tir : les Nobles Exercices Militaires de l'Arquebuse, de l'Arc, du Canon et de la Navigation. Les

Genevois adoraient ces épreuves d'adresse et en étaient même tellement friands qu'ils en organisaient aussi dans leurs cercles, voire simplement entre amis. Beaucoup de ces concours privés reprenaient le cérémonial des tirages officiels – défilés, musique, batailles factices, déjeuners bien arrosés – mais parfois les tireurs se contentaient de fixer un bout de papier sur un arbre, puis de proclamer le meilleur tireur, leur « roi ».

Depuis fort longtemps, le gouvernement s'était peu préoccupé de l'organisation des milices des territoires et de la banlieue. Les huit départements étaient répartis d'une manière géographique : Céligny et Genthod, le mandement de Peney, Dardagny et Russin, la Champagne, les Pâquis, Vandoeuvres et les Bougeries, le mandement de Jussy avec le village de Gy et enfin la banlieue de Plainpalais, Champel et les Eaux-Vives. Les départements dépendaient des quatre régiments bourgeois à qui ils étaient réunis en temps de crise. Les paysans, vigneron, jardiniers, laboureurs, maraîchers et domestiques des maisons de campagne qui composaient ces corps participaient rarement aux exercices militaires annuels et encore moins souvent aux tirages de la ville. Pour les entraîner, le Petit Conseil députait occasionnellement un officier qui partait dans les campagnes accompagné d'un tambour et muni d'un drapeau. Il rassemblait les hommes de sa troupe dans un village, leur enseignait les rudiments de l'instruction militaire, puis les récompensait d'un petit concours de tir. A vrai dire, la nécessité de maintenir les gens de la campagne sur un pied de guerre n'était pas bien évidente, car Genève vivait généralement en bonne intelligence avec ses voisins. Aussi, avec le temps, les milices extérieures devenaient moins des unités d'appui qu'un réservoir d'hommes à qui l'on faisait appel lorsque les miliciens de la ville désiraient éviter des tours de garde fastidieux et pouvaient s'offrir le luxe de payer un remplaçant.

Si les milices du dehors manquaient d'entraînement, celles de la ville étaient affligées par les troubles politiques qui déchiraient sans cesse la République. La peur de voir de simples disputes particulières dégénérer en de véritables confrontations entre hommes armés avait souvent amené le gouvernement à annuler tant les concours de tir que les exercices militaires annuels eux-mêmes. Les désaccords éclatèrent en plein jour pendant l'émeute de 1782. De nombreux Négatifs refusaient de servir un régime qu'ils jugeaient illégal, une absence qui se fit surtout ressentir dans le corps des officiers. Deux des douze capitaines de la garnison avaient été blessés lors des combats du 8 avril, cinq autres affichaient des sentiments franchement hostiles à l'insurrection. Des seize capitaines des Compagnies Bourgeoises, dix figuraient parmi les conseillers destitués, trois étaient détenus en otage et un autre souffrait de maladie, de sorte qu'il ne restait plus qu'un seul capitaine encore en fonction. Comme la Noble Commission de Sûreté ne disposait pas d'un réservoir d'officiers sous la main, elle se contenta

de nommer huit nouveaux capitaines de milice, tout en chargeant sept d'entre eux de prendre chacun le commandement de deux compagnies. Le huitième promu se joignit au dernier des capitaines de l'ancien régime pour compléter l'état-major des seize Compagnies Bourgeoises. Le capitaine des dragons conserva sa place et Julien Dentand remplaça lui-même le général de l'artillerie. La question de la solde rendait le remplacement des capitaines de la garnison plus épineuse. Plutôt que de nommer de nouveaux officiers qu'il aurait fallu payer, la Commission organisa l'élection de nouveaux sergents. Bien que ce scrutin eût lieu au mois de mai, on surnommait les élus « les sergents d'avril », une épithète qui pendant les années à venir désignait un adhérent zélé à la Prise d'armes d'avril 1782.

La Commission était également gênée par la situation géographique. Les territoires genevois n'étant pas contigus, beaucoup de miliciens des départements devaient traverser des terres bernoises, sardes ou françaises pour venir en ville. Il importait de ne pas faire de provocations ni même de porter des armes. Or, précisément, la Commission craignait de voir ces miliciens s'amuser à s'exercer en route, à se lancer des défis, à faire de petits concours de tir, puis à s'arrêter dans les auberges soit pour se désaltérer, soit pour fêter les vainqueurs de leurs jeux improvisés.



Femme avec brouette par Jean Huber. (BPU)

Voilà la situation qui motiva l'affiche du 19 avril 1782. Comme on n'avait pas exercé les milices des territoires depuis de nombreuses années, la Commission ignorait le nombre exact d'hommes dont elle disposait. Elle invita les officiers à dresser des rôles et à préparer des détachements pour venir monter la garde, exhortant les hommes à se rendre en ville, de préférence en uniforme, mais sans s'enivrer et surtout sans porter offense aux pays voisins, car le 19 avril, la Noble Commission espérait encore la paix.

La plupart des gens de la campagne avaient le statut de « sujets » et étaient liés à la terre d'une manière encore féodale. Ils ne pouvaient, par exemple, être propriétaires de terrains ni même se rendre en ville d'autres jours que le

mercredi ou le samedi, soit les jours du marché. L'originalité de la nouvelle conjoncture explique peut-être l'élan dont ils firent preuve dans les premiers jours qui suivirent la Prise d'armes.

Leur enthousiasme était partagé et même dépassé par une grande partie de la population citadine qui fut saisie d'un esprit martial encore jamais vu dans les annales de la République. La ville entière fourmillait d'activité. Des miliciens en uniforme se pavanaient dans les rues, des femmes préparaient des cartouches et des pansements, des enfants s'amusaient à détacher des tuiles des toits qu'ils comptaient jeter sur l'ennemi si jamais il s'aventurait en ville. On s'exerçait à marcher et à contre-marcher, on s'entraînait au feu de parapet, on montait la garde aux portes de la ville et on faisait des patrouilles le long des murailles. Les artilleurs mettaient des canons sur les affûts, puis les sortaient du hangar, les traînant vers les bastions et d'autres postes clés pour établir des batteries. Des mortiers furent placés au Bastion du Pin et autour de la Tour Maîtresse et pour protéger le port, on arma une barque de vieux canons en fer. Sous l'œil obligeant des pasteurs, les temples furent vidés de leurs bancs, remplacés par des lits et transformés en hôpitaux.

Partout, on travaillait sur les fortifications qui se révélaient en très mauvais état. On creusait dans les fosses, on entrelaçait des gabions, on amenait des pierres dans des chariots et de la terre dans des brouettes. A Châtelaïne et au Mail, on abattait les arbres tandis qu'on se contentait d'ébrancher ceux de la Treille et Saint-Antoine. La Noble Commission de Sûreté chargea Charles Chastel, un officier revenu du service autrichien, de diriger tous ces travaux et offrit de payer les gens de la campagne pour les effectuer. Ce furent surtout des jardiniers qui répondirent à l'appel. Ils arrivaient tous les matins, au son du tambour, marchant en rang, la pelle sur l'épaule. Le soir, ils repartaient de la même manière, à la fermeture des portes.

Par précaution, la Commission ordonna le désarmement des principaux Négatifs. Elle leva une compagnie de chasseurs qui devait se battre en ordre dispersé à la manière des Américains dans la récente Guerre d'Indépendance. Et, voulant profiter pleinement de la ferveur guerrière qui régnait en ville, la Commission mit aussi sur pied une unité de femmes.

Mais tout ne se déroula pas comme prévu. L'émeute excita la colère à l'étranger où elle fut dénoncée par Frédéric le Grand, Catherine II de Russie et même par des aristocrates anglais, pourtant favorables aux Représentants. A Genève, des scissions apparurent entre les bourgeois et les classes inférieures, tant de la ville que de la campagne. Chastel, désespérant de réparer les fortifications en temps utile, préconisa l'abandon de la rive droite et la destruction des ponts de Bel-Air. Plusieurs Négatifs refusèrent de se laisser désarmer. Les recrues de la compagnie

des chasseurs se disputèrent avec leur chef. La troupe de femmes, enfin, ne connut d'autres exploits que d'exciter de grossiers ricanements parmi des spectateurs masculins, divertis par la vue de quelques amazones travesties en hommes.

La Commission de Sûreté se partagea en deux camps, l'un qui prêchait à la résistance, l'autre qui évoquait la possibilité d'une capitulation. Julien Dentand garda la présidence nominale de la Commission, mais en confia la direction réelle à Chastel et à un bouillant avocat, Jaques Grenus. Grenus ne tarda pas à créer le scandale en entreposant des barils de poudre à Saint-Pierre et dans les maisons de deux aristocrates de la haute ville.

L'arrivée des trois armées dans les environs sema la panique. La Noble Commission donna des ordres aux défenseurs de ne point tirer en premier, mais elle ne fit rien pour s'opposer à la violation du territoire genevois. Les généraux des trois envahisseurs eurent donc tout leur loisir pour préparer un siège. Quand ils estimèrent leurs forces en position, ils envoyèrent trois trompettes exiger la



Bouvier par Jean Huber



Jardinier bêchant par Jean Huber

sortie de 21 factieux notoires ainsi que la reddition de la ville. Après des discussions houleuses qui s'éternisèrent pendant plusieurs nuits, les insurgés acceptèrent toutes les conditions posées et libèrent les otages. Sous le couvert de la nuit, 20 des 21 rebelles nommés prirent honteusement la fuite. (Le dernier sera arrêté par la suite). Le matin du 2 juillet 1782, les trois armées firent leur entrée en ville. Les Sardes arrivèrent en premier, suivis des Bernois et enfin des Français qui, contrairement à leurs deux alliés, marchaient triomphalement, drapeaux déployés et tambours battants. Les trois Puissances ordonnèrent le désarmement de la population et la restauration de l'ancien gouvernement. Elles nommèrent une commission qu'elles chargeaient de remanier la constitution. L'œuvre de cette commission aboutit le 21 novembre 1782 à un nouvel édit, qui renforçait les pouvoirs de l'aristocratie, imposait un serment de fidélité à tous les Genevois, augmenta la garnison, supprima la milice, ferma les cercles, ordonnait la dissolution des Nobles Exercices Militaires et interdisait accessoirement tout concours de tir. Plutôt que de se soumettre à ce système, de nombreux Représentants préférèrent s'expatrier.

Julien Dentand avait été placé en tête de liste des Représentants chassés le 2 juillet et il vit son expulsion transformée en bannissement perpétuel le 21 novembre. Contraint d'abandonner sa famille à Genève, il s'exila d'abord à Neuchâtel, puis à Constance. La mort de son épouse en 1786 fut l'occasion pour ses compatriotes de lui marquer un soutien émouvant, car ils furent nombreux à assister à l'enterrement. Lorsqu'en 1789 une émeute mit fin au régime aristocratique, Dentand revint s'installer dans le pays de Gex. Il aurait pu reprendre son siège au Petit Conseil, mais recula devant l'obligation de jurer fidélité à l'édit. Il attendit le 20 novembre 1790, quand une révision du texte était déjà décidée. La Révolution de 1792 porta Dentand à la présidence du Comité Provisoire d'Administration et il fut élu syndic dès l'adoption d'une nouvelle constitution en 1794. Ce dernier mandat fut toutefois troublé par une violente insurrection qui fit régner la Terreur. Bien que Dentand s'opposât d'une manière visible à l'exécution des peines capitales, il défendit toujours la légitimité du Tribunal révolutionnaire qui les prononça. Il quitta la politique en 1795 afin de préparer un code pénal et fut très déçu par le rejet de son projet. Il vécut dans l'obscurité pendant la période française et refusa de se rallier à la Restauration, opérée en grande partie par ses anciens adversaires. Il mourut de paralysie en 1817.

Notre affiche remonte à une tout autre époque, à celle du début de la Prise d'armes, lorsque l'enthousiasme était encore à son comble et on voyait les gens de la campagne, les uns en habits rustiques, les autres en uniformes brécaillons, marcher vers la ville pour courir à la défense de la République.

De la par la Noble Commission de
Sureté Mr. de
Pleinpalais a travaillé le
1782 aux fortifications pour Fl. 3. 6 l.
par jour, dont il fera payé, en produisant
une Carte au Secrétaire de la Compagnie
de Noble Gourgas, signée d'un des Supé-
rieurs commis à ces fins.

De la part de la Noble Commission
de Sureté Mr.
de Pleinpalais, de la Compagnie de Noble
Gourgas, a travaillé le
1782, aux fortifications pour une Garde.

De la part de la Noble Commission de
Sureté M. est averti
de se rendre à son Quartier, le
1782, à cinq heures précises,
avec ses armes, équipages & munitions
en bon état, pour monter la Garde, & s'il
est possible, en Uniforme.

Modèles des billets donnés par la Noble Commission de Sûreté aux ouvriers et
miliciens (BPU)

Sources principales

- Anonyme : *Pièces relatives aux troubles actuels de Genève*. Rivoire n°2410.
Anonyme : *Pièces importantes relatives à la dernière Révolution de Genève*.
Genève, Pellet, 1782. Rivoire n°2482.
E. Chapuisat : *La Prise d'Armes de 1782 à Genève*. Genève, A. Jullien éditeur,
1932.
[F. D'Ivernois] : *Tableau Historique et Politique des Deux Dernières
Révolutions de Genève*. Londres, 1789. Rivoire n°2996.
[J. Grenus] : *Etrennes patriotiques ou Dictionnaire des Petit & Grand Conseils,
à l'usage des Elections*. 1792. Rivoire n°3417 & n°3429.
M. Neuenschwander, B. Lescaze et G. Mützenberg : *Un Genevois méconnu :
Julien Dentand (1736-1817)*. Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1978.
[I. L. Naville] : *Journal historique contenant l'abrégé de ce qui se passa à
Genève la nuit du 8 au 9 avril 1782 et le détail de la captivité des otages aux
Balances dès le 9 avril au 2 juillet de la même année*. AEG, Ms. hist. 80.
Registre du Conseil illégal, avril - juillet 1782. AEG, RC 283 bis.
S. Reybaz : *Correspondance*. BPU, Ms. 924
J. Tronchin Calandrini : *Correspondance*. BPU, Archives Tronchin, Ms. 343.

Nos remerciements vont à Mme Nelly FIAUX qui nous a procuré ce document.



L'HONNEUR PERDU DES MILICES GENEVOISES OU LES TRIBULATIONS DU BATAILLON 84 EN TERRE VAUDOISE

Philippe COET

En 1915, le Journal de Genève publie en feuilleton un récit intitulé « La mobilisation suisse en 1815 : campagne du bataillon genevois à la frontière du Jura ». L'auteur en est Gabriel Gallot (1770-1849), lieutenant dans la compagnie de fusiliers du dit bataillon. (1)

Il est question au moins deux fois des Vaudois dans cette relation des événements. Après avoir quitté Genève, le bataillon se dirige vers Aubonne, traversant Coppet, Nyon et Rolle : « La manière froide et disgracieuse des Vaudois nous a scandalisés, surtout après l'accueil flatteur qui avait été fait au mois de mars dernier à leurs deux bataillons lors de leur arrivée à Genève (...) nous ne devons certes pas nous attendre à une telle réception, quoique notre opinion politique soit bien opposée à celle de ces peuplades révolutionnaires ». Et c'est en vain qu'à Aubonne des soldats essaient de faire danser les dames du lieu, « leur esprit est trop imbu des sentiments vaudois pour oser se permettre de partager nos plaisirs ». Le 17 juillet 1815, lorsque les Genevois apprennent que le camp de Valeyres a brûlé, G. Gallot rapporte que les incendiaires ne peuvent être que des Vaudois car ceux-ci ont juré de venger l'un des leurs, puni de 50 coups de bâton pour avoir crié « Vive Napoléon ! » Et il ajoute : « Nos grenadiers, en passant par Orbe, avant l'incendie, ont entendu les mêmes paroles menaçantes ».

Ces propos peu amènes sont caractéristiques des sentiments ambivalents, voire des préjugés, nourris par les Genevois à l'encontre de leurs voisins (sentiments à coup sûr réciproques...) Une quarantaine d'années plus tard, l'histoire militaire nous offre un autre exemple de « frottement » entre les deux cantons, un incident qui paraît à nos yeux dérisoire mais qui a pourtant longuement occupé les autorités cantonales et fédérales.

Le bataillon 84 et le camp d'Aarberg

En 1859, le bataillon 84 est commandé par Jean-Antoine LINCK. Il est assisté du major Henri DE SCHEYTERBERG, de l'aide-major Auguste FOL, du quartier-maître Marc-D. GOETZ, de l'enseigne Louis-Samuel ROSSELET, des médecins GAUTIER et CHENEVIÈRE, de l'adjudant Jean-Jacques



*Soldats genevois en route pour le Canton de Vaud
Cette illustration ainsi que les suivantes sont tirées d'un recueil de 24 planches intitulé : « Les milices genevoises il y a 30 ans, vieux croquis de camp et de caserne 1885 » ; sans date ni éditeur. (coll. part.).*

REYMANN.

Les chasseurs de droite sont sous les ordres du capitaine MAST, ceux de gauche sous ceux du capitaine STECHE. Les 4 compagnies d'infanterie sont commandées par les capitaines BAUD, VIVIEN, HANAUER et HAYOZ.

Jean-Antoine Linck (1820-1887) s'est d'abord destiné à la peinture (il a été élevé par son cousin, lui-même peintre) avant de devenir maître de gymnastique des collègues (dès 1849) et surtout d'embrasser la carrière militaire. Comme le dit le Journal de Genève du 9 mars 1887, « il dut surtout sa notoriété à sa longue et très active carrière militaire qui l'avait mis en contact avec une grande partie de la population masculine de Genève ». J.-A. Linck a notamment commandé un bataillon en 1855 à l'Ecole centrale de Thoune, en 1859 au rassemblement d'Aarberg et en 1860 pendant l'occupation de Genève.

Quant au bataillon 84, il disparaît en 1874 avec la nouvelle organisation militaire. Ses effectifs contribuent avec ceux du 20 à former les bataillons 10 et 11. (2)

C'est le 21 février 1859 que le Conseil fédéral désigne la région d'Aarberg pour accueillir le « rassemblement de troupes qui aura lieu cette année ». Il en fixe les dates le 19 août : le rassemblement se tiendra du 4 au 21 septembre ; les troupes

devront être présentes dès le 11, l'état-major dès le 4 ; le retour dans les foyers est prévu le 22.

Le 24 août, le département militaire cantonal prend note des instructions de son homologue fédéral, lesquelles précisent le lieu du rassemblement ainsi que l'équipement et les munitions à emporter : « Les munitions dont doivent être pourvus les hommes, savoir pour chaque fusilier armé 80 cartouches d'exercice avec le nombre réglementaire de capsules, pour les chasseurs 130 cartouches, pour les carabiniers 130, les cavaliers 20, les sapeurs du Génie 20... » Des exercices préparatoires sont également prescrits avant le rassemblement.

Par dépêche du 25 août, le département militaire fédéral ordonne au bataillon 84 de partir le 10 septembre. Le compte-rendu du Conseil d'Etat pour 1859 nous apprend que le bataillon a été caserné 3 jours avant son départ. Précisons encore que la batterie 25 a également participé au rassemblement (cours de répétition du 8 au 23 septembre). (3)

L'effectif total des troupes s'est élevé à 6'893 hommes, dont 626 pour le bataillon 84 et 164 pour la batterie 25. On a compté 551 chevaux de selle et 264 de trait. « Les troupes étaient en général robustes, assez bien préparées et animées de zèle. Les chevaux de selle et de trait étaient généralement bons à l'exception des deux batteries de Berne ».

Les manœuvres se sont déroulées entre Bienne, Gottstadt et Aarberg. Il faut souligner ici qu'aucun « plan spécial » n'avait été fixé à l'avance et que l'on attendait du commandant et des autres acteurs qu'ils agissent librement pendant les divers « simulacres » organisés. A l'issue de ce camp, le constat est que « celui qui voulait apprendre quelque chose en a eu l'occasion et s'en est retourné avec plus d'expérience ». S'agissant des carabiniers et de l'infanterie, ils « manquaient généralement de mobilité parce que la conduite de la troupe n'était souvent pas assez énergique ; - cette mobilité s'accrut néanmoins d'une manière visible pendant ces courtes manœuvres ».

A relever l'interruption des « hostilités » le 18 septembre, à l'occasion du Jeûne fédéral. « La sainteté de ce jour ne fut profanée par aucun désordre et les rapports qui parvinrent des cantonnements furent très satisfaisants ». (4)

Si la discipline ne semble pas avoir posé de problème pendant ces quelques jours, il en a peut-être été autrement en marge du rassemblement. Réels ou supposés, ce sont ces incidents impliquant les Genevois du 84 – et leurs suites – qui vont nous intéresser.

Lieu de passage, point de départ

Le 27 septembre 1859, le Conseil d'Etat genevois prend connaissance d'une lettre du 23 par laquelle le Conseil fédéral informe ses « fidèles et chers

Confédérés » d'une plainte du Conseil d'Etat vaudois, basée sur un rapport du préfet d'Yverdon, au sujet du comportement du bataillon 84 lors de son passage dans cette ville.

L'autorité fédérale demande au gouvernement genevois de « faire, conformément aux articles 1 & 209 du Code pénal pour les troupes fédérales, dresser immédiatement une enquête sévère pour connaître les coupables et nous en communiquer le résultat, nous réservant, s'il y a lieu, de prendre une décision ultérieure dans cette affaire ». Pour rappel, l'article 1 du Code pénal pour les troupes fédérales du 27 août 1851 définit les catégories de personnes qui sont soumises à ses dispositions. L'article 209 complète en fait l'article 208 : ce dernier stipule que « les délits sont jugés par le tribunal établi pour le corps d'armée auquel l'accusé appartient ». L'article 209 fixe les règles lorsque l'article précédent ne peut être appliqué ou lorsque l'impartialité de la justice impose d'y déroger. C'est alors « le commandant en chef [qui] décide du tribunal auquel l'affaire doit être renvoyée ». L'invocation de ces dispositions surprend puisque l'autorité fédérale ne décide pas ici du renvoi devant un tribunal – même si elle s'en réserve la possibilité – mais ordonne au canton de procéder à une enquête. (5)

La lettre du préfet, adressée à son gouvernement en date du 13 septembre, est jointe à la précédente. En voici de larges extraits : « Il m'est revenu, indirectement depuis 2 jours, des renseignements tellement déplorable sur le compte du Bataillon genevois (...) que j'ai cru devoir faire un bout d'enquête administrative. Il se confirme, en effet, que sur une grande échelle on a carotté les boulangers & les débitants de vin, carotté, mot employé de préférence par cette troupe. Au café de Madame Laurent, on a demandé à déjeuner ; quand le moment du règlement est arrivé, grande consternation ; les uns prétendaient avoir payé, d'autres profitèrent de l'altercation pour s'esquiver sans payer ! mais quoi d'étonnant ? un officier présent avait lâché le mot : il faut carotter. Sur ce mot, indigne d'un soldat & encore plus méprisable de la part d'un officier, Madame Laurent (...) a pris un tabouret, en a frappé le plancher, puis, s'étant approchée, lui a présenté le poing sur son hausse-col en le traitant de voleur ! il a accepté le compliment & est parti (...) Dans la pinte Hodel (...) les soldats sont montés dans la cuisine, ont découvert le pot au feu, se sont servi, &, quant aux paiements, à peu près mêmes difficultés. Dans la pinte de Jean Reichler, ils ont enlevé deux miches de pain appartenant à deux pauvres manœuvres. Chez Vittoz, boulanger, en l'absence du chef, ils se sont servis, paiements à peu près nuls (...) A Yvonand, à peu près mêmes désordres (...) En voilà assez pour pouvoir s'exprimer en termes énergiques sur le compte de ce Bataillon. Les paisibles habitants d'Yverdon sont exaspérés & à juste titre. Veuillez, Monsieur



« Le bouchon »

le Président, prier le Conseil d'Etat qu'il intervienne auprès du Conseil fédéral en vue de prendre des mesures pour que ce Bataillon ne s'arrête que le moins possible dans notre ville à son retour, attendu que la population est montée à tel point, que je ne pourrais répondre de quelques faits déplorables ». (6)

Tel est le point de départ de notre affaire. Elle va prendre, de l'aveu même des acteurs, une étonnante ampleur, s'agissant d'un objet de simple police militaire. Dans un rapport du 10 janvier 1860, sur lequel nous reviendrons, les enquêteurs genevois constatent que cette affaire aurait pu atteindre les proportions d'un « conflit international » ; ils admettent qu'elle a en tout cas pris « les proportions d'un conflit entre les Gouvernements de Genève et de Vaud » et que c'est à tout le moins « une affaire d'honneur pour tous les militaires genevois ». Le commandant du bataillon, J.-A. Linck, partage ce dernier point de vue. Il indique dans sa déposition, jointe au rapport, que les accusations du préfet « intéressent l'honneur du nom genevois, et notamment la réputation du 84^{me} bataillon de l'armée fédérale ». (7)

Les Genevois dénoncent également l'attitude provocante et blessante de certains

organes de presse vaudois : les auteurs du rapport de janvier 1860 soulignent que « d'un autre côté, certains articles de journaux s'étaient emparés de ces faits dans un but de polémique politique et les avaient également formulés en accusations générales contre toute une troupe genevoise ».

J.-A. Linck est plus précis dans son propos. C'est le 16 septembre, par le Nouvelliste vaudois, qu'il a eu connaissance des accusations portées contre ses hommes. Ce journal « critiquait la tenue et la discipline du bataillon N° 84 ». Il a publié le 21 septembre un second article « d'une portée infiniment plus sérieuse ». Les accusations sont « odieuses », elles sont formulées en termes « fort vagues quant aux faits allégués », ce qui les rend d'autant plus injurieuses. Et d'ajouter : « Est-ce ainsi, en évoquant certains préjugés quasi barbares, et heureusement surannés, que le Nouvelliste espère travailler au développement des institutions militaires suisses, et avancer l'œuvre de concorde et d'union entre les Cantons (...) Que le Nouvelliste y prenne garde, cette conduite pour n'être ni digne, ni patriotique, n'en est pas plus sûre. Nous conservons à Genève une rétractation en bonne forme, que dût faire le Nouvelliste à l'occasion d'un fait controuvé, qu'il s'était plu à raconter dans le même esprit de dénigrement et de malveillance, à l'endroit des milices genevoises ». (8)

Les susceptibilités cantonales jouent donc un grand rôle dans le développement de cette affaire et elles sous-tendent toute la procédure. Elles n'ont pu qu'aviver les tensions.

Réaction genevoise

Les Genevois ne pouvaient laisser passer de telles accusations, ni admettre la manière de faire de leurs voisins.

Le Conseiller Tourte, en charge du département militaire, est absent lors de la séance du Conseil du 27 septembre. Il a cependant lu la lettre du Conseil fédéral et il écrit à ses collègues : « Je crois qu'il faut immédiatement procéder à une enquête sévère sur les faits énoncés, qui, à ce que j'apprends, sont très exagérés. Le fait de carotte dont il est parlé si longuement est attribué à Messieurs Boissonnas, Faesch et Micheli. Je doute fort qu'aucun de ces MM. ait jamais songé à frustrer une vieille femme de ce qu'ils lui devaient. Quoi qu'il en soit de ce fait particulier, il se peut que des maraudages aient eu lieu. Il n'y a malheureusement pas de réunion de 800 hommes, sans qu'il s'y rencontre des individus qui ont été ou qui deviendront des coquins. Si l'enquête révélait des cas de ce genre, il faudrait abandonner les coupables à toute la rigueur de la justice militaire fédérale ». Il propose de nommer deux officiers pour mener l'enquête et de demander au gouvernement vaudois d'en désigner un ou deux pour le représenter : « C'est là, à mon sens, le seul moyen d'obtenir un résultat

complet, d'avoir un rapport authentique aux yeux les plus prévenus ; rapport qui nous servira à confondre les calomnies répandues sur l'ensemble du bataillon Link ».

Le Conseil suit cette proposition. Il nomme MM. Burnet, juge instructeur de la milice, et Hug, lieutenant, afin qu'ils enquêtent sur les faits allégués. Il précise que « cette enquête devra porter aussi bien sur l'exploitation dont les Genevois se plaignent de la part des aubergistes, cafetiers et cabaretiers vaudois, que sur les carottes dont les Vaudois pourraient avoir eu à se plaindre des Genevois ».

Dans un courrier du 28 septembre, il demande effectivement au gouvernement vaudois de désigner deux officiers pour participer aux investigations. Mais surtout il adresse à son homologue vaudois de lourds reproches : « C'est avec une surprise bien pénible que nous avons appris par une lettre du Conseil fédéral suisse (...) qu'en suite d'un bout d'enquête administrative faite par M^r le Préfet d'Yverdon, non sur des plaintes positives mais sur des rapports indirects, vous avez cru devoir vous adresser à l'autorité fédérale à propos de faits qui, fussent-ils aussi bien prouvés qu'ils sont contestables, pouvaient obtenir leur réparation si l'on s'était adressé simplement au commandant du 84^e bataillon. Vous en avez jugé autrement. Sans attendre même les demandes directes des parties intéressées, vous vous êtes adressés au Conseil fédéral avant même de nous en avoir prévenus. Quelque peu fédérale que nous paraisse cette manière d'agir à notre égard (...) Dans l'espérance, Fidèles & Chers Confédérés, que vous verrez dans les mesures sus indiquées, notre intention positive de conserver envers vous tous les égards dus à un Etat Confédéré, quoique nous puissions nous plaindre de la manière dont vous avez entamé cette affaire, nous saisissons etc. »⁽⁹⁾

L'objectif est de commencer au plus vite l'enquête à Yverdon. Le 30 septembre 1859, le département militaire obtient du Conseil d'Etat non seulement qu'une copie de cette lettre soit transmise au Conseil fédéral, mais aussi de la faire publier dans les journaux...

Les Vaudois ayant annoncé que leurs représentants seraient le Major fédéral Duplan et le Major Jules Martin, le Conseil d'Etat fixe au 12 octobre le début des travaux des commissaires à Yverdon. Le Conseil d'Etat vaudois accepte ces « dispositions » le 5 octobre. ⁽¹⁰⁾

L'enquête et ses résultats

Un incident émaille les débuts de l'enquête. Le 12 octobre, les commissaires vaudois se réunissent avec leurs collègues genevois ; ils apprennent que les soldats du bataillon 84 ont déjà été entendus alors qu'ils étaient rassemblés pour une inspection. Le résultat de ces auditions est consigné dans un cahier intitulé

« Enquête faite dans le Bataillon N° 84 le lundi 10 octob^e 1859 à la caserne de Hollande ». Y est jointe la déposition du commandant Linck, recueillie le 24 septembre.

« MM. les Officiers vaudois ont ainsi vu que l'information à laquelle ils estiment devoir prendre part a été commencée à Genève en leur absence et sans avoir été invités à se réunir aux Officiers genevois. Vu ces faits, ils ont cru devoir déclarer à MM. les Officiers de Genève qu'ils ne pouvaient assister à l'information sans en avoir référé au Gouvernement du Canton de Vaud ».

Le Conseil d'Etat décide d'écrire audit gouvernement vaudois pour lui expliquer « les motifs de cette enquête préliminaire » et pour lui demander d'ordonner à ses représentants de poursuivre « l'enquête contradictoire ». ⁽¹¹⁾

Les déclarations du chef de bataillon, recueillies le 24 septembre, ne figurent pas parmi les pièces consultées aux Archives d'Etat de Genève. On y trouve par contre sa déposition du 10 octobre. ⁽¹²⁾ Celle-ci éclaire bien le point de vue genevois dans cette affaire. J.-A. Linck rappelle qu'il a écrit dès le 8 septembre au syndic d'Yverdon pour lui demander de prendre ou d'autoriser quelques mesures destinées à faciliter le passage du bataillon. Mais sa lettre est restée sans



« C'est au bourgeois à payer »

réponse et sans effet puisqu'aucune disposition n'a été prise. Il est vrai que ce jour-là, le 10 septembre, une foire se tenait en ville. Quoi qu'il en soit, le bataillon n'est pas resté plus de 40 minutes à Yverdon et à aucun moment son chef n'a reçu de plainte alors qu'il était bien visible et accessible.

Comme déjà dit, ce n'est que le 16 septembre qu'il a eu connaissance d'un article du Nouvelliste. « Dans notre marche de retour, le 21 septembre au soir à Neuchâtel, j'eus connaissance des bruits fâcheux qui circulaient sur la conduite du bataillon à son passage à Yverdon le 10 ». Le même jour, il a su par un autre article du Nouvelliste que le Préfet avait déposé une plainte. Il a alors dépêché son fourrier d'état-major à Yverdon pour proposer au Préfet d'enquêter de concert sur les événements. Arrivé le 22 après-midi en ville, il a consigné sa troupe dans la gare. Il a constaté que le Préfet ne s'était pas déplacé et avait envoyé un délégué. Une brève enquête a démontré qu'aucune des « prétendues victimes » n'avait porté plainte. Le commandant Linck ajoute que ses hommes sont restés calmes pendant leur consignation alors qu'ils étaient la cible de « provocations injurieuses de plusieurs habitants d'Yverdon ».

Il énumère ensuite ses propres griefs : « Le Commandant du bataillon de Genève n'a dès le début point trouvé chez l'autorité d'Yverdon ni le concours bienveillant qu'on attend de bons Confédérés, ni l'exactitude qu'on peut exiger quant aux réquisitions obligatoires, ni même la politesse la plus vulgaire ». De plus l'on s'est bien gardé de se plaindre tant que le bataillon était sur place, agissant ensuite « malicieusement » et « sournoisement ».

Avenches a été le seul véritable séjour vaudois de l'unité et son syndic lui a donné acte de son bon comportement.

J.-A. Linck déplore enfin que certains milieux veuillent rompre la bonne entente qui règne par ailleurs entre Vaudois et Genevois.

Il s'agit ni plus, ni moins d'une affaire d'honneur : « Nous avons été gravement insultés par le Nouvelliste à la face de toute la Confédération. Vous êtes, Monsieur le Conseiller [en charge du département militaire. NdIA], aussi soucieux [sic] que personne de l'honneur des Milices genevoises, vous comprendrez donc que je vienne vous déférer le cas... »

Malgré l'incident mentionné plus haut, les commissaires se retrouvent finalement à Yverdon le 18 octobre. A l'issue de leurs travaux, les quatre officiers remettent leurs conclusions au Conseil d'Etat le 27 octobre 1859 : « Les faits reprochés à quelques soldats du Bataillon 84 sont de deux espèces :

- a) actes de mauvaise foi commis dans des établissements à Yverdon.
- b) faits d'indiscipline. [*faits d'insubordination* selon la retranscription du RC]

Les faits de la première catégorie ont été singulièrement exagérés dans le public : l'instruction a constaté que ces faits résultent uniquement du langage

des individus se prétendant lésés, et que ceux-ci ont déclaré n'avoir adressé aucune plainte soit au Chef de bataillon, soit à l'autorité compétente d'Yverdon ». De leur côté, les soldats genevois contestent fermement les accusations portées contre eux. Dès lors, les enquêteurs estiment qu'il n'y a pas matière à poursuites devant la justice.

« Sur les faits de la 2^{de} catégorie l'enquête a constaté que plusieurs soldats étaient pris de vin et qu'excités par la boisson ils se sont laissés entraîner à quelques actes d'indiscipline qui paraissent avoir mécontenté et inquiété les populations d'Yverdon et d'Yvonand ; que dans cette dernière localité il y a eu des actes d'insubordination dont la répression appartenait au Chef du Corps ; que cette répression paraissant avoir eu lieu, il n'y a pas lieu à poursuivre de nouveau leurs auteurs ».

Enfin, s'agissant du reproche adressé par les soldats aux commerçants d'avoir surfait leurs prix – ce que n'admettent pas ces derniers – les enquêteurs pensent que cela peut « s'expliquer en grande partie par la différence entre le prix du vin à Genève et à Yverdon ».

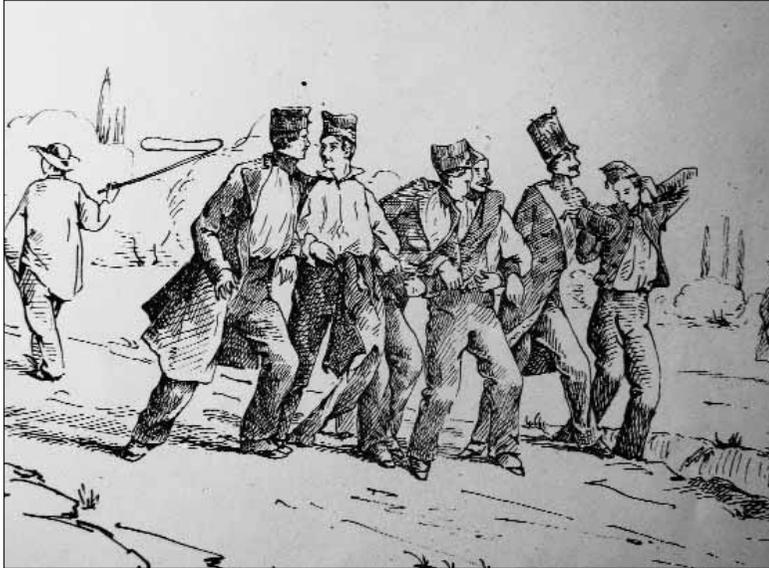
Les conclusions sont donc nuancées : non, il n'y a pas eu de vols ou de filouterie d'auberge commis par les Genevois ; oui, la discipline n'a pas été parfaite, mais les actes d'indiscipline ont été réprimés ; enfin la cherté des produits ne visait pas particulièrement les Genevois de passage, mais s'explique par des particularités locales.

Le Conseil d'Etat transmet le résultat de l'enquête au Conseil fédéral le 9 novembre 1859. Fort de ce résultat, affirmant que l'on a fait beaucoup de bruit pour rien, le gouvernement genevois estime « que ce qu'il y a de plus convenable est d'en rester là sur une affaire où le Gouvernement Vaudois a montré, à notre égard, des sentiments peu bienveillants et peu fédéraux, comme nous le lui avons reproché dans une de nos lettres ». **(13)**

Cette enquête a bien entendu un coût. Les deux officiers genevois présentent une note de frais de 85 Fr. que le Conseil d'Etat décide de compléter, pour chacun, d'une somme de 100 Fr. « comme vacations pour cinq journées ». Le tout est passé dans les dépenses imprévues de 1859. **(14)** Par contre il n'y a pas trace d'une indemnisation des officiers vaudois. Sans doute le Conseil d'Etat a-t-il estimé qu'il appartenait aux autorités vaudoises de s'en charger, *a fortiori* dans une procédure provoquée sans raison valable par certains de leurs ressortissants...

Rebondissement

L'affaire aurait pu effectivement en rester là. Il en ira autrement à cause de l'Auditeur en chef, le colonel Eduard BLÖSCH.



« Comment on revient du Cabaret »

En effet, le 2 décembre, le Conseil fédéral transmet le rapport de l'Auditeur, en regrettant à la fin de sa lettre que certains hommes du bataillon « se fussent rendus coupables de faits de cette espèce ». La réaction est vive : « Comme à première lecture, le rapport de M. l'Auditeur fédéral nous a paru rédigé d'après des principes inadmissibles en saine doctrine judiciaire, puisqu'il ne renferme des dépositions des témoins que les assertions détachées contraires aux Genevois & ne tient aucun compte des explications favorables, ou des déclarations contradictoires, & que, d'un autre côté, dans la phrase qui termine votre lettre, vous avez, en exprimant vos regrets, paru admettre ces faits comme prouvés en suite du réquisitoire, que nous pourrions appeler unilatéral, de M. l'Auditeur en Chef, nous avons cru devoir, pour l'honneur de nos Milices, faire examiner le rapport de M. l'Auditeur fédéral par deux anciens juges instructeurs de notre Milice, afin que les faits consignés dans l'enquête fussent discutés dans leur ensemble, & que la véritable conclusion qu'on en peut tirer fût mise en relief ». (15)

Le juge instructeur Burnet et le sous-lieutenant Friderich remettent leur mémoire au Conseil d'Etat le 10 janvier 1860. (16) Ils y rendent hommage au travail des

enquêteurs, dont la « volumineuse instruction » dénote leur « parfaite loyauté » dans la recherche de la vérité. Le Conseil fédéral a néanmoins transmis le dossier à l'Auditeur afin qu'il donne son avis. Le résultat n'est pas satisfaisant aux yeux des Genevois puisque les autorités fédérales n'absolvent pas le bataillon 84, mais au contraire expriment leurs regrets concernant certains faits. « L'expression de ce regret est, en quelque sorte, la consécration d'une atteinte à l'honneur d'une troupe genevoise puisque cette troupe ne peut s'en laver par aucun débat judiciaire. C'est ainsi, du reste, que la lettre du Conseil fédéral du 2 Décembre a été immédiatement interprétée par le journal vaudois qui avait le premier accueilli ces accusations pour servir d'aliment à la politique de dénigrement à laquelle il s'est toujours livré vis-à-vis de notre canton ».

Les auteurs relèvent que le Conseil fédéral n'a pas suivi l'Auditeur qui recommandait d'infliger un « blâme sévère » au commandant du bataillon. Cette manière de procéder aurait été parfaitement illégale puisque la loi ne permet pas de transiger, mais seulement de punir ou d'absoudre. Ils se proposent, dans leur mémoire, de mettre en évidence les « vices d'argumentation » et les omissions de l'Auditeur, afin de réfuter un rapport que le Conseil fédéral semble admettre sans autre. La charge est rude : « Le rapport de M^r l'Auditeur n'est, au fond, qu'un réquisitoire partial par lequel, en dénaturant les faits, en tronquant certaines dépositions par cela même qu'on ne les donne pas dans leur entier, en arrangeant, en combinant, en rapprochant des expressions douteuses ou émanant de personnes intéressées... » Bref, l'Auditeur n'a retenu que les éléments à charge.

Les auteurs rejettent ensuite les accusations d'ivresse, de faits de résistance ou d'insubordination. Ils constatent d'emblée que « tout officier pratique sait ce qu'est un premier jour d'entrée au service. Le soldat qui ne reçoit pas l'ordinaire est obligé malheureusement, il faut le dire, de pourvoir à sa subsistance dans les auberges ; il affecte en pareil jour une liberté et des allures qui donnent toujours naissance à de certains actes que les livres de punition de tout bataillon suisse rappelleraient aussi bien, pour pareil jour, que ceux signalés par M^r l'Auditeur ». Or non seulement ce dernier en mentionne que le Préfet n'avait pas évoqués – et qui donc n'ont pas fait l'objet d'une enquête – mais il omet aussi de dire que tous les cas d'ivresse, de résistance ou d'insubordination ont été punis. Mais quelle appréciation attendre d'un « homme de cabinet qui n'a jamais connu les allures de la vie militaire » ?

Quant aux fautes de discipline, les cas sont démontés les uns après les autres. Et de conclure : « Nous en avons fini avec le rapport de M^r l'Auditeur en chef, et si nos expressions ont pu paraître vives, on devra tout au moins reconnaître avec nous combien sont déplorable ces affirmations méditées froidement dans le

silence du cabinet, et combien il est facile de travestir les faits lorsque de parti pris on veut arriver à un résultat donné. Nous repoussons donc le blâme prononcé par M^f l'Auditeur sur le chef de bataillon contre lequel il n'a pu articuler aucun reproche quelconque. Nous repoussons le blâme prononcé par M^f l'Auditeur sur le bataillon tout entier, condamnation dont le vague démontre la témérité : genre d'oracle mystérieux, dit un jurisconsulte célèbre, qui a pour but de faire du mal et non pas de punir ».

Le 27 janvier 1860, le Conseil d'Etat transmet ce rapport au Conseil fédéral, en lui demandant de rendre justice au bataillon genevois : soit les faits sont établis et ils relèvent des tribunaux, soit ils ne sont pas établis et il faut alors laver le bataillon de toutes ces accusations. (15)

Epilogue

Chargé par les autorités fédérales de se prononcer sur cette requête, le Département militaire fédéral demande le 11 février à recevoir les actes réunis dans le cadre de l'enquête menée conjointement par les deux parties.

Et ce n'est finalement qu'en mai 1860 que les Genevois obtiennent satisfaction. Dans un courrier daté du 21, le Conseil fédéral s'exprime ainsi : « Le rapport qui a été fourni à ce sujet conclut en disant, il est vrai, que la conduite de quelques individus a donné lieu à des plaintes, que toutefois les informations qui ont été prises et les communications qui sont parvenues ultérieurement ont constaté que ces cas isolés n'étaient pas de nature à jeter un jour défavorable sur la conduite du bataillon N° 84 lui-même et à motiver un blâme envers le corps tout entier. Aussi le Conseil fédéral ne fait-il aucune difficulté de rectifier dans ce sens sa missive du 2 N^{bre} dernier [2 décembre. NdIA], & cela d'autant plus qu'il a appris avec satisfaction par les rapports sur le dernier service fédéral auquel le bataillon N° 84 a été appelé, que cette troupe a su mériter par sa bonne tenue les plus grands éloges de ses supérieurs ». Une copie de cette lettre est immédiatement transmise au commandant du bataillon, lequel en a certainement apprécié le contenu... (17)

Toute cette affaire n'a d'ailleurs pas empêché J.-A. Linck de poursuivre sa carrière militaire : inspecteur des milices genevoises de 1862 à 1871, il entre à l'état-major général en 1866 (et y reste jusqu'en 1875) avec le grade de colonel. Si l'on en croit sa nécrologie dans le *Journal de Genève*, le Général Dufour « qui appréciait son caractère énergique et son aptitude singulière pour enlever la troupe qu'il commandait », l'a appuyé de sa recommandation pour cette promotion.

Il commande en 1866 la brigade 8, mais « à la suite de quelques démêlés avec

l'instructeur-chef de l'infanterie, colonel Hofstetter, dont le tempérament était aussi raide que le sien, il ne fut plus appelé au service comme brigadier, et ce lui fut un véritable chagrin ». (18)

Quant à la ville d'Yverdon, malgré ces désagréments passés, elle chercha en 1878 à devenir place d'armes fédérale pour la 1^{ère} division, « une aubaine pour les cafés et le commerce de notre cité en général » précise une histoire locale. Ce sera pourtant Lausanne qui sera choisie avec la Pontaise. Ce n'est qu'à partir de 1890 que se développeront les installations militaires de la ville. (19)



*Shako du bataillon 84, ordonnance 1852
(Coll. part.)*

Notes

- 1) Journal de Genève, 1915, n° 241 à 250. La BPU conserve un recueil relié de ce feuillet, sous le titre La mobilisation suisse en 1815 : campagne du bataillon genevois à la frontière du Jura, par G. Gallot [éd. par C. M. Briquet], 46 pages.
- 2) Annuaire-indicateur officiel de la République et Canton de Genève pour l'année 1859 ; Genève, 1859, p. 193-195.
- H. FRIDERICH, « Les Linck » in Pages d'art, Genève, mars 1925, p. 55-56.
- Journal de Genève, 9 mars 1887 (nécrologie de J.-A. Linck).
- Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat pendant l'année 1875 ; Genève, 1876, p. 130.
- 3) Feuille Fédérale, 1859/I, p. 160, et 1859/II, p. 339.
- Registre du département militaire [désormais : Registre du DM], 1858-1859, Militaire A43, fol. 269 et 270 (24 août 1859), 271 (25 août).
- Compte-rendu de l'administration du Conseil d'Etat pour l'année 1859 ; Genève, 1860, p. 27 et 28.
- 4) Feuille Fédérale, 1860/II, p. 394-401 : rapport de gestion du Conseil fédéral, Département militaire, « 7. Rassemblement de troupes ».
- 5) Registre du Conseil [désormais : RC], 1859/2, RC 404, fol. 881-886.
- Annexe AF n° 57 au RC 404, lettre du Conseil fédéral du 23 septembre 1859 et lettre du Préfet d'Yverdon au Conseil d'Etat vaudois du 13 septembre.
- « Projet de Code pénal pour les troupes fédérales, définitivement adopté par le Conseil fédéral le 14 mai 1851 » in Feuille Fédérale, 24 mai 1851, p. 479-480 (art. 1), et 7 juin 1851, p. 558-559 (art. 208 et 209).
- Cf. La Justice militaire suisse, plaquette publiée à l'occasion du 150^e anniversaire ; Opfikon, 1989.
- 6) Ce préfet est François Louis WOLF. Entré en fonction en 1845, il l'est resté jusqu'en 1862. Rappelons qu'il y a un préfet par district et que cet « agent » du Conseil d'Etat est chargé de la police administrative et de la sûreté publique, qu'il doit prendre toute mesure utile en cas de troubles à l'ordre public. A noter que le préfet doit autoriser tout rassemblement d'une force armée, qu'il inspecte les revues et qu'il surveille milices et gendarmerie.
- Cf. Maurice MEYLAN, « Les préfets : un historique » in Autorités vaudoises 1803-1974 ; Lausanne, 1975, p. 332-335 et 365.
- 7) Annexe OD 1 au RC 405, 1860, « Rapport au Conseil d'Etat du Canton de Genève sur les pièces



Soldat (armurier) du bataillon 84 après 1861 (MMG)

- relatives à l'affaire d'Yverdon », du 10 janvier 1860 ; p. 2, 6 et 10.
 Déposition de J.-A. Linck, du 10 octobre 1859 (annexée au précédent rapport), p. 5, 6, 7 et 8.
 8) Dès 1856, ce journal prend le titre de *Nouvelliste vaudois* et *Journal national suisse*. Publié à Lausanne de 1824 à 1914, il paraît 6 fois par semaine de 1856 à 1914. Son rédacteur est Jules Marguerat de 1851 à 1889. Sous le titre de *L'Ami de la vérité*, il a été créé à l'origine pour combattre l'ordre établi dans le canton en 1815 : une motivation à mettre en relation avec les remarques acerbes de l'officier genevois cité au début de cette étude...
 Cf. Fritz BLASER, *Bibliographie der Schweizer Presse* ; volume 2, Bâle, 1958, p. 729.
 9) RC 404, 1859/2, fol. 884-890 (27 septembre 1859).
 10) Registre du DM, 1858-1859, Militaire A43, fol. 278 (30 septembre 1859) et 279-280 (4 octobre). Le « Major fédéral Duplan » est vraisemblablement Charles DUPLAN (1813-1890). Après des études de droit, il obtient en 1839 son brevet d'avocat. Il est juge de paix de 1846 à 1862, juge d'instruction fédéral de 1849 à 1866. Il est Auditeur en chef au tribunal militaire de 1867 à 1888. Il dirige le département de justice et police de son canton de 1862 à 1866. Il sera encore procureur général du Canton de Vaud de 1866 à 1888 (Cf. *Dictionnaire historique de la Suisse* : www.hls-dhs-dss.ch). Il ressort de cet aperçu que les Vaudois ont choisi là un homme particulièrement qualifié pour participer à l'enquête...
 11) Registre du DM, 1858-1859, Militaire A43, fol. 282-283 (14 octobre 1859).
 12) Annexe OD 1 au RC 405, 1860.
 13) Registre du DM, 1858-1859, Militaire A43, fol. 287-289 (27 octobre 1859). La lettre des enquêteurs figure également dans le RC 404, 1859/II, fol. 1162-1164 (28 octobre).
 Registre du DM, 1858-1859, Militaire A43, fol. 295-296 (lettre du 9 novembre 1859).
 14) Registre du DM, 1858-1859, Militaire A43, fol. 308 (9 décembre 1859).
 15) Sur Eduard Blösch (1807-1866), cf. l'article du *Dictionnaire historique de la Suisse* (www.hls-dhs-dss.ch). Cet avocat et notaire bernois a eu une riche carrière politique, siégeant au Conseil d'Etat de son canton ainsi qu'au Conseil des Etats et au Conseil national. Membre du Tribunal fédéral, qu'il préside en 1855, il est Auditeur en chef de 1847 à 1866.
 Registre du DM, 1860, Militaire A44, fol. 3-4 (27 janvier 1860) ou aussi RC 405, 1860/I, fol. 276-278.
 16) Registre du DM, 1860, Militaire A44, fol. 1 (10 janvier 1860).
 RC 405, 1860/I, fol. 96 (10 janvier). Annexe OD 1 au RC 405, fol. 96 (« Rapport au Conseil d'Etat... » Cf. note 7)
 17) RC 405, 1860/I, fol. 547-548 (14 février 1860) et fol. 1575-1576 (25 mai).
 18) Rudolf JAUN, *L'Etat-Major général suisse*, vol. III, *Das Eidgenössische Generalstabskorps 1804-1874, eine kollektivbiographische Studie* ; Bâle, 1983, p. 108.
 Journal de Genève, 9 mars 1887 (nécrologie).
 19) Daniel DE RAEMY et Patrick AUDERSET, avec la participation d'Edmond AUBERT, *Histoire d'Yverdon*, volume III, « De la Révolution vaudoise à nos jours » ; Yverdon, 1999, p. 112.



1656, PREMIERE GUERRE DE VILMERGUE, LE CONTINGENT GENEVOIS DE SECOURS DEMANDE PAR ZURICH

Jean Dunant



Sigismond d'Erlach

Le 27 décembre 1655, le Canton de Zurich publia un manifeste déclarant la guerre au Canton de Schwytz, ainsi qu'à ceux de d'Uri, d'Unterwald, de Lucerne et de Zoug. Bâle, Glaris, Appenzell, Schaffhouse, la ville de Saint-Gall, les Grisons, Soleure et Fribourg cependant demeurèrent à l'écart du conflit.

Deux ans et demi après la guerre des Paysans (1653) la guerre reprenait au sein du corps Helvétique entre Cantons évangéliques et catholiques avec de grands risques de s'étendre. Ce n'était plus à la suite une crise économique et sociale, mais surtout un épisode des guerres de religion.

On n'est pas aussi sans penser que Zurich, sûr de sa puissance militaire, imagina discerner l'occasion de s'affranchir des accords qui lui furent imposés après sa défaite de Kappel le 20 novembre 1531. Dans l'automne 1655, des protestants schwytzois à

Arth, persécutés, s'enfuirent à Zurich, où ils furent accueillis avec empressement. Zurich appuya la demande du transfert de leurs biens. Schwytz répondit en faisant exécuter quatre de leurs parents et coreligionnaires restés dans leur bourgade au bord du lac de Zoug.

Zurich mit ses troupes sur pied sous le commandement des frères Hans Rudolf (1) et Hans Georg Werdmüller avec 7000 fantassins, 300 cavaliers et 20 pièces d'artillerie devant Rapperswil, alors importante place fortifiée de Saint-Gall et

l'obstacle pour marcher sur Schwytz.

Berne, qui avait constamment soutenu Zurich, s'était déjà organisée en prévision d'une importante campagne de guerre. Elle nomma au commandement de ses forces le général Sigismond d'Erlach, baron de Spiez (2). Elle les offrit en vue de l'occupation du Freiamt (baillages communs), tandis que les petits Cantons de la Suisse centrale prenaient toutes leurs dispositions pour répliquer à Zurich et Berne.

Le Conflit vu depuis Genève

La relation que nous avons rédigée de cette affaire n'est due qu'à une lecture attentive du registre du Petit Conseil de Genève qui analyse au cours de ses séances les lettres de Messieurs de Zurich et de Berne les informant du développement du conflit. Nous ne disposons dans les dépôts des Archives d'Etat de Genève d'aucune autre source en dehors de ce qu'ont exposé dans leurs ouvrages les deux historiens genevois Jean-Antoine Gautier et Jacob Spon.

Après le départ de son prince-évêque, Genève mit fin à l'existence du vidomne savoyard et prit le titre de « Cité et Seigneurie de Genève ». Ses autorités et sa populations furent tout de suite convaincues que l'indépendance ne pourrait être maintenue qu'en entrant comme nouveau Canton dans le Corps Helvétique. Toutefois, les Cantons catholiques firent aussitôt opposition, ne voulant accueillir comme Etat associé une Cité hérétique et championne de la Réforme. Leur refus ne put jamais être surmonté. La République de Berne et le Canton de Zurich ont pourtant été bien conscients que l'admission de Genève renforcerait la cohésion du Corps Helvétique estimant que la nature des lieux, l'économie comme la nécessité



Hans Rudolf Werdmüller

de rejeter les ambitions territoriales des puissances voisines et celle d'assurer la tranquillité aux Cantons réformés le réclamaient impérieusement. Le traité de Combourgeoisie perpétuelle de 1584 fut créé entre eux trois dans ce but et dura jusqu'en 1798. Dès le début du XVIIe siècle, Genève et Berne firent réciproquement appel et à plusieurs reprises à leurs contingents de secours, le plus récent par Berne lors de la guerre des Paysans n 1653.

Ce va être cette fois au tour du Canton de Zurich de requérir l'aide de Genève. Le Petit Conseil, en tant qu'organe exécutif, au cours de la séance du vendredi 16 décembre 1655, prend connaissance de la lettre de Messieurs de Berne traitant de tout ce qui vient de se passer faisant suite à l'évasion vers Zurich de protestants de la ville d'Arth.

Le mardi 20 novembre, séance de l'après-midi, il s'occupa d'une lettre des ambassadeurs de Zurich et Berne, ainsi que de ceux des autres Cantons évangéliques, assemblés à Baden, laquelle informe que Schwytz a fait exécuter 13 Réformés et que plusieurs prisonniers sont menacés de la même peine. Qu'il est à craindre une rupture et prie Messieurs de Genève d'être prêts et de veiller à la cause commune. Sur ce, arrêté qu'on fasse réponse en les remerciant de leur avis et qu'on veillera aussi au bien de la cause commune. Et que demain on réunisse le Conseil des Soixante.

Le lendemain mercredi 21, lettre de Messieurs de Berne au sujet de l'affaire de Schwytz, priant de prendre garde, de veiller aux démarches de prince voisin, le duc de Savoie, et de leur donner avis de ce que l'on aura appris. Arrêté de donner réponse et confirmation.

Au Conseil des LX, après mise au courant de ces correspondances et discussions, le Petit Conseil fut exhorté que chacun veille selon sa charge à la sûreté de la Ville. Il a aussi été arrêté de faire défense de sortir du plomb et de la mèche.

Trois semaines plus tard, le jeudi 13 décembre, le Petit Conseil fut convoqué à l'extraordinaire à la suite de l'annonce de l'arrivée en ville des Sieurs Jean-Henri Holtzhalb (3), Conseiller et Zunftmeister de la Ville de Zurich, et Jean-Jacques Bucher (4), Conseiller du Petit Conseil de Berne, en qualité de députés de leurs Cantons. Arrêté de renvoyer l'assemblée prévue ce matin du Conseil des Deux-Cents.

Au Conseil Ne Esaïe Colladon, syndic, et les Conseillers Abraham Gallatin (6), Marc Roset (7) et Esaïe Chabrey (8), anc. Syndic sont nommés pour leur rendre visite. Et qu'on leur envoie du vin !

Plus tard, le syndic Colladon rapporte qu'il a rencontré ces deux députés de Zurich et de Berne en compagnie des membres désignés du Petit Conseil. Les députés ont fort remercié de l'honneur qui leur était fait. Ils dirent que leurs supérieurs les avaient chargés d'informer Messieurs de Genève de ce qui

s'était passé au sujet de l'affaire de Schwytz dont ils leur firent part de quelques particularités. Ils désirent savoir si Messieurs agréent que ce soit lors d'une audience publique ou d'une conférence particulière. En ce dernier cas, légalement, en présence de Messieurs les députés d'Angleterre et des Pays-Bas qui séjournent actuellement à Genève.

Après délibération, arrêté que l'on dise aux Sieurs députés que Messieurs seront fort heureux de leur donner audience et ouïr leur proposition. Qu'on trouve bon que Ne Colladon confère avec les Sieurs députés s'ils le désirent. Que néanmoins on ne leur fasse pas compagnie à souper déjà aujourd'hui.

Ne Jaques Grenus(9) ayant demandé permission d'aller rendre visite aujourd'hui à M. Bucher pour lui offrir sa maison, arrêté qu'il attende que les Sieurs députés aient reçu audience

Après plusieurs jours de pourparlers où le Petit Conseil se déclara solidaire des Cantons de Zurich et de Berne dans le conflit avec Schwytz, et ses alliés, le Conseil des CC fut assemblé l'après-midi du lundi 17 décembre. Le syndic Colladon a présenté le sujet de la convocation et la proposition des députés de Zurich et de Berne de leur envoyer en cas de rupture avec Schwytz, sur leur appel, un Secours de 3 compagnies de 100 soldats. Lecture a été faite de la correspondance échangée avec Zurich et Berne, ainsi que des lettres des ambassadeurs de Zurich et Berne siégeant à l'assemblée de Baden et leurs mémoires. Et ayant été opiné, arrêté qu'on a approuvé l'avis des Seigneurs du Conseil. Le syndic Colladon a rendu compte au Conseil, séance du mardi 18, qu'il était allé la veille au soir, accompagné des Sgr Conseillers Abraham Gallatin et anc.s.Esaïe Chabrey auprès des députés de Zurich et de Berne leur donner communication de la résolution favorable à leur demande de secours des Petit et Grand Conseils. Après de grands remerciements, M. Holtzhalb lui dit qu'il serait à propos de leur donner cette résolution par écrit pour la faire voir par leurs supérieurs. Il fut arrêté qu'on la leur donne.



Jaques Grenus

Genève lève le contingent de secours

Il fut arrêté, mercredi 19, qu'on suspende l'élection des trois capitaines pour pouvoir d'abord remettre au syndic de la Garde, Ne Jean Du Pan (10), le soin de recruter lui-même les 300 hommes du Secours. Il recherchera en premier lieu au sein des compagnies de la Garnison et dans les dizaines des volontaires qui lui paraîtront aptes à un engagement. Il les perquisitionnera encore parmi les sujets, tant de la Souveraineté que de Saint-Victor et Chapitre dans ce même but. Il recommandera en outre aux consignateurs des portes quand il arrivera des recrues de ne pas manquer de les lui envoyer directement.

Le Conseil reçut le 21 décembre une lettre de M. Holtzhab, écrite à Rolle, portant que M. Bucher et lui-même avaient trouvé que la lettre du Conseil leur confirmant l'accord des Conseils portait des choses devant être corrigées, sans quoi leurs supérieurs ne pourraient croire qu'ils eussent fait ce qu'ils devaient remplir. Soit 1°, bien préciser « Au sujet des difficultés avec le Canton de Zurich » (au lieu d'avoir écrit « tout le Corps Evangélique »). 2°, que la demande de secours a été faite par les Cantons de Zurich et de Berne (et non par le Canton de Zurich seulement) et 3°, que l'octroi du Secours promis sera de 300 hommes pour chacun des deux Cantons (au lieu d'un seulement).

Le Conseil, après délibération, fut d'accord de refaire sa lettre, corrigée sur les deux premières observations, mais quant à la dernière, que l'on écrive « l'on fera actuellement la levée de 300 soldats pour les envoyer lorsqu'ils le demanderont ».

On lira le texte de cette dernière lettre dans l'annexe N° 1.

Au cours de la séance de l'après-midi le syndic Du Pan demanda de fixer le barème de la solde et des indemnités de subsistance des soldats du Secours.

Chaque soldat recevra 2 florins par jour, ou moins s'il se peut. Ceux de la Ville ne recevront pas d'indemnité de subsistance, qui sera distribuée seulement aux étrangers. Elle s'élèvera à 2 florins par jour, ou moins s'il se peut.

Le samedi 22 fut vue du Conseil une lettre de Messieurs de Zurich priant d'envoyer promptement le secours des 300, ceux de Schwytz se portant à la rupture. Avec le Secours, ils demandent en plus de leur envoyer des gens entendus aux feux d'artifice et des pétardiers, auxquels il sera accordé des gages supérieurs à ceux de la troupe. Le contingent devra éviter de passer sur des territoires relevant de la souveraineté de Soleure. Qu'on réponde à cette lettre qu'on a donné les ordres nécessaires pour la levée de ces 300 hommes et qu'on les enverra au plus tôt.

Le syndic de la Garde étant au bout de ses disponibilités demande le lundi 24 de nouveaux versements. Le caissier de la Chambre des Blés lui fera virer 3000 florins.

Mardi 25, il est décidé d'accorder 30 écus par mois pour gages aux trois

capitaines. On a nommé pour capitaines Ne Pierre de Bons(11), Daniel Corne et Pierre Girard(12). Ils ont aussitôt été grabelés et retenus. Le caissier de la Chambre des Blés versera encore 2000 florins au syndic de la Garde. A la suite de la lettre de Messieurs de Zurich requérant l'envoi du Secours, le Conseil des CC s'est assemblé le vendredi 28. Les trois capitaines, nommés et grabelés par le Petit Conseil, ont été présentés à l'assentiment du CC. Mais Daniel Corne, s'étant manifesté de ne pouvoir s'engager, ses excuses sont acceptées par le CC, qui le remplace par Ne Abraham Fabri(13).

Messieurs de Berne écrivent le 27 une lettre reçue le 29 portant avis que le banderet Vinzenz Wagner (14) a été établi Haut commandant du Pays de Vaud et pourra correspondre directement avec Messieurs de Genève, ce dont on les remerciera de la communication.

Le Conseil du dimanche 30 décembre fut réuni à l'extraordinaire après le sermon de 8 heures, Ne Pierre de Bons ayant déclaré ne pouvoir accepter sa nomination de capitaine d'une compagnie s'il n'a pas aussi la qualité de major, avec un gage convenable (comme en 1653 lors de la guerre des Paysans). Arrêté qu'on lui donne ladite qualité avec en plus un gage de 20 ou 30 écus. Avec lui, Ne Abraham Fabri et le Sr Pierre Girard recevront et acceptent, ayant été appelés à servir, avec 30 écus de gages mensuels. Ils devront se pourvoir de bons officiers et les nommer pour le lundi matin.

Le Conseil, assemblé encore à l'extraordinaire après le sermon du soir, traite d'une lettre du bailli de Nyon. Il se plaint que dans la levée du Secours à Zurich, on a aussi enrôlé des sujets de LL. EE., qui sont déjà incorporés dans les milices vaudoises. Il prie qu'on renvoie ceux qui ont déjà été enrôlés et que cela ne se renouvelle plus. Arrêté qu'on lui fasse réponse pour lui donner contentement, que lorsqu'on s'en est aperçu ils ont aussitôt été congédiés et qu'on y prendra garde dorénavant.

Il fallut encore le 31 décembre faire verser au syndic de la Garde 1000 florins par la caisse de la Chambre des Blés afin de poursuivre la levée et la subsistance du Secours.

L'organisation du contingent de secours

La levée du secours se poursuit. Toutes sortes de question sont portées au Conseil pour en décider. A la séance du mardi 1^{er} janvier 1656 il est examiné comment avoir connaissance de l'itinéraire que devra suivre le contingent pour atteindre Zurich.

Arrêté qu'on écrive à Monsieur Wagner par un courrier exprès, qu'on le prie de donner des ordres pour la route et la fourniture des vivres nécessaires à prix raisonnables dans le Pays de Vaud. Qu'on écrive aussi à Messieurs de Berne en les priant de donner les mêmes ordres dans les pays par lesquels lesdites

compagnies devront passer et indiquer les lieux qu'elles devront éviter. Et qu'on écrive encore à Messieurs de Zurich, en les avisant du déplacement vers eux de notre contingent. Et qu'ils donnent les ordres convenables de cette route.

Lors de la séance de l'après-midi il est décidé d'adjoindre un aumônier au Secours et qu'on mande aux Spectables pasteurs de le désigner au Conseil. Il arrête aussi d'établir un Commissaire qui aura charge de tenir le contrôle de l'effectif de la troupe et de distribuer la solde aux capitaines, officiers et soldats présents sur les rangs. Les commandants d'unités demandent de l'argent pour se mettre eux-mêmes en tenue de campagne, ainsi que leurs soldats. Arrêté qu'on mande au caissier de la Chambre des Blés de mettre 1000 florins à la disposition de chacun des trois commandants.

Les capitaines ont été appelés au Conseil pour présenter et faire confirmer leurs officiers. Ne Pierre de Bons n'a pas encore de lieutenant. Il présente pour Enseigne son neveu, le Sieur David Marquis, de Morge. Ne Abraham Fabri a pris pour Lieutenant Ne Isaac Desarts et pour Enseigne le Sr Foex. Le Sieur Pierre Girard a le Sieur Abraham Aime pour Lieutenant, le Sieur Gaspard Ulrich, de Zurich, pour Enseigne. Tous ont été approuvés.

D'autre part, Monsieur Dise(15), pasteur à Grenoble, étant de passage en ville, il et arrêté de lui faire dire en termes généraux que dans l'état présent que nous pourrions avoir besoin de gens de guerre pour notre service et qu'on le prie de prévoir ceux qu'il jugerait être disponibles à servir notre Etat en cas de besoin. On délibérera au plus tôt des moyens propres à s'assurer du concours des Dauphinois.

Le Conseil a dû encore se réunir extraordinairement le jeudi 3 janvier pour pouvoir activer le départ du contingent. La saison demande que les soldats soient bien vêtus. Dans ce but une avance aux commandants des compagnies leur permettra la distribution des pièces d'habillement manquantes, dont le prix d'achat sera retenu sur la solde. Le caissier de la Chambre des Blés leur accordera à chacun 200 écus.

Il est ensuite délibéré si le Secours passera en transit par Versoix. Arrêté qu'on les envoie par eau, sur le lac.

Ne A. Fabri étant empêché de partir, arrêté de nommer un remplaçant qui prendra son gage pendant son absence

Les trois commandants furent appelés. Il leur fut ordonné de mettre demain leurs soldats sous les armes afin d'être en mesure de partir le matin de samedi 5 janvier.

Le vendredi 4 il fut lu une lettre de Messieurs de Berne, accompagnée de la copie d'une lettre de Messieurs de Zurich, plus une lettre de M. de la Barde(16), ambassadeur de France à Soleure, concernant l'état des affaires en Suisse. Arrêté de les remercier de ces communications confidentielles.

Le contingent de secours est parti

Le lendemain il fut décidé d'annoncer par la poste à Messieurs de Zurich le départ ce matin du contingent. Au courrier de ce jour fut reçue une lettre de Messieurs de Zurich indiquant la route à suivre par le contingent et qu'ils ont donné les ordres de logement et la fourniture des vivres à des prix corrects.

Le Conseil trouva bon de ne pas confier le poste de Commissaire du contingent à l'un de ses membres. Son choix se porta sur Ne Théophile Sarasin fils(17), nommé par billets. Lequel fut appelé à l'instant après avoir été grabelé. Il recevra 30 écus de gage par mois comme les capitaines. Il a prêté serment et de s'acquitter fidèlement de sa charge. Vu l'heure tardive et son tout proche départ les instructions du Conseil lui seront envoyées demain. En suite de quoi arrêté qu'on mande au caissier de la Chambre des Blés de lui remettre 300 ducats. Et qu'on lui baille une lettre de change pour Berne de 200 ducats

Il a été représenté au Conseil que des soldats enrôlés par le Contingent ne se sont pas présentés au départ. Arrêté qu'on publie que tous ceux qui ont été incorporés s'annoncent immédiatement au syndic de la Garde à peine de châtement. Et commandement à tous ceux qui les auront hébergés de les signaler à peine de 25 écus.

Les patentes de commission de capitaine ont été approuvées. On lira l'une d'elles dans l'Annexe N° 2.

Sur ce qui a été rappelé au Conseil que les soldats du contingent auront des difficultés à l'usage des pièces de monnaie de trois sols dans le Pays de Vaud, où elles sont décriées. On a trouvé bon de prier Ne Jaques Grenus, Sgr conseiller, de passer des lettres au bailli de Nyon et aux commis des Greniers à sel par lesquelles il déclare qu'il retirera toutes les pièces de trois sols qui auront été données par nos soldats et les remboursera.

Le Conseil fut encore extraordinairement réuni le dimanche 6 janvier après le sermon du soir à cause d'une lettre de Messieurs de Zurich, arrivée ce matin, demandant l'envoi de pétardiers. Arrêté que Ne Isaac Gallatin(18) (général de l'artillerie), Odet Lect(19) et Abraham Piaget(20) (tous deux Consrs en 1655) examinent Hon. André Duval(22) pour vérifier son savoir et lui faire faire des essais dans le but s'il en la compétence, de le déléguer à Zurich comme as des pétards !

Le Conseil agréa la nomination du Sr Gabriel Demonthoux(21) en qualité de ministre du contingent. On lui baillera aussi le gage de 30 écus tant au cours de la marche d'accès que des opérations.

Préparant les comptes des soldes et subsistances du Secours à Zurich, le Conseil arrête que la subsistance des capitaines soit comptée dès le samedi 29 décembre dernier. Celle des lieutenants, enseignes et sergents comptera dès le mercredi 2 de janvier. Quant à la subsistance des soldats de la compagnie de Bons son

nombre été réglée à 85 et la subsistance dès le 1^{er} janvier. Quant à ceux du capitaine Girard s'étant trouvé complet la subsistance sera comptée entière dès le 1^{er} janvier.

Le lendemain le Conseil arrête que le compte des capitaine soit examiné et clos en la Chambre des Comptes pour en donner avis au Commissaire Sarasin. C'est au cours de cette séance que furent mises au point les instructions de Ne Théophile Sarasin fils, établi Commissaire aux trois compagnies du Secours à Zurich. On voudra bien se reporter à l'Annexe N° 3 où nous citons intégralement sa teneur.

Dudit jour après-midi fut vue une lettre du Commissaire Sarasin dont le Secrétaire d'Etat n'indique pas le lieu, ni la date d'envoi. Le commissaire a été surpris de trouver à Nyon les trois compagnies du contingent. Il lui a été dit qu'elles y ont séjourné parce que la compagnie de Bons n'était arrivée qu'à la minuit et sans son capitaine qui n'a joint que plus tard. Que ce dernier réclame un tambour et se plaint de la perte sur ducats qui ne sont pris qu'à cinquante-sept Batz. De Bons a fait renvoyer trois mousquets de la compagnie Fabri. Le commissaire précise que la compagnie de Bons compte un effectif de 80 hommes ; celle du Sr Fabri 82 et du capitaine Girard 103.

A la suite de cette lettre, opiné et arrêté que la subsistance des soldats de la compagnie de Bons sera réglée sur la base de seulement 80 hommes. On écrira ensuite au commissaire Sarasin qu'il a à assumer sa charge avec application, suivant ses instructions. On aurait désiré qu'il eut écrit d'où proviennent les manquements des effectifs. Enfin, on écrira aussi aux capitaines de Bons et Fabri qu'on a trouvé étrange qu'ils n'aient pas leurs effectifs au complet et le retard de leurs départs ; qu'on leur enverra un complément de recrues et qu'à l'avenir ils aient grand soin de tenir leurs effectifs au complet

En outre, l'ancien syndic Du Pan est chargé de recruter 30 à 40 hommes et autant d'étrangers aux conditions de la récente levée, sinon aux plus avantageuses qu'il se pourra. Ces lettres ont été vues, approuvées et envoyées le lendemain.

En vue de payer la demi-montre du contingent il est nécessaire que le commissaire ait de l'argent disponible à Zurich. Arrêté le 9 janvier qu'on mande à Ne Louis Trembley(3) caissier de la Chambre des Blés, de faire livrer à M. Orelli ou autre de Zurich, 600 ducats et tirer une lettre de change payable à Zurich audit Sr Sarasin. Ne Jean Du Pan fait part au Conseil qu'Hon. Jean Dentand(24), chirurgien, offre d'aller servir nos compagnies du contingent, moyennant qu'on lui accorde quelque appointement en plus de ce qui lui a déjà été offert par les trois commandants d'unités. On pourra encore se servir de lui pour conduire le second lot de recrues. Arrêté qu'on lui attribue 8 écus par mois et qu'à la montre il passera pour un homme du rang. Quant à sa subsistance

durant son voyage vers Zurich le syndic Du Pan y pourvoira comme il trouvera bon. Et qu'il parte avec les nouvelles recrues (9 janvier 1656).

Spectable Gabriel Demonthoux, ayant été proposé au Conseil par ses collègues pasteurs a été élu ministre du contingent de secours, prête serment de s'acquitter de sa charge. Son départ est aussi renvoyé jusqu'à celui des recrues (10 janvier 1656).

Vendredi 11, le courrier comportait deux lettres de Messieurs de Zurich du 5 courant, remerciant de l'avis de départ du secours et qu'ils lui ont donné l'itinéraire les concernant. L'autre du 9, donnant leur avis sur ce qui s'est passé depuis qu'ils ont pris les armes contre Schwytz et ses adhérents. Ils prient d'en donner la communication à Messieurs John Pell, envoyé d'Angleterre au duc de Savoie pour les affaires des Vallées du Piémont, et Rodolphe van Ommeren, envoyé extraordinaire de Messieurs les Etats généraux des Provinces unies pour les mêmes affaires, alors résidant à Genève.

N'ayant trouvé personne à Zurich sur qui tirer une lettre de change pour 500 ducats, le Conseil arrête qu'on mande au caissier de la Chambre des Blés de livrer 300 pistoles à Sp. Demonthoux qui les remettra, arrivé à Zurich, au commissaire Sarrasin afin de payer la demi-montre et la subsistance. Dans l'appréhension que ladite somme n'arrive pas à temps avec le second contingent de recrues on écrira à notre commissaire de s'arranger avec Messieurs de Zurich pour en faire l'avance. Quant au mandat de 300 pistoles il a été expédié.

Ne Jean Du Pan, toujours remplaçant du syndic de la Garde, indisposé, fait savoir que les engagements des recrues vont aboutir. Il demande si elles peuvent partir dimanche 13 pour Zurich, ce qui est ainsi convenu.

Ne Du Pan rapporte que Dada (25) a fait enrôler un espion comme soldat dans l'une de nos trois compagnies. Il est chargé d'en donner avis au major de Bons (15.1.1656).

Départ du lot complémentaire des recrues

Le second lot des recrues partit ce dimanche 13 janvier pour Zurich, dirigé par Sp. Demonthoux, ministre des compagnies. Le caissier de la Chambre des Blés lui avait remis 1000 florins pour leur subsistance et la solde pendant le déplacement. Il devait en donner le compte en arrivant au commissaire. Il est tout à fait significatif que le secrétaire d'Etat ne songe pas à donner connaissance du nombre des nouvelles recrues allant compléter l'effectif des 300 soldats du contingent dans sa rédaction du procès-verbal de la séance. Si bien que nous voilà dépourvu de l'information.

On lit dans le Registre du Conseil, p.73 :

« Du Mardi 22 Janvier 1656

Monsieur le Syndic Trembley (26) rapporte qu'un nommé Pelot qui demeure en Valey a publié ici que Messieurs de Zurich avoyent été batus, qu'ils avoyent perdus onze pièces de canon et neuf cents hommes.

Noble Jean Buisson (27), Conseiller, rapporte aussi que led. Pelot a dit que Messieurs de Valey avoyent deux mille hommes au pont de St Mauris. Que Messieurs de Berne ont fait trois forts dont l'un commande sur la rue du Bourg St Mauris. Que Messieurs de Valey en ont fait un au bout du pont plus haut de deux piques que les autres et muni de quatorze pièces de canon. Que les Valeisans ont envoyé trois cent hommes de secours aux petits Cantons, qu'il leur vient aussi mille Espagnols : qu'il n'y a point encor de rupture entre Berne et Valey. Qu'il a veu le Sieur colonel Stockhalber qui a reçu nouvelles par un poste que Messieurs de Zurich avoyent été batus devant Raperswyl & ont perdu douze pièces de canon & huit cent hommes, qu'on a pris des chariots chargés de manotes qu'ils avoyent mené pour emmanoter les prisonniers qu'ils prendroyent. Qu'ayant passé à Tonon le Seigneur marquis de Lullin luy a baillé un passeport & que le Sieur du Gué, son Secrétaire, luy a dit qu'il faisoit bien de le prendre, qu'il pourroit rencontrer en chemin trois cents chevaux Liegeois. Et lui a dit que les troupes de Geneve qui s'estoyent allées à Zurich s'estoyent trouvées à la desfaite & que le Capitaine de Bons avoit esté tué. »

Lettre de Ne Théophile Sarasin a été vue, datée de Dettingen (auj. Dettigen, c. Berne, ?), du 16 présent mois par laquelle il donne avis de la poursuite de la marche de nos trois compagnies et de ce qui est arrivé au combat d'entre l'armée de Berne et les troupes de Lucerne. Il dit avoir reçu la lettre de change qui lui avait été donnée pour Berne à 380 écus blancs. Ce même jour, lettre de M. de la

Barde, ambassadeur de France, résidant à Soleure, datée du 20^e de ce présent mois, style nouveau, par laquelle il dit que les troupes de Lucerne ont eu un grand avantage sur celles de Berne dans le combat qu'elles ont ensemble. Néanmoins ces dernières se rassemblent pour avoir leur revanche.

Pour faire tenir de l'argent à notre commissaire à Zurich, arrêté qu'on prie M. Orelli de lui faire payer audit lieu mille écus qui lui seront baillés.

Le lendemain, lettre de MM. de Zurich du 19^e donnant avis de l'arrivée de nos trois compagnies, qu'ils donnent ordre de leur faire payer 300 pistoles s'il est nécessaire, remercient de l'assistance et les assurent de réciprocité.

Le vendredi 25 janvier, après-midi, fut reçue une lettre du 11 de ce mois, écrite à Arberg par le commissaire Sarasin portant quelques particularités de la marche des compagnies, qui sont arrivées audit lieu, qu'il va se rendre à Berne pour avoir continuation de leur route. Arrêté qu'on lui récrive qu'il annonce l'arrivée du Sr Demonthoux où il recevra les ordres de Messieurs.

Réception le 26 janvier de deux lettres de Messieurs de Berne des 24 et 29 de ce mois où ils demandent l'envoi d'un commissaire d'artillerie et des maîtres arquebusiers. Répondre qu'on n'a pas de personne qualifiée pour ce poste et qu'on leur demande ce qu'ils entendent par maître arquebusier.



On a vu la lettre de Ne Pierre de Bons du 22 courant, dans laquelle il fait savoir l'état des troupes à leurs arrivées à Zurich et Rapperswil avec quelques particularités du siège de cette ville. Arrêté de faire réponse qu'on a du contentement de les savoir au but de ce voyage avec l'approbation de Messieurs de Zurich. Que l'on espère qu'ils donneront de plus en plus l'occasion de se louer d'eux.

Encore une lettre de Messieurs de Zurich donnant avis du bon état du contingent et l'espérance d'une paix équitable et assurée.

Messieurs de Berne écrivent le 31, avec un mémoire, informant Messieurs de ce qui est survenu à Vilmergue. Messieurs de Zurich annoncent l'arrivée du Sr Demonthoux et donnent l'avis d'une attaque à Rapperswil et du bon état de l'armée assiégeante (samedi 2 février 1656).

Lettre du commissaire Sarasin accusant réception au compte des capitaines de 280 pistoles remises par le Sr Demonthoux, plus lettre de ce dernier relatant quelques particularités de leur voyage jusqu'à Rapperswil. Il a été contraint de prélever 20 pistoles afin de couvrir les frais du parcours sur la somme dont on l'avait chargé (mardi 5 février).

Le Conseil dut être extraordinairement réuni dimanche 10 février après le dernier prêche de l'après-midi à cause d'une lettre de Messieurs de Berne demandant qu'on tienne prêt le secours à forme des alliances et d'accourir à la première réquisition. Arrêté, attendu que l'affaire est de grande importance, d'en renvoyer la délibération à demain après avoir consulté le Conseil des Soixante.

Le syndic André Pictet (29) rapporte qu'on n'a pas trouvé de moyen de faire parvenir à Zurich l'argent de la subsistance de nos compagnies. Arrêté qu'on tienne prête la somme d'une demi-montre dans le but de l'envoyer par le messenger ordinaire (lundi 11 février).

Lettre du 6 courant de Ne Pierre de Bons, donnant communication de ce qui s'est passé entre les troupes de Zurich et des Petits Cantons. Il a eu grosse contestation avec le Prévôt de l'armée qui a voulu contraindre au paiement de l'impôt sur le vin celui de notre vivandier. Il saisit cette occasion pour se plaindre de ce que l'on ne lui a pas encore envoyé d'instructions (mardi 12 février).

Après consultation des Conseils des LX et CC il a été arrêté d'écrire au banneret

V. Wagner, haut commandant du Pays de Vaud, sur la demande urgente d'un secours à la forme de l'alliance de la part de Messieurs de Berne, survenue le dimanche 10 février. Le banneret répondit qu'il en avait eu connaissance deux jours auparavant, qu'elle était contraire aux pourparlers en cours et qu'il avait déjà écrit là où il fallait à Berne en vue de la faire annuler. Que Messieurs se reposent sur les avis qu'ils recevront. Sur ce, arrêté de tout surseoir (mardi 19 février).

Lettre du commissaire Sarasin du 14 courant où il se plaint de n'avoir reçu aucune réponse à ses précédentes. Afin de régler la troisième demi-montre, Messieurs de Zurich ont proposé un prélèvement sur le compte de dépôt des « Pauvres des Vallées du Piémont ». Il donne quelques nouvelles sur ce qui se passe à Rapperswil et de l'état de nos troupes. Il demande de nouveau à connaître la volonté de Messieurs sur les gages des capitaines. Il demande qu'on lui fasse savoir si le Conseil approuve le prélèvement proposé et d'ordonner son remboursement ici ; que les gages des capitaines continuent à être payés comme jusqu'ici.

Le Sgr Cons. Jaques Faure (30) montre au conseil une lettre que l'ambassadeur de France Jean de la Barde lui a écrite portant que la paix se fera dans peu de jours (mardi 19 février).

Nouvelle lettre du Commissaire Sarasin annonçant avoir reçu de Monsieur Kesner 520 ducats lui permettant le paiement de la troisième demi-montre, échue le 21. Il demande des instructions pour préparer le paiement de la montre du mois de mars, etc. Sur ce, arrêté qu'on pourvoira au plus tôt à ladite montre et qu'on lui écrira les intentions de la Seigneurie quant aux gages des capitaines (mardi 26 février).

L'abandon des hostilités et le retour du secours à Genève

Et le samedi 1^{er} mars fut reçue une lettre du 29 février de Monsieur Wagner annonçant que l'armistice pour tous les Cantons a été accepté à Baden, plus une lettre des Ambassadeurs de Zurich et de Berne portant avis de cette conclusion et des articles de celle-ci. On s'empessa d'en avertir Monsieur Dîse, à Grenoble, de lui envoyer la copie des documents, qu'on le remercie de ses soins et peines et qu'on le remboursera de tous ses frais.

A son tour, le commissaire Sarasin confirme ces nouvelles et déclare que les troupes de Winterthour qui étaient à Zurich ont été congédiées.

Les Conseillers de Zurich se sont rendus à Rapperswil et ont congédié les autres



Scène de la Guerre des Paysans, 1653. Gravure du XIXème siècle

troupes. Un nommé Novel, chargé par le cardinal Mazarin de créer un régiment d'infanterie s'est adressé à lui pour nos troupes auquel il a répondu n'en pouvoir disposer (mardi 14 mars).

Le vendredi 7 mars le Conseil des CC a été réuni au son de la grande cloche pour célébrer la paix. Il lui a été fait lecture des deux lettres de Messieurs les députés de Zurich et Berne à Baden et de Monsieur Wagner.

Lettre de Messieurs de Zurich du 6^e de ce mois avec les articles de la paix et information de ses motifs (mardi 11 mars).

Nos troupes, qui rentrent de Zurich, doivent arriver demain ou après-demain à Genève. Doit-on les faire venir par le lac depuis Morges ou demander l'autorisation de transiter par Versoix ? Qu'on écrive au Sgr Bailli royal de Gex pour en obtenir le passage. Ce qui a été fait et le libre passage approuvé (mercredi 12 mars).

A son arrivée, le samedi 15 mars, le Sr capitaine et major de Bons remit au Conseil des lettres de Messieurs de Zurich, portant le congédiement de nos troupes et remerciement de leur envoi à leur service.

Le Conseil dut encore intervenir les lundi 14 et mardi 15 avril pour que les armes

détenues par les soldats du contingent de secours soient rendues à l'arsenal et que les officiers reçoivent décharge et remboursement des avances qu'ils consentirent à leurs troupiers. Ceux-ci en effet avaient payé leur armement par des retenues de solde.

Outre ce qu'on lit dans le registre du Petit Conseil, on trouve en dépôt aux Archives dans une boîte de carton intitulée « Comptes et Rôles pour le Secours de 1653 à 1657 à Zurich et à Berne » divers documents et pièces en vrac, qui viennent compléter l'information sur ce Secours à Zurich lors de son déplacement vers Rapperswil et retour à Genève. En plus, des reçus de paiement des soldes des demi-montres, etc.

Par exemple, un décompte non signé de son auteur, demeuré inconnu, mais élaboré au moment du départ de Genève, où l'Arsenal a délivré à la compagnie du Sr Capitaine Girard :

- 43 mousquets
- 43 bandoulières de charges de poudre
- 7 piques
- 6 hallebardes aux bas-officiers.

Il figure alors à l'effectif, en plus du commandant, 1 lieutenant, 1 enseigne, 2 sergents, 1 caporal, 1 appointé, 1 capitaine d'armes, 1 fourrier-secrétaire, 1 tambour et 2 fusiliers. Selon cette note la compagnie compte encore 92 soldats, soit au total 103 individus.

L'Arsenal leur a encore attribué, tant aux mousquetaires qu'aux piquiers, 30 épées et 3 bandoulières auxquelles on suspend cette arme. D'ordre du capitaine, l'Arsenal leur a remis 15 justaucorps, 1 chemise, 7 paires de bas et 49 paires de souliers.

Parvenu à Zurich, le commissaire Sarasin fera rembourser la fourniture au Contingent par Monsieur Orelli de 6 casaques et de 5 paires de souliers.

Pièces d'armement, d'équipement et d'habillement que le soldat remboursera à son capitaine par des retenues de solde. Au retour, lors du licenciement du contingent, l'Arsenal reprendra les armes et l'équipement qui seront remboursés à leurs porteurs.

Tous sont ainsi armés d'une épée suspendue à un baudrier. Les mousquetaires détiennent leur réserve de munition dans une douzaine d'étuis cylindriques, attachés par un lacet à la bandoulière, avec en plus une bourse en cuir contenant des balles rondes de plomb et une longue réserve de mèche. Il y a pas mention de pièces d'armures, casques, plastrons et dossières. Nous n'avons pas découvert ce que sont les deux fusiliers de la fin de la liste.

De l'examen de toutes les indications de cette pièce il appert que les trois compagnies sont ordonnées chacune en trois « esquadres ». En outre, ces trois unités ont reçu de l'Arsenal un drapeau (non décrit), signe de ralliement usuel



Waser

de la compagnie, confié l'Officier dit « enseigne ».

Enfin, rien n'apparaît au cas où les compagnies auront été suivies d'un fourgon, attelé d'une paire de chevaux, transportant de la munition, des vivres, des ustensiles de cuisine, etc.

Des listes des noms de ces troupiers ont été dressées à différentes dates. Quelques-uns de ceux-ci ont été malades, voire blessés, et rejoignent ici et là leurs unités. Plusieurs auront déserté en cours de route, à Nyon, Cossonay, Neuchâtel et Lenzbourg. Deux autres, dans cette compagnie Girard, auront été licenciés « pour estre papistes » !

L'itinéraire prescrit par le banneret Wagner, le Conseil de guerre bernois et les autorités zuricoises paraît avoir été de Genève à Nyon, Cossonay, Yverdon, Saint-Blaise, Dielsdorf. De là, le contingent a été conduit à Zurich

par M. Orelli et à Rapperswil par M. Waser. Le retour a eu lieu par une voie plus directe, les hostilités étant achevées, du 1^{er} au 14 mars, de Rapperswil à Genève par Lenzbourg, Mellingen, Zofingue, Berthoud, Moudon et Nyon. Tout à pied, sans usage de bateau. S'il y a eu des malades et quelques blessés, le contingent n'a pas eu à déplorer des morts en opération ou par accident puisque cela n'est cité nulle part.

En somme

Zurich publia le 27 décembre 1655 un manifeste déclarant la guerre à Schwytz et à ses alliés, les Cantons catholiques d'Uri, Unterwald, Lucerne et Zoug.

Le contingent de Secours demandé par Zurich quitte Genève le 5 janvier 1656. Un lot complémentaire de recrues, surtout pour remplacer les désertions lors du départ et des premières étapes, se met en route le 13 janvier afin de le rejoindre. Le Secours de Genève arrive à Zurich le 18 janvier et s'intègre au dispositif de l'armée zuricoise, assiégeant Rapperswil.

L'armée bernoise subit à Vilmergue le 24 janvier une défaite de la part des troupes de Lucerne et des Cantons catholiques alliés.

Le renfort complémentaire, dirigé par l'aumônier Demonthoux, fut reçu à Zurich le 28 janvier et versé le 30 à Rapperswil dans les trois compagnies du Secours.

Le 13 février fut conclu à Baden un armistice entre tous les Cantons et la paix le 7 mars.

Le Contingent de Secours, son service achevé, repartit du camp de Rapperswil le 1^{er} mars pour atteindre Genève le 14.

Conclusion

La promptitude avec laquelle Genève crée de toutes pièces un contingent de 300 mousquetaires et piquiers pour aller secourir à sa demande la puissante ville de Zurich a étonné nos Combourgeois.

Ne pouvant préparer un corps expéditionnaire tiré de sa milice bourgeoise, qui manquera à sa vie économique et qu'il faudra relever tous les mois, ni de sa garnison trop peu nombreuse, le Conseil confie à un syndic de la Garde et à trois officiers, tous quatre doués à sortir du néant une troupe d'élite, qui prendra du métier et de la cohésion pendant la marche d'approche. Exploit réalisable avec un contingent d'hommes choisis et limité à 300 individus.

Cette performance, chaque fois répétée, épate nos Combourgeois dont les officiers commandent à de très gros contingents de miliciens cependant un peu longs à ébranler, à la différence d'un corps professionnel.

Et lorsque notre Secours à Zurich est de retour, sans avoir eu besoin de faire voir sa valeur à l'occasion de chocs armés, il revient chargé d'éloges et de remerciements à Genève, qui a démontré une fois encore la portée de son engagement et la confiance qu'elle mérite.

ANNEXE N° 1

Lettre du Petit Conseil de Genève

à MM. Jean Henri Holtzhalb et Jean Jacques Bucher, Ambassadeurs des Cantons de Zurich et de Berne.

« Nous, Syndiques, Petit et Grand Conseils de Genève Estants extraordinairement assemblez en suite de la représentation faite en notre Petit Conseil par les Magnifiques & tres honorez Seigneurs Messieurs Jean Henri Holtzhalb Conseiller & Zunfmaistre de la Ville de Zurich & Jean Jaques Bucher, Conseiller du Petit Conseil de Berne, Ambassadeurs des Magnifiques et Puissants Seigneurs Messieurs les Louables Cantons de Zurich et Berne, nos tres chers Alliez, sur le sujet des differents avec le Canton de Schwitz pour la decision desquelles le Canton de Schwitz a refusé jusques ici les voyes amiables

& du Droit Helvétique conforme aux Alliances & la Paix Nationale qui leur ont été présentées avec requisition de la part des Magnifiques & Puissants Seigneurs Messieurs des Villes & Cantons de Zurich et Berne de nostre Secours convenable à forme de nos Alliances en cas de rupture Nous reconnaissons obligez à cela par les Alliance et nous ramentenant les bons offices & tesmoignage de la cordiale et sincère affection desd. Magnifiques & Puissants Seigneurs, nos tres chers Alliez envers nous en tous rencontres Et faisant en outre digne considération qu'il s'agist de l'interest, de la gloire de Dieu et du maintien de sa verité et de ceux qui la professent Avons unanimement resolu, déclaré et declaron que nous sommes prests en cas d'ouverture de guerre entre les Magnifiques & Puissants Seigneurs du Louable Corps Evangelique & le Canton de Schwitz de donner à nosd. Tres chers Alliez de Zurich et Berne avec promptitude et zele tout le secours à nous possible conformement à nos Alliances Et quant à present nous ferons levée de trois Compagnies de cent hommes chascune pour les envoyer à nosd. tres chers Alliez lors qu'il les demanderont.

En foy de quoy avons donné les presentes soub nostre seau & Seing de nostre Secretaire.

Genève, 21 décembre 1655. »

AEG/RC 155, p. 406

ANNEXE N° 2

Patente de capitaine, délivrée à Pierre Girard

« Nous, Syndics, petit et grand Conseils de la Ville et République de Genève certifions à tous qu'il appartiendra qu'en suite de la résolution prise en nostredit Grand Conseil de lever trois Compagnies d'Infanterie pour le secours à nous demandé par les Magnifiques et Puissants Seigneurs, Messieurs de la Ville et Canton de Zurich, nos très chers Alliez et Confédérés, Etant deüement informez de l'expérience au fait des armes, valeur et fidélité de Sieur Pierre Girard, nostre citoyen, Et suivant l'élection faite en nostre petit Conseil Avons député et constitué par ces présentes, députons et constituons ledit Sieur Pierre Girard Capitaine de l'une des trois dites Compagnies pour ledit secours sous le serment à ce requis. En foy de quoy avons donné les présentes sous nostre seau et seing de nostre Secrétaire le vingt huitième décembre seize cents cinquante cinq.

Par mesdits Seigneurs,

Syndics, petit et grand Conseils

Liffort »

AEG/P. H. 3295

ANNEXE N° 3

Lundi 7 janvier 1656

« Instructions à Ne Théophile Sarasin fils, Commissaire établi aux trois Compagnies du Secours pour Zurich ont été dressées, veues & approuvées comme s'ensuit

Nous, Syndiques & Conseil de Genève &c. vous ferez toute diligence pour joindre les d. Compagnies & irez continuellement avec elles tant et si longuement qu'elles seront aud. Service, sinon qu'il y eust nouvel ordre de nostre part.

Vous tiendrez controlle exact desd. Compagnies & prendrez soigneusement garde qu'elles soient complètes Et a cest effet numbrerez chascue iour en arrivant au quartier. Et nous donnerez avis de temps en temps de l'estat d'icelles.

Vous payerez aux Capitaines la subsistance qu'eux, leurs officiers & soldats effectifs iour par iour suivant l'establisement par nous fait dont la copie est c ijointe aux présentes, et ce pendant la marche.

Quand les Compagnies seront arrivée au rendez-vous qui sera marqué par les Magnifiques et Puissants Seigneurs, Messieurs de Zurich vous ferez revuë dès le lendemain auxd. Trois Compagnies.

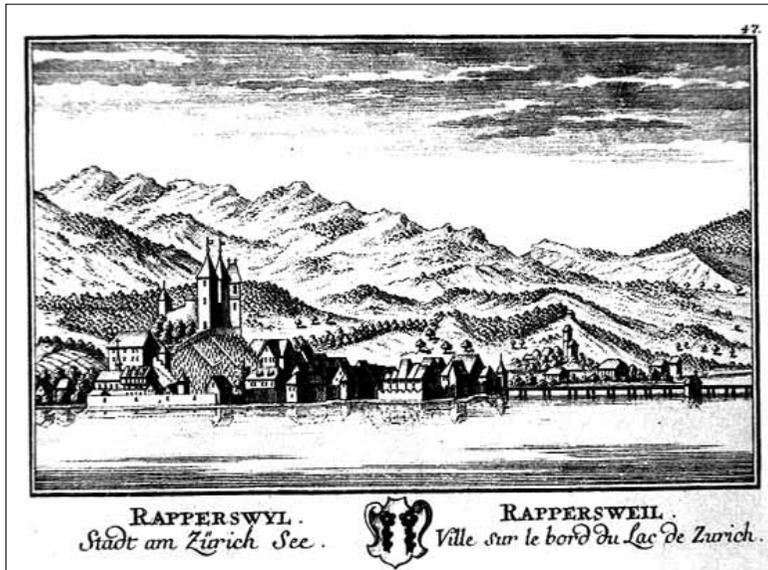
Ce fait, vous payerez auxd. Capitaines une monstre tant pour eux, leurs officiers que soldats et pour les effectifs tant seulement Et prendre très exactement garde qu'il n'y ait aucun passevolant(31). Et au cas qu'il s'en trovast vous le ferez saisir et remettre aux magistrats des lieux pour estre chastié selon l'exigence du cas. Et continuerez led. Payement de monstre en monstre suivant les ordres qui vous seront donnés ci-après. Et retirerez quittance desd. Capitaines des payements que vous leur ferez. Vous prendrez soigneusement garde que les soldats soyent payés par les capitaines.

Vous aurez aussi soin que les vivres et munitions leur soyent fournis à prix raisonnable. Et à ces fins vous adresserez aux Magistrats des lieux, Gouverneurs ou Commandants, pour faire sur ce suiet les reiglements convenables.

S'il y avoit des malades vous prendrez soin de les faire soulager, & qu'ils ayent une charrette pour les porter.

Après la susdite reveuë & payements faits vous irez avec le Sieur de Bons, Capitaine et Maïor, vers Messieurs les Bourgmaïstres Les saluer de nostre part, Leur exposer vostre charge et commission., Et les priererez de faire faire à nos troupes un traitement favorable.

S'il arrivoit qu'il y eust quelque difficulté en l'exécution de votre commission de



Rapperswil

la part des Capitaines ou autrement vous employerez les présentes instructions pour vous autoriser. Et si cela ne suffit pas vous nous en donnerez promptement avis.. Et nous ferez aussi scavoir de temps n temps ce qui se passera.

En somme vos ferez en vostre charge tout ce qui vous sera possible pour l'honneur et utilité de nostre public. Priants Dieu qu'il bénisse vostre Négociation »

AEG/RC 156, p. 5

ANNEXE N° 4

AEG/P. H. 3298, **Zurich à Genève**, traduction de l'époque

« Tres chers Alliez & Confederes,

Nous n'avons voulu manquer de vous informer en la meilleure confederale ancienne confiance de ce qui s'est passé dès nostre première expédition de guerre & sortie faite le jeudi 27 décembre, année dernière, au nom du celeste et Toutpuissant Prince des Armées contre ceux de Schwytz & et leurs adherants. Ce que pour gagner temps nous vous prions amiablement & confederalement de

communiquer promptement à Messieurs les Ambassadeur des deux hauts Estats Monsieur le Protecteur d'Angleterre et Messieurs les Estats Generaux demeurants pres de vous avec ulterieure recommandation tres puissante de cest affaire & pour l'avancement possible des moyens d'assistance à eux demandez. Scavoir que nous sommes sur pied avec quinze mille hommes de pied et de cheval et une considerable artillerie par eau et par terre. Une certaine partie se rend maistre de la Comté de Baden, une autre de la comté de Turgau, pour nostre y plus grande assurance le cloistre de Ryna a esté pris. Nous sommes obligez de tenir autour de Kappel ces quartiers la un corps notable partie du ressort de Zug, partie des Baillages libres. L'autre corps le plus considerable se tient des deux costez du lac de Zurich autour et devant Raperschwyl lequel n'a pu estre emporté iusques à présent d'autant qu'on a encor peu fermer aux ennemis l'entrée & la sortie, ni aussi creuser à cause du gel de la terre & faire ce qui estoit nécessaire. Par contre les ennemis se fortifient tous les iours en ces quartiers là en sorte que la bannière d'Uri et Underwald se trouve pres des troupes de Schwytz. Il se fait tous iours des fortes sorties actions & escarmouches, mais de nostre costé graces à Dieu, s'est faite une genereuse résistance & retraites de l'ennemi, & iusques à présent ont esté tues & blessés plus grand nombre des ennemis que des nostre. Et par la grace de Dieu parmi nos troupes y a un constant et genereux courage, qu'il leur veuille ordonner plus.

Nous attendons avec grande devotion ces compagnies & troupes auxiliaires Et entendons avec joye que nos tres chers Alliez & Confederes de la louable ville de Berne se mettent en campagne avec grandes forces desquels les actions nous apporteront une diversion & soulagement non petit. Et le attendons avec empressement. Le Dieu et Père celeste veuille tenir les armes par nous prises pour sa sainte gloire & doctrine, & nous conserver ensemble.

Donné ce 7^e Janvier 1656

Le Bourgmaistre & Conseil de la Ville de Zurich. »

ANNEXE N° 5

AEG/P. H. 3298, **Zurich à Genève**, traduction de l'époque

« Tres chers Alliez & Confederes,

Puis que par la grace de Dieu & l'intervention & mediation des Cantons non interessez & leurs Ambassadeurs l'aimable paix entre les parties guerroyantes a esté ramenée nous avons esté occasionnez de congédier & licentier les trois compagnies à nous envoyées par vous, nos tres chers Alliez & confederes, comme toutes nos autres troupes. Et d'autant qu'il nous a esté attesté avec

louange par nostre General le Sieur Jean Rodolphe Werdmuller & tous nos autres hauts officiers establis que vos troupes se sont comportées non seulement sans avoir donné aucun subiect de plainte, mais aussi ont démontré par effect leur fidelité, zele, diligence & valeur en toutes occasions, & fait par tout leur meilleur et possible. A ce subiect nous n'avons peu manquer de vous informer, tres chers Amise et Confederes, de ceci en bonne intention, & par mesme moyen vous remercier tres particulierement en Alliez et Confederes de Religion de ces vrais confidants & confederaux services de Religion, amour et amitié que vous nous avez démontrés en cette occasion. Avec cest offre reciproque non seulement d'acquitter avec remerciement requis nous incombe à forme de l'alliance après la reception de vostre compte, mis aussi de nous en revancher en toutes occasions envers vous et les vostres par demonstration reciproque d'amitié et services confederaux.

Le Très haut veuille par sa grace nous conserver les uns et les autres en un estat pacifique repos permanent.

Donné le 3^e Mars 1656

Le Bourgmastre, Petit et Grand Conseil de la Ville de Zurich.

NOTES

- (1) Hans-Rudolf Werdmüller (1614-1679) Etudiant dès l'âge de 13 ans avec son frère Hans-Georg à l'Académie de Genève. Roi du grand tir à l'arc et au mousquet. Il reçut la bourgeoisie d'honneur de Genève. Il accomplit ensuite une très active carrière militaire internationale jusqu'à parvenir au grade de lieutenant-général. En 1656, il fut placé à la tête des troupes zuricoises et mit le siège devant Rapperswil. Son échec et le fait d'être athée lui vaudront un procès de haute trahison où il sera condamné à une amende et la radiation de sa charge de conseiller de Zurich. Il se retira ensuite deux ans à Versoix. Etc., etc.
- (2) Sigismond d'Erlach, baron de Spiez (1616-1699). Colonel d'un régiment en Allemagne. Maréchal de camp en France 1648. Conseil de guerre (Berne) 1652. Vainqueur en 1653 lors de la guerre des Paysans à Herzogenburgsee. Défaite à Vilmeregue en 1656. Banneret des maréchaux. Avoyer 1699.
- (3) Jean Henri Holzhab (1610-1675) Zuricois. Bailli de Weinfeld 1641. Prévôt de corporation 1648. Vice-bourgmestre et maître supérieur 1664. Banneret 1674.
- (4) Jean Jacques Bucher (1610-1672) Bernois. Grand Conseil 1638. Greffier du Tribunal 164. Bailli de Gessenay 1644. Petit Conseil 1651. Banneret 1656. Trésorier 1666. Délégué à la Diète.
- (5) Esaïe Colladon (1601-1672) CC 1623. Auditeur 1628. PC 1636. Syndic et 1^{er} syndic 1647-1671. Lieutenant de justice 1656, 1661. secrétaire d'Etat 1640-1646 et 1648-1650.
- (6) Abraham Gallatin (1607-1659) Marchand épiciers. CC 1632. Auditeur 1639. PC 1648. Syndic 1653, 1657.
- (7) Marc Roset (1610-1677) CC 1642. Auditeur 1645. PC 1649. Trésorier général 1653. Syndic 6 fois 1654-1674. Lieutenant de justice 1665, 1672 et 1676.

- (8) Esaïe Chabrey (1594-1671) CC 1617. Auditeur 1622. Châtelain du Chapitre 1625. PC et secrétaire d'Etat 1630, 1642, 1643, 1647. Syndic 1644. 1^{er} syndic tous les 4 ans de 1648 à 1668. Lieutenant de justice 1653, 1658.
- (9) Jaques Grenus (1620-1697) Docteur en droit de l'université de Valence 1639. Auditeur 1646. PC 1655. Trésorier 1660-1662. Syndic 6 fois de 1663 à 1683. 1^{er} syndic 1687, 1691, 1695. Jouissant d'une grande fortune, il a fait des dons importants à l'Hôpital et à la Seigneurie
- (10) Jean Du Pan (1608-1684) Professeur de philosophie 1631. CC 1649. PC 1650. Syndic 5 fois de 1655 à 1671. 1^{er} syndic 1675, 1679, 1683. Lieutenant de justice 1669, 1674, 1681. Député à Turin pour l'affaire de Corsinge. Il a remplacé à cause de l'indisposition de son successeur en 1656 Jaques de la Maisonneuve.
- (11) Pierre de Bons (1614-1675) Bourgeois de Genève 1650. Major et capitaine du Secours de Berne lors de la guerre des Paysans 1653. Major et capitaine du secours à Zurich en 1656.
- (12) Pierre Girard Capitaine commandant la 3^e compagnie du Secours à Zurich. Il n'est pas cité parmi les Généalogies genevoises.
- (13) Abraham Fabri (1621-1667) Capitaine de la garnison de Genève et commandant de la 2^e compagnie du secours Zurich.
- (14) Vinzenz Wagner (1606-1658) Patricien bernois. Capitaine au Val-Moutier. Bailli de Moudon 1640. Capitaine en France et anobli par Louis XIII 1642. PC 1647. Directeur des sels 1651. Commandant supérieur du Pays de Vaud 1656.
- (15) M. Dise, pasteur à Grenoble, correspondant de Genève pour lui procurer des mercenaires dauphinois et parpaillots en vue de traverser les crises. Ce personnage n'a pu être identifié.
- (16) Jean de la Barde, marquis de Marolles (1600-1692) Diplomate et historien. Premier commis au Ministère des Affaires Etrangères. Conseiller d'Etat. Envoyé en Suisse comme ambassadeur de France en 1648 et résidera à Soleure jusqu'en 1663.
- (17) Théophile Sarasin (1618-1681) CC 1649, Lieutenant d'enseigne 1649. Enseigne 1651, puis capitaine. Commissaire du Secours à Zurich 1656. Auditeur 1660. Sautier 1664. Hospitalier 1671. PC 1673.
- (18) Isaac Gallatin (1591-1666) CC 1615. PC 1622. Secrétaire d'Etat 1627-1632. Syndic 4 fois 1649-1665. 1^{er} Syndic de 1643 à 1663. Lieutenant de justice 1643, 1663. Député au prince Savoie Thomas à Chambéry 1634 ; auprès de Louis XIII à Lyon 1642 et de Louis XIV à Dijon, 1650.
- (19) Odet Lect (1611-1685) CC 1640. PC 1649. Syndic 1658, 1662.
- (20) Abraham Piaget (1591-1674) CC 1615. Châtelain de Jussy 1632. LX 1633. Capitaine de la Garnison. Hospitalier 1643-1650. PC 1651.
- (21) Gabriel Demonthoux (1629-1662) Pasteur à Chêne 1658. Aumônier du Secours à Zurich 1656.
- (22) André Duval, Milicien spécialiste des pétards Il n'a pas été identifié.
- (23) Louis Trembley (1606-1680) CC 1633. PC 1660. Trésorier 1663-1668. Syndic 1669, 1673 et 1677.
- (24) Jean Dentand, Chirurgien. Les nombreuses familles Dentand des généalogies

genevoises n'ont pas permis cependant de l'identifier.

(25) Dada, d'Adda, d'Agde, Dadaz : Ce sont les patronymes selon les chroniqueurs genevois de la famille du seigneur de Corsinge (commune de Meinier) pour la partie de ce fief demeurée d'obédience savoyarde.

(26) Jean Trembley (1605-1659) CC 1631. Auditeur 1642-1644. PC et Conseiller-major 1646. Syndic 1648, 1652 et 1656.

(27) Jean Buisson (1590-1668) CC 1633. LX, puis conseiller-major 1656.

(28) Dans le carton « *Comptes et Rôles pour le Secours envoyé de 1655 à 1657 à Zurich et à Berne et à Vilmergue en 1712* » (Mil. i N° 1) figure, bienheureux hasard, la liste de contrôle de la 3^{ème} demi-montre, payée le 20 février 1656. Elle semble bien être de la main du Commissaire Sarasin, quoique rien ne vient l'assurer. Nous la reproduisons ci-dessous puisqu'elle apporte l'organisation interne des compagnies avec les noms des gradés :

« *Contrerolle de la Compagnie de Mr. Le Capitaine et Major Debons*

Ne Pierre Debons ; Jonas Robert, Lieutenant ; David Marquis, enseigne ; Pierre Vuillet et Mermet Brigas, sergents ; David Marquis fourrier ; Jaques Lobé, capitaine d'armes, ...avec au total 94 caporaux, appointés et soldats » dont deux tambours (Pierre Hugonin et Edmond Binet).

« *Contrerolle de la Compagnie de Mr le Capitaine Fabry*

Ne Abraham Fabry ; Isaac Desarts, Lieutenant ; Rodolphe Simmerlé, Enseigne ; Pierre Fase, fourrier ; Jaques Courtay et Aimé Buiay, sergents ; Michel Simon (Solmon ?) capitaine d'armes, ...avec 95 caporaux, appointés et soldats ».

« *Contrerolle de la Compagnie de Mr le Capitaine Girard*

M. Pierre Girard, capitaine ; Abraham Ayme, Lieutenant ; Gaspard Ulrich, Enseigne ; Jean Laval et Jaques Duboan, sergents ; Tobie Ayme, fourrier ; Gabriel Buffet, capitaine d'armes, ...et 99 caporaux appointés et soldats »

Dans laquelle il déclare qu'ils sont arrivés à Zurich le 26 janvier et au camp de Rapperswil le 28 au même nombre et état qu'ils étaient partis. Ils étaient 30 hommes avec 2 sergents et 1 tambour et sont partis sans avoir de route prescrite. La bise ne les a pas quittés le long des lacs de Genève et d'Yverdon. Les hostilités avaient déjà commencé si bien qu'ils ont dû prendre et payer des guides pour faire des détours. Ils ont subi plusieurs fois des dangers. Ils ont reçu à Zurich une digne et cordiale réception de la part des autorités. Des ministres et quatre personnes les ont honorés par leur présence au souper. (AEG/P. H. 3304)

(29) André Pictet (1609-1669) Docteur en droit et avocat au Parlement de Paris. CC et LX 1631. Auditeur 1633. PC 1638. Syndic 7 fois 1644-1668. Lieutenant de justice 1650 et 1653. Envoyé à Zurich, 1648, et à Berne, 1653 ; au duc de Savoie pour Corsinge en 1667.

(30) Jaques Favre (et non comme il est écrit, Faure) (1597-1662) Châtelain de Jussy

1625. Auditeur 1635. LX, puis procureur général 1639. PC 1655. Syndic 1661. Député au Parlement de Dijon, 1632, au sujet des biens d'église au Pays de Gex.

(31) Annexe N°3 : un passe-volant est un faux soldat que des officiers font passer en revue (ou montre) pour tromper les commissaires et s'approprier de la solde.

SOURCES

Manuscrites

AEG/RC 155 et 156

AEG/P. H. 3287 ; 3287-A ; 3291-A ; 3293 ; 3295, 3296 ; 3298 ; 3300, 3300-A ; 3300-B ; 3303 ; 330-A ; 3304 ; 3306.

AEG/Mil. I 1, Comptes et Rôles sur le Secours envoyé de 1653 à 1657 à Zurich et à Berne de Villmergen (plus de 1712).

Imprimées

Jean Antoine GAUTIER

Histoire de Genève des origines à 1691

Sté Gle d'Impr., Genève, 1909, tome 7

Jacob SPON

Histoire de Genève, rectifiée et augmentée d'amples notes, 2 vol.

Genève, 1730, rééditée en 1976.

Alfred ZESIGER

L'Organisation militaire au 17^e et 18^e siècles et les Guerres civiles, 7^e Cahier de l'Histoire militaire de la Suisse, Commissariat central des guerres, Berne, 1918.



LE BATAILLON 13 A LA FRONTIERE GENEVOISE, ETE 1940

Philippe COET

L'épisode occupe quelques lignes dans l'historique du bataillon pendant le service actif : « Déjà nous retournons en plaine. Oh ! mais avec quelle joie... nous montons la garde dans le secteur de Genève ! La moitié du bataillon est en congé... l'autre moitié est dans les postes. P.C. à Versoix. Début quelque peu saumâtre : le rayon de désignation ne comprend pas la ville, les heures de pose et de piquet se succèdent à un rythme tel que le sommeil entrecoupé cesse d'être réparateur. Mais tout se tasse. Bientôt l'accès de la ville est permis, nous avons 24 heures de congé par semaine. Le 23 octobre, hélas, il nous faut quitter notre « chez nous » et cette garde si fertile en heures dorées. Le Réduit nous appelle. C'est la Gruyère à nouveau ». (1)

Il est possible, grâce à un petit fonds conservé aux Archives d'Etat, d'en savoir un peu plus sur cette période. Ce fonds est constitué par des papiers du capitaine Georges LOMBARD, commandant de la cp fus III/13. (2)

Georges LOMBARD (1909-1975) sera ensuite capitaine surnuméraire à l'état-major du bataillon 13 (1943), commandant de la cp fus II/10 (1944), surnuméraire au bataillon territorial 123 (1947), puis commandant de la cp ter fus III/123 (1948). Il terminera sa carrière militaire comme officier adjoint à l'état-major de la brigade frontière 1 (1960), avant d'être libéré de ses obligations en 1966. Au civil, il fait carrière dans la banque après des études universitaires. Employé dès 1937 de la banque Lombard, Odier & Cie, il en devient associé à partir de 1940. Dans sa nécrologie parue dans *La Suisse*, il est question d'un « chef apprécié de ses hommes, notamment lors de la mobilisation 1939-1945 au début de laquelle il commandait la III/13, grâce à son art du contact direct avec chacun ». (3)

Ce fonds n'est pas très volumineux mais par chance il porte en grande partie sur l'été 1940. Il contient en particulier une série de « mémentos » et de « bulletins de renseignements » qui permettent de mieux cerner la nature de ce service frontière, ses difficultés, ses problèmes et ses priorités. Ce sont ces mémentos et ces bulletins qui fournissent l'essentiel de la matière de cette petite étude.



Appel principal devant l'école de Weiningen, mai 1940. La section de commandement de la I/13 (photo archives Jean DUNANT).

La situation en été 1940

Le 17 juin, les Français font sauter la route de la Faucille après avoir repéré des Allemands à Mijoux. Le pont de Coupy, situé au-delà du Fort-de-l'Ecluse en direction de Bellegarde, subit le même sort le 19 juin. Des combats ont lieu à Seyssel et au Fort-de-l'Ecluse. L'armistice intervient le 22 juin.

Dès le 18 juin, les Allemands atteignent la frontière suisse. Ils occupent rapidement le Pays de Gex, sans doute pour contrôler au plus près la région genevoise.

Le Pays de Gex fait partie de la zone occupée, l'Ain étant l'un des 13 départements dont le territoire est coupé ou modifié par la ligne de démarcation. Bellegarde se trouve par contre en zone libre. A noter que les Allemands ont maintenu une présence dans plusieurs communes de la rive gauche du Rhône, à la pointe occidentale du territoire suisse : Eloise (Ain), Chevrier, Clarafond et Vulbens (Haute-Savoie). Ce n'est qu'en août 1941 que l'occupant ramène plus au Nord la ligne de démarcation. Il s'agit vraisemblablement, ici aussi, de mieux surveiller les abords de la Suisse. (4)

Côté suisse, on observe assez précisément ce qui se passe. On lit dans un bulletin de renseignements du 16 août 1940 (cf. *infra*) : « Les Allemands ont occupé le

Pays de Gex pour assurer leur ravitaillement semble-t-il. Ils se sont assurés une tête de pont sur la rive gauche du Rhône jusqu'au pied du Vuache. Bellegarde serait libre de Trp bien que la frontière passe aux lisières N. de cette ville. La tête de pont allemande sur la rive gauche du Rhône aurait pour but d'assurer une occupation éventuelle de la Savoie ». Il est encore question de cette possible occupation le 13 septembre.

Le 23 août, le bulletin signale que « les sdt allemands ont posé au bord du ruisseau La Vesogne ⁽⁵⁾, un poteau indicateur avec l'inscription suivante : « Ligne de démarcation, défense de passer. Qui ne s'arrête pas sera fusillé. » Cette inscription est faite en français et en allemand ».

Rappelons qu'à Genève ce n'est qu'au début 1941 qu'est établie une zone militaire le long de la frontière. Le commandant de l'arrondissement territorial l'annonce dans la Feuille d'Avis Officielle en décembre 1940 (cité dans le Mémorial du Grand Conseil) : « Une zone militaire pareille à celles qui existent dans d'autres parties du pays va être créée le long de la frontière du canton de Genève. Elle est destinée à faciliter la surveillance de la frontière aux organes de l'armée et du corps des gardes-frontière ». On sait par les débats au Grand Conseil que le projet remonte au printemps 1940 déjà. ⁽⁶⁾ Pour des raisons chronologiques évidentes, l'histoire de cette zone n'entre pas dans le cadre de cette étude.

Le fonds examiné ne permet pas de reconstituer précisément le dispositif dans lequel va servir le bataillon 13. On peut cependant glâner quelques indices sur l'occupation militaire du canton dans des historiques d'autres unités publiés après la guerre.

Ainsi le 11 mai 1940, la cp ter fus III/121 occupe un secteur balisé par Ecogia, Richelien, les Cinq-Chemins (où se trouve encore l'un des plus gros fortins de la future ligne de la Versoix), avec un poste de commandement et une réserve situés à Versoix.

C'est en fait tout le bataillon 121 qui se trouve dans ce secteur dès le 12 mai. « De nouvelles mesures de précaution sont prises : des fortifications de campagne surgissent, des détachements sont organisés pour intervenir rapidement (...) Les services de garde et ceux de la défense du lac sont renforcés et de nouveaux postes sont installés. Sur la route de Suisse, le contrôle devient plus sévère et des P. Obs. essayent de découvrir les points de départ de fusées lumineuses qui ont été remarquées ». Signalons que ce bataillon est alerté le 22 juin suite aux combats du Fort-de-l'Ecluse, et que son séjour versoisien se termine le 6 juillet 1940.

Enfin l'historique de la cp fus ter I/122 mentionne – nous sommes en automne 1939 – 52 postes « répartis dans tout le canton ». Des détachements renforcent



*La II/13 en route vers la gare. Genève, fin décembre 1939
(photos archives Jean DUNANT).*





La II/13 à Cornavin, fin décembre 1939 (photos archives Jean DUNANT).



les postes de douane, d'autres se retrouvent à la Plaine, à l'aéroport ou encore dans des postes d'observation qui scrutent « les routes françaises sur lesquelles il ne passe rien ». (7)

Le bataillon 13

Le 13 a l'insigne honneur d'être l'unité d'élite qui a passé le plus de temps sous les drapeaux entre 1939 et 1945, soit 958 jours. Le rapport du Chef de l'Etat-Major général de l'Armée, qui atteste ce record, précise que la moyenne est de 828 jours pour les bataillons d'élite et que le service minimum – si l'on peut dire – est de 690 jours pour le bat fus mont 35.

La première période de service du bataillon est la plus longue : 504 jours entre le 2 septembre 1939 et le 18 janvier 1941. Suivent 9 périodes jusqu'en mars 1945, dont la durée oscille entre 38 et 81 jours. L'épisode qui nous intéresse se situe entre la démobilisation partielle de l'armée du 6 juillet et son retrait dans le Réduit. (8)

Le carnet de bord de Jean DUNANT, ancien de la I/13, indique un passage à Versoix les 15-16 août, puis un cantonnement à Cointrin-Ecole du 16 août au 23 septembre 1940. Rappelons que le bataillon reste mobilisé par moitié durant son séjour genevois et que la relève entre elles a lieu le 21 septembre. Elle fait l'objet d'un ordre de bataillon en date du 18 : « Quoique rappelés sous les armes après une période de 6 semaines de congé, vous avez le privilège la plupart d'entre vous de reprendre du service à proximité immédiate de GENEVE. Cet avantage ne doit donner lieu à aucun relâchement (...) Le rayon de déconsignation, dès le 21.9.40, soir et jusqu'à nouvel avis est le rayon de déconsignation du secteur, Versoix compris, Genève exclus ».

Le service à la frontière

Outre quelques ordres de service qui complètent notre information, ce sont les mémentos rédigés par le commandant de bataillon qui nous permettent de découvrir le service à la frontière. Le fonds conservé aux Archives en compte 14, numérotés de 1 à 28, du 13 août au 21 octobre. La série est donc, malheureusement, incomplète.

Ces documents sont généralement divisés en deux parties : l'une contient des remarques visant précisément les postes ; l'autre porte la mention « en général » ou « remarques générales ».

Quinze postes apparaissent tout au long de la série : 1a, 1b, 1c, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13 et 14, ainsi que deux secteurs, C et N (Centre et Nord). Le poste n° 12 n'est jamais cité dans les documents conservés. Quelques indices et l'un ou l'autre recoupement nous permettent de placer le PC du bataillon à Versoix,

le poste n° 4 au Creuson (voir *infra*) et le poste n° 11 à Cointrin-Ecole (carnet de Jean DUNANT). Un récit de la Mobilisation 1939-1945, rédigé par un homme de la II/13 et conservé par le Musée militaire genevois, donne Bellevue comme PC du secteur Centre.

Avec ces mementos, le commandant du bataillon dispose d'un outil de communication avec ses cadres, qui lui permet de relever les erreurs, les insuffisances, les problèmes, et d'en demander la résolution ou la correction. La phrase suivante figure souvent en tête du document : « Les cas signalés ci-dessous constituent un dernier avertissement. Ils doivent être liquidés dans les 24 heures, dès réception de cet ordre, par le Cdt de secteur ».

Avant d'examiner plus en détail leur contenu, il convient de dire quelques mots sur le commandant de l'unité. Fernand COTTIER (1901-1985) est incorporé comme mitrailleur d'infanterie en 1921. En 1940, il est major ; dès mars 1941 il est à disposition du Commandement de l'Armée ; lieutenant-colonel en décembre 1943. Au civil, après des études en sciences économiques et sociales, il dirige un hôtel de la place et sera d'ailleurs actif au sein du syndicat des hôteliers à Genève et de la société suisse des hôteliers. Mais Fernand COTTIER mène surtout une brillante carrière politique. Indépendant chrétien-social, il est élu au Conseil administratif de la Ville de Genève en mai 1943 ; maire en 1956 et 1960, il se retire en 1962. Il a également siégé au Grand Conseil (1939-1947) et au Conseil national (1948-1960).⁽⁹⁾

Le bataillon effectue à Genève une mission de surveillance des confins du pays ; il est dès lors considéré comme une troupe frontière « et à ce titre doit



Dessin d'Eric de Coulon, Almanach de l'Armée suisse, 1939.

pouvoir être alarmé dans un délai minimum ». Les officiers doivent en particulier être atteignables dans les deux heures après avoir quitté leur unité (27 août 1940 [entre parenthèses, la date du memento]). Cette consigne est répétée alors que la mission tire à sa fin (7 octobre).

La surveillance s'effectue de deux manières : les patrouilles et la garde. Une instruction du 14 août décrit minutieusement le service de patrouille à assurer entre Versoix et la frontière vaudoise pour « récupérer les évadés des camps d'internés, qui utilisent surtout la route Lausanne-Genève comme axe de déplacement ». Ces patrouilles de 3 hommes, dont un sous-officier, ont lieu de jour comme de nuit, avec l'arme chargée (chaque homme emporte 48 cartouches) et à vélo. Le commandant insiste sur la retenue dont les patrouilles doivent faire preuve : il ne s'agit pas de contrôler tous les passants, mais uniquement ceux qui paraissent suspects. Il donne quelques exemples de suspicion justifiée : des pièces d'uniforme kaki, un « accent français » ou un « type français ou colonial », un baluchon, etc. Il précise, sans surprise, que les patrouilles ne peuvent pas entrer dans des établissements publics, ni fumer pendant les rondes. L'instruction donne au passage des indications intéressantes sur le partage des tâches : la douane surveille la frontière et le lac, la gendarmerie et des gardes de sûreté se chargent des localités.

Si la troupe effectue des rondes, elle fait elle-même l'objet de rondes. Les unes sont assurées par des officiers du bataillon, lesquels passent dans tous les postes pour procéder à des contrôles rapides. Les autres, destinées à maintenir ordre, discipline, instruction et bonne organisation dans les postes, sont de la responsabilité des officiers de secteur. Ces derniers « visitent 2 ou 3 postes par jour, mais ils restent une ou deux heures au moins » (7 septembre). Ce sont ces rondes et celles du commandant qui donnent un contenu aux mementos.

La garde forme l'autre volet de l'activité quotidienne des postes. Elle suscite de très nombreuses remarques, car elle est fastidieuse et donc peu motivante (du moins en l'absence de tout danger immédiat). « En général, les sentinelles se présentent mal, sans énergie, manquent de martialité, n'ont pas un langage militaire et souvent ne savent pas leur consigne » peut-on lire le 13 août. Les sentinelles se font surprendre sans casque, sans lampe de poche, en souliers de quartier, avec une arme qui n'est pas la leur, inattentives dans leur guérite ou appuyées contre un arbre (« les sentinelles trouvées assises... doivent être punies » - 21 août), endormies, sans parler de celle du poste 14 qui était, le soir du 20 octobre, carrément introuvable (21 octobre).

Dans un ouvrage paru en 1942, Olivier Reymond-Vaillane, vraisemblablement incorporé dans une unité territoriale genevoise, écrit : « La garde : devoir rude, inflexible ; poids des cartouchières pleines sur le ventre, torpeur vigilante, nuits

blanches (...) De deux en deux heures, le veilleur se met lourdement en mouvement (...) Il se penche sur l'un des dormeurs et, doucement, avec précaution lui touche le bras (...) Avec une lenteur d'automate, il se met debout, titube, secoue la paille attachée au drap rugueux de ses vêtements, serre son ceinturon, met son casque dont la jugulaire cliquette. Il prend son fusil et suit au dehors le veilleur (...) Figé dans son inaction, l'arme dans les mains, l'homme debout résiste au sommeil. Ses yeux veillent dans l'ombre du casque alors que ses pensées sont ailleurs ». Cette description découle manifestement d'une observation personnelle...

Ce même auteur ajoute : « A certaines heures de la journée, l'homme armé se trouvera tout à coup dans un tourbillon de courses, de jeux, de cris enfantins. Les plus hardis des écoliers s'approcheront de lui, lui parleront sans vaine politesse (...) Ils voudront toucher la lame de la baïonnette et voir ce qu'il y a dans les cartouchières » (10). Ces familiarités, constatées également par le commandant du bataillon, ne sont pas de son goût : les sentinelles ne doivent pas laisser le public approcher des barricades et doivent empêcher les enfants de les escalader et d'y jouer... ce que trop souvent elles ne font pas (29 août).



Dessin d'Eric de Coulon, Almanach de l'Armée suisse, 1939.

Une seule mention positive figure dans le mémento du 27 août : un fusilier de la III/13 s'est convenablement annoncé et connaît bien sa consigne. Il aura droit à une permission spéciale ou à un congé.

Cela dit, les sentinelles ne sont pas les seules en cause et les critiques pleuvent aussi sur les « garnisons » des postes. Des chefs de poste, voire des postes entiers, sont trouvés endormis (« Poste n° 11 : le 28.8.40, 0200, tout le monde dort, le local est fermé. L'Of de ronde ne peut pas pénétrer » - 29 août) ; des chefs de poste contrôlent mal leurs hommes, un remplaçant du chef ignore son effectif, un autre ne sait pas où sont ses hommes (7 octobre) ; l'effectif de piquet n'est pas complet, des hommes ne sont pas équipés.

Inlassablement le commandant rappelle ses ordres : pour une sentinelle qui pose la garde, il faut par poste un commandant et deux hommes de piquet (14 août) ; la garde se monte dans la même tenue en semaine et le dimanche ; le piquet doit respecter la consigne sous peine d'une punition sévère : « les hommes de piquet sont présents et équipés au même titre que la sentinelle avec cette seule différence qu'ils sont au repos » (19 août) ; l'accès aux postes est bien entendu interdit à toute personne étrangère.

Il insiste aussi sur l'importance que les chefs de poste doivent accorder à l'orientation de leurs remplaçants. Ces derniers ne doivent pas être choisis au hasard mais avec l'accord des commandants de secteur (7 octobre).

Constatant que la présentation et l'allure de la troupe dans les postes laissent à désirer, il se « réserve de faire sortir du poste, les hom. qui ne se présenteront pas bien pour les envoyer à Versoix, dans un détachement spécial, constitué pour exercer le drill individuel et collectif et faire de l'Ecole de sdt. » (21 août). J'ignore si une semaine plus tard ce détachement a été formé mais le 28 août, de grand matin, un fusilier de la III/13 traverse Versoix avec la tunique déboutonnée et le bonnet de police au ceinturon. Celui-là sera puni... (29 août). Les postes sont parfois sales, en désordre, les latrines sont insuffisantes. Le journal de garde est mal tenu, l'ordre de garde du commandant de secteur manque, on utilise le journal d'observation en lieu et place du journal de garde. La tenue dans et en dehors des postes peut aussi être améliorée. Il y a eu tellement de bruit dans le poste n° 6 un dimanche soir que le maire de Versoix a dû intervenir (14 août).

La déconsignation pose problème : elle n'est pas assez contrôlée (rappelons ici que la ville a d'abord été exclue de son rayon). Le 25 septembre le commandant rappelle ses différents aspects : le rayon en est alors illimité ; les déconsignations ont lieu entre 7h. et 21h30, autorisées par le chef de poste ; les permissions sont accordées de 21h30 à minuit par le commandant de secteur ; quant aux congés, ils « s'établissent par rotation et sont accordés, à raison de 24 heures par semaine, par le cdt de secteur ». Il y a pourtant trop d'arrivées tardives et le

commandant menace, le 14 octobre, de supprimer les autorisations de se rendre en ville. Il déférera « les défaillants à la Justice Militaire conformément au Code Pénal Militaire qui considère ces cas comme absence injustifiée en service de garde ».

Alors que le séjour genevois du bataillon tire à sa fin, le major constate « un certain relâchement dans la tenue des postes : ordre, présentation, annonce, discipline en général. La mission du Bat fus 13 doit être remplie sans défaillance jusqu'au bout (...) Je sévirai avec la dernière énergie contre toute défaillance » (21 octobre).

Autre souci, les jeux d'argent. Le 7 septembre, le commandant constate que la justice militaire enquête à ce propos dans la troupe. Il précise : « J'autorise en principe une partie de cartes avec de petites mises n'excédant pas 10 centimes pour la partie entière, tous autres jeux d'argent avec des mises au coup par exemple, sont formellement interdits ». Dans un ordre ultérieur – il date du 15 janvier 1941 – le commandant de la 1^{ère} division rappelle l'interdiction de nombreux jeux de hasard : dés, toupie, roulette ainsi que les jeux de cartes où le hasard prévaut sur l'habileté (poker, vingt-et-un, petite bête, banque, etc.) Il autorise par contre certains jeux (jass, bridge) ainsi que les échecs ou les dames, même avec un enjeu d'argent pour autant que « les pertes ne dépassent pas 2 ou 3 francs par joueur et par jour ».

La vie dans les postes n'est pas toujours facile : le ravitaillement ou le service postal sont défectueux ; la nourriture arrive froide ; malgré leurs demandes, les postes ne reçoivent pas d'encre ou de piles pour les lampes de poche. D'ailleurs les chefs de poste se plaignent souvent de ne pas recevoir de réponse à leurs demandes. C'est aussi un propriétaire qui exige le paiement comptant des communications téléphoniques au lieu d'accepter des bons. Le 19 août le commandant demande au fourrier d'intervenir auprès de ce propriétaire, mais le 21 le problème subsiste et il faut dès lors « lui expliquer et lui imposer ».

Encore un problème, la vermine. Le poste n° 3 est tellement infesté qu'il doit être fermé le 11 octobre pour être désinfecté. A quelque chose malheur est bon, les hommes sont mis en congé jusqu'au 13 octobre. En revanche les hommes de la réserve de Versoix devront assumer les missions du poste – patrouilles, surveillance du barrage – et assurer la sécurité du poste lui-même et de son contenu (« confirmation ordre verbal », 11 octobre).

Un autre danger menace les postes : l'incendie. Le 5 septembre, le poste n° 4, dit du Creuson, près de la route de Sauvigny, est le théâtre d'un début d'incendie dans la cuisine. C'est l'huile utilisée pour cuire des frites qui serait à l'origine du sinistre. Outre la cuisine, le dortoir est touché. Seuls des dégâts matériels sont à déplorer, les hommes se trouvent alors attablés à l'extérieur et ils parviennent



Dessin d'Eric de Coulon, Almanach de l'Armée suisse, 1939.

à éteindre le feu avant l'arrivée des pompiers de Versoix. Commence alors un amusant échange administratif : l'intendance du matériel de guerre s'adresse en effet au canton de Vaud pour solliciter son assurance contre l'incendie et les explosions. Ce n'est qu'à la mi-octobre que le service des assurances vaudois se déclare incompétent après avoir appris que la baraque se trouvait sur territoire genevois... (11)

Comme déjà dit, la relève a lieu le 23 octobre. Le 10 du même mois, le major sait que relève il y aura, mais il ignore encore la future mission et la destination du bataillon. Il suppose simplement que l'unité sera reconstituée au complet (instruction n° 48 du 10 octobre 1940).

Ce survol du contenu des mémentos peut donner une impression mitigée du service accompli par le bataillon entre août et octobre 1940. Seuls, ou presque, y figurent des critiques, des remontrances, des rappels à l'ordre et l'exigence d'améliorations. La mention « enquête & rapport » est omniprésente. Les aspects positifs ou les sujets de satisfaction n'y ont guère leur place. On en trouve pourtant trace, parfois, dans d'autres documents, telle l'instruction n° 45 du 17 août : le major COTTIER s'y déclare satisfait malgré quelques détails à mettre au point.

Il est possible de mettre cet apparent relâchement sur le compte de la fin de la campagne de France et sur l'espoir – l'illusion – que la guerre serait bientôt terminée. Mais c'est aussi la nature des mémentos, un outil de commandement, qui explique leur ton généralement négatif.

En réalité, le service devait globalement bien se dérouler et vraisemblablement seule une minorité de faits apparaît dans les mémentos. Sans doute les cadres dans les compagnies étaient-ils conscients des limites de l'exercice. Ainsi Georges LOMBARD réagit-il à une remarque du memento n° 8 - lequel ne figure pas dans la série – en prenant la défense de l'un de ses fusiliers. Il écrit au major : « Les of qui font des rondes ne pourraient donc pas être doués d'un minimum de finesse ? » A quoi F. COTTIER répond sèchement qu'il le dispense – pour la seconde fois... - « d'apprécier les services du Bat », tout en acceptant l'explication reçue (échange des 24-25 août).

Ceux d'en face

L'autre série intéressante du fonds comporte 10 bulletins de renseignements, échelonnés entre le 16 août et le 27 septembre. Cette série est malheureusement elle aussi incomplète puisqu'elle commence par le n° 4 et se termine par le n° 27. (12)

L'auteur de ces rapports est le lieutenant Jean DEMIERRE, né en 1912 et

commerçant de profession. (13)

Dans l'historique de la 1^{ère} division pendant la guerre, il est dit à la date du 28 novembre 1939, que la brigade frontière 1, entre autres missions, « assume l'observation tactique au delà de la frontière ». (14) C'est manifestement ce que fait notre bataillon pendant son séjour à Genève.

Ce n'est pas toujours simple. Ainsi le 20 août on indique que seuls les agriculteurs de la Rippe et de Crassier peuvent aller travailler leurs terres en France mais « il est difficile d'obtenir des renseignements des agriculteurs qui sont très surveillés et sans contact avec l'habitant ». Il y a cependant d'autres sources : le 29 août, le bulletin cite des « renseignements sdt. allemands » et des « renseignements civils ». Ces derniers signalent la probable présence de blessés anglais en traitement à Divonne.

Le 4 septembre, le bulletin reprend des informations obtenues par les gardes-frontière, en particulier concernant leurs vis-à-vis allemands (« Les meilleurs rapports sont entretenus entre les gardes-frontière suisses et allemands » - 20 août).

Autre source citée le 4 septembre : un Suisse rentré de Belgique qui signale une « différence de vie entre la Belgique et la France occupée. Les Allemands font sentir aux populations de France les dures lois de l'occupation ». A noter que ce même bulletin mentionne des « renseignements Bat fus 13 ». Le 10 septembre, ce sont apparemment des gendarmes français qui donnent des informations. Ainsi un gendarme de Gex rapporte les propos que lui a tenus un commissaire de police d'origine autrichienne. Mentionnons encore, le 23 septembre, un colonel allemand qui aurait dit qu'il « ne serait pas question d'attaquer la Suisse, comme certains Français le supposent ».

On constate donc une grande hétérogénéité des sources, à tel point qu'elles deviennent hétéroclites et paraissent d'une valeur très inégale.

L'observation porte avant tout sur les occupants. Rien d'étonnant à cela puisque c'est bien l'armée allemande qui présente un danger potentiel.

L'on va donc s'y intéresser de près. Le 16 août, le dispositif allemand est minutieusement décrit (mais sans que l'on sache si cette description est exacte...) : à la frontière des *Grenztruppen* composées de douaniers, de la police des douanes et de la Gestapo. A l'arrière, la *Reichswehr*, en fait des troupes de montagne. L'activité de patrouille, en particulier la technique consistant à laisser des hommes en embuscade après le passage de la patrouille mobile, est elle aussi décrite. On trouve dans ce bulletin un jugement de valeur : « Le moral de la Trp est en général bas. Les hom. ne peuvent rentrer chez eux. La plupart se plaignent d'être mobilisés depuis le début de la Campagne de Pologne et d'autres depuis plus de deux ans ». Jugement du même ordre le 29 août : « L'armement des

sentinelles allemandes à notre frontière n'est pas aussi moderne que celui des Trp. de choc. Ces sdt donnent l'impression d'être une Trp. de second ordre et semblent las, et se laissent aller ». Il est d'autant plus inquiétant, le 23 septembre, de détecter à Ferney la présence de 500 fantassins « munis d'un matériel ultra moderne. Cette troupe disposerait en effet de 45 autos blindées et de 14 canons antichars ».

La recherche d'informations vise aussi les effectifs : le 20 août on annonce 40 douaniers à Divonne, 20 à Sauverny, autant à Grilly et à Vézenex [Vésenex]. Le 29 août, le bulletin signale 21 hommes à Prévessin, des gardes-frontière qui proviendraient du Bade-Wurtemberg et de Bavière occidentale.

Toutes ces troupes bougent et il faut en suivre les mouvements. Ainsi le 10 septembre : « on a constaté une recrudescence du trafic, les 5. 6. et 7 crt. sur les routes de la Faucille et de Bellegarde-Gex. Des colonnes de camions ont été vues descendant la Faucille et d'autres se dirigeant vers Bellegarde ou se rendant à Divonne. S'agirait-il d'une relève ou simplement d'un ravitaillement ? » Et le 13 septembre, sous le titre autres renseignements : « 11.9 On a observé à 1300 venant de Ferney, en direction de la frontière, une colonne motorisée allemande composée de 5 gros camions bâchés, 32 voitures découvertes chargées d'hommes et quelques motocyclistes ». Le bulletin du 18 septembre détaille les mouvements observés les 11 et 12 du mois en direction de Gex (21 autos dont 16 avec canons antichars, etc.) ou de Bellegarde (4 autos, une ambulance, 8 camions...)

Les Suisses cherchent également à connaître l'emplacement des postes d'observation allemands. « Le P Obs de la Châteigneruaz [Châtaigneriaz, un hameau situé à l'ouest de Founex] aurait repéré un P. Obs. allemand dans la région N. de Divonne » (23 août). « Les Allemands ont observé les avions [anglais. NdIA] au moyen d'un télescope dont ils disposent à Divonne, ce qui laisse supposer qu'il se trouve dans cette ville, un P. Obs. » (29 août).

Le rôle sanitaire de Divonne retient régulièrement l'attention. Les hôtels sont en effet réquisitionnés comme lazarets (20 août). Outre des blessés anglais, ils abritent des soldats allemands blessés au combat ou lors du bombardement d'un train de permissionnaires à Besançon (29 août). Le chef de l'hôpital est même identifié en la personne d'un Dr. FLOTZBACH de Mayence. Ce médecin, dont le grade reste inconnu, commanderait trois compagnies sanitaires (13 septembre). Et l'arrivée d'officiers et de soldats à l'hôtel de Divonne correspondrait non à l'arrivée de renforts mais à « de nouveaux blessés venant augmenter le nombre de ceux actuellement dans les hôtels de Divonne » (23 septembre) (15).

Notre « of rens » s'intéresse aussi à l'armée française, même si l'on dénombre

peu de mentions à ce sujet.

Le bulletin signale la présence de soldats français à Valléry [Valleiry], mais sans pouvoir préciser leur effectif (23 août). Quelques jours plus tard, il évoque au conditionnel un exercice de chasseurs alpins dans la région du Salève (10 septembre). Enfin il relève le passage, le 22 septembre, « d'un train de militaires français, en direction d'Annemasse-Thonon, composé d'une locomotive et de 8 wagons » (27 septembre).

Nous avons déjà cité le témoignage d'un Suisse revenant de Belgique. Les bulletins n° 25 (23 septembre) et n° 27 (27 septembre) rapportent des informations concernant la Légion étrangère, recueillies auprès « d'un Suisse licencié de la légion étrangère » et « d'un Suisse rentré de la Légion », probablement la même personne. On apprend que la Légion a été ramenée à Sidi-Bel-Abbès début septembre où semble-t-il elle sera licenciée peu à peu. Ce Suisse affirme avoir refusé par deux fois – en janvier et en juin 1940 – de rengager. « La première demande m'a été soumise par les Autorités françaises à Fez et la 2^e par le Général de Gaulle lui-même à Trentham Park en s'adressant à la Br. dont je faisais partie et qui était rassemblée à cet endroit pour entendre ses déclarations ».

L'observation porte d'abord et logiquement sur la situation dans les territoires occupés proches, occasionnellement sur des régions plus lointaines.

La circulation transfrontalière est particulièrement surveillée. Le 13 septembre, les Allemands barrent « la route douanière de Sauverny en installant sur le pont 2 chevaux de frise. Le pont de Grilly est également barré depuis le 12.9 au soir par du treillis et du fil de fer barbelé ». Et le lendemain matin, « les services all. ont posé à l'extrême frontière des écriteaux « passage interdit » libellés en français et en allemand. Ces écriteaux ont été remarqués au pont de Grilly, au chemin de Bossy-Ornex, au chemin de Bossy-Versonnex et au chemin de Villardame » (18 septembre).

La remise en état de la voie de chemin de fer Bellegarde-Genève intéresse aussi les Suisses. Le 16 août, le bulletin affirme un peu paradoxalement que chaque jour des prisonniers français internés à Gex sont transportés au Fort-de-l'Écluse pour travailler sur cette voie, mais aussi que ces travaux sont interrompus « du fait que les Allemands auraient l'intention d'occuper Bellegarde et Culoz ». Le 23 septembre on constate que depuis le 18 il n'y a plus qu'un train en circulation entre Bellegarde et Divonne (16).

Les transports par route deviennent difficiles. Ainsi dès le 28 août la préfecture de Haute-Savoie a soumis à autorisation la circulation des véhicules à carburant. Boulangers et bouchers « ne sont plus autorisés à faire leurs livraisons avec leur vhc. mot. » (4 septembre). Qui dit transports dit ravitaillement. Ce dernier est

rapidement devenu une cause majeure d'inquiétude en France, avec le logement et la santé, et surtout dans la perspective du prochain hiver (16 août). Le ravitaillement devient problématique et l'on ne trouve d'ores et déjà plus de denrées coloniales dans le Pays de Gex (23 août). C'est peut-être la raison pour laquelle les postes d'observation constatent un regain des activités agricoles. Ou alors est-ce l'effet de mesures prises par les Allemands « contre la population qui négligeait le travail des champs » ? (10 septembre).

Il faut dire que ces mêmes Allemands réquisitionnent les porcs (« Ils prélèvent actuellement 1 tête de bétail sur 10 »), le cuivre également. D'ailleurs « les magasins de Gex sont vides y compris les bijouteries » (10 septembre). Côté français, la douane empêche l'exportation de produits agricoles et de bois à brûler : « Plusieurs lots de fruits et légumes, destinés à des cultivateurs d'Hermance, ont déjà été retenus par la douane française » (27 septembre).

Ouverture et fermeture des frontières ont même des conséquences sur le chantier de construction de Verbois : « Un des entrepreneurs de l'Usine de Verbois qui allait souvent à Gex (d'où il fait venir ses matériaux) y est encore allé aujourd'hui et prévoit que tout trafic sera impossible dès jeudi » (4 septembre). Le transport des pierres brutes destinées à ce chantier est cependant rétabli dès le 9 (13 septembre).

Enfin quelques indications concernant le moral et l'inclination des Français retiennent l'attention. Il est question du succès du Général de Gaulle dans la colonie française de Londres, mais de son relatif échec parmi les troupes ramenées de Norvège ou des Flandres (16 août). La population semble peu s'exprimer, mais suffisamment pour qu'apparaisse sa préférence pour de Gaulle (23 août). « Il se confirme toujours davantage que les Français sont opposés au Gouvernement Pétain, et mettent tous leurs espoirs dans la victoire anglaise » (29 août).

Côté suisse, l'on est privé des contacts habituels, naturels et réguliers avec la France voisine. L'échange d'informations est réduit, voire interrompu. Or ce ne sont plus des organes français qui se trouvent en face, mais une armée dont on a eu très peur qu'elle oublie, en mai, que la Suisse est neutre. Le défi est donc d'obtenir des renseignements qui permettent de mesurer au plus juste l'ampleur du danger.

De ce point de vue, l'examen des bulletins est révélateur de la position difficile dans laquelle peut se trouver une unité à la frontière en été 1940 : elle doit savoir ce qui se passe pour anticiper et doit donc recueillir le plus d'informations possible ; ce faisant elle prend le risque de mettre sur un même pied des renseignements fiables et d'autres qui sont invérifiables ou relèvent du bobard. Ainsi l'identification des troupes allemandes au contact de la frontière est a

priori une opération assez simple (les gardes-frontière des deux côtés n'entretiennent-ils pas de bonnes relations ?) Mais que penser de cette information qui voudrait que les douaniers allemands en poste à Ferney et à Challex fassent venir leurs familles pour les installer dans ces localités ? (16 août). Ou encore de cette affirmation selon laquelle les vainqueurs proposeraient de renvoyer dans leurs foyers les prisonniers français mais à la condition que chaque famille de prisonnier prenne chez elle un enfant allemand ? Un renseignement qui « nous a été confirmé de divers côtés »... (13 septembre). N'oublions cependant pas que nous sommes dans les premières semaines de l'occupation allemande et à un niveau subalterne (un of fens de bataillon). Il faudra encore quelque temps au SR suisse pour créer des réseaux qui lui fourniront les renseignements dont il a besoin pour évaluer la menace.

Un timbre et un dessin

Deux anecdotes encore : elles sortent du cadre strict de l'étude mais complètent utilement cette évocation du bataillon 13 pendant sa première mobilisation.



Le timbre édité par la cp III/13 (Mobilisation 1940).

Dans les papiers de Georges LOMBARD se trouve un ordre n° 159 concernant les timbres de soldats et les insignes pour militaires, émis le 28 octobre 1940 par l'Adjudant général de l'Armée. (17) Cet ordre cherche à réglementer la production de timbres de soldats en limitant l'émission à un timbre par unité ou corps de troupes jusqu'au niveau du bataillon ou du groupe, et par année de mobilisation (du 1^{er} septembre au 31 août). La surcharge est en principe interdite, mais si le stock de l'année écoulée est très important, l'Adjndance générale peut l'autoriser ; le timbre ainsi surchargé sera cependant considéré comme une nouvelle émission et épuisera le droit d'émettre pour l'année en cours.

La responsabilité est clairement définie : « Le cdt. qui émet le timbre répond personnellement de l'observation de tous les ordres relatifs aux timbres de soldats ». L'émission est soumise à l'autorisation de l'Adjndance générale. Au moment d'en faire la demande, il faut répondre à 8 questions : y a-t-il déjà eu émission ? Quand et pour quel tirage ? Quel a été le bénéfice ? Quel est le montant des versements effectués en faveur des soldats nécessiteux ? Quel est l'effectif de la troupe émettrice ? etc.

L'autorisation porte non seulement sur l'émission mais également sur les projets eux-mêmes. « Les projets ne devront rien contenir qui puisse créer une confusion avec des timbres-poste (...) Il faut en outre absolument éviter que les projets ne contrefassent en rien les insignes de souveraineté d'un Etat étranger, tels que le lion britannique, l'aigle allemand, le faisceau de licteur italien, etc. » Huit blocs de 4 timbres doivent être remis à l'Adjndance comme exemplaires justificatifs.

Le résultat des ventes est uniquement destiné aux soldats nécessiteux et à leurs familles. Le commandement immédiatement supérieur est tenu de contrôler les comptes, le commissariat central des guerres ayant le droit de se faire présenter ces comptes à fin de contrôle. La vente doit être directe. La vente à la commission par des revendeurs est interdite. Les marchands de timbres peuvent les proposer à la vente « à la condition toutefois que l'ordre observé pour ces timbres ne soit pas celui des unités d'armée ». Et il est interdit de publier des annonces dans les quotidiens.

A relever cette remarque : « Dans nombre de cas, les dépenses du commandement qui a émis un timbre ont été extraordinairement élevées, ce qui a par conséquent réduit le bénéfice ». Cela est dû à des frais de confection ou d'impression excessifs, à un prix de vente trop bas ou au rabais accordé aux revendeurs. Il est dès lors recommandé de faire établir gratuitement le projet par des artistes en service et de choisir un tirage en une ou deux couleurs au lieu de 3 ou 4. Il est par contre ordonné que le prix du timbre soit au minimum de 20



Le projet de timbre conservé dans le fonds des Archives d'Etat (Mobilisation 1941).

centimes et que le rabais aux revendeurs ne dépasse pas 20%.

Et de conclure : « Il n'y a aucune raison de trop ménager les caisses des secours des trp. Au contraire, les fonds recueillis doivent servir dès maintenant aux œuvres sociales de l'armée, notamment dans les cas où les secours s'avèrent urgents ».

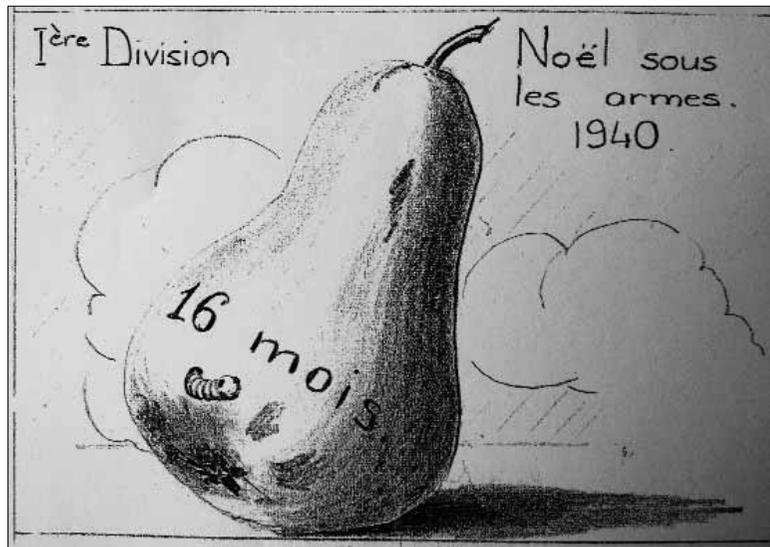
Il est intéressant de mettre en regard de cet ordre n° 159 les quelques lignes consacrées aux timbres dans le rapport de l'Adjudant général au Commandant en chef de l'Armée. (18) Les caisses de secours ont été créées pour répondre rapidement aux demandes d'aide et leur principale source de financement a été l'émission de timbres. L'intérêt pour ces derniers a d'abord été grand et l'argent a afflué. Malheureusement certains ont abusé – des unités ont mis plus de 40 timbres en circulation la première année... - ce qui a tué cet intérêt du public et

des collectionneurs. Les prescriptions édictées n'ont pas permis d'inverser la tendance ; des abus ont d'ailleurs continué jusqu'à la fin de la guerre, au mépris des ordres donnés.

On ne constate pas à proprement parler d'excès au 13, mais néanmoins une certaine abondance car tous ces timbres ont semble-t-il été édités entre 1939 et 1940. Un catalogue de marchands paru en 1942 mentionne deux timbres de bataillon (avec pour seules variantes l'unité subalterne : EM, cp EM, cp I, II, III et IV), un timbre de la cp EM Bat fus 13, un autre de la cp fus I/13 et enfin un timbre de la cp fus III/13. Ce dernier porte la mention « Mob 40 ». (19)

Georges LOMBARD a manifestement envisagé l'édition d'un second timbre. Un projet est en effet conservé dans le fonds d'archives, portant la mention « Mobilisation 1941 » et reprenant la figure centrale du précédent – une tête de lion. Ce projet n'a pas abouti pour une raison inconnue, mais qu'il faut peut-être rechercher dans l'ordre n° 159 ou dans le rapport de l'Adjudant général.

L'autre anecdote a pour objet un dessin. (20) En novembre 1940, Max T., fusilier de la III/13, écrit aux Oeuvres sociales de l'Armée à la division. « Ayant eu



Le dessin du fusilier Max T. (Archives d'Etat).

connaissance du concours que vous organisez pour un diplôme commémoratif de Noël à la 1^{ère} Division, je me permets de vous adresser le projet ci-inclus qui, à défaut de dons artistiques précis, dénote chez son auteur un sens aigu des réalités. J'espère que le jury saura apprécier à sa juste valeur la sobriété évocatrice de ce dessin, et sa simplicité éloquemment suggestive... »

Son humour ne sera pas du tout apprécié en haut lieu et son dessin va redescendre toute la chaîne hiérarchique – division, régiment, bataillon et compagnie – « pour enquête et punition ».

Dans son rapport du 27 novembre, le commandant de la III/13 prend la défense de son subordonné. Il s'agit d'un Suisse de l'étranger, né et élevé à Paris, qui a opté pour la nationalité suisse afin d'éviter un trop long service militaire. Il a fait des études secondaires, s'est essayé au journalisme, « enfin il a un certain talent de chansonnier ». Intellectuel au « tempérament d'artiste », il est finalement plus parisien que suisse. Quant au « malheureux dessin », il a simplement voulu s'amuser. Il ne lui a donné aucune publicité parmi ses camarades et il ne s'est pas rendu compte qu'il aboutirait chez le commandant de division. Enfin Max T. assume ses responsabilités : il n'a pas cherché à dissimuler son identité, ce qui démontre l'absence d'intention injurieuse. G. LOMBARD propose en conclusion « qu'un blâme sévère soit infligé au fus. T. – seul moyen effectif de lui faire comprendre sa faute ».

Bataillon et régiment n'auront pas son indulgence. Le commandant du bataillon estime que « celui-ci [Max T.] profite de tous les avantages de la neutralité suisse et se permet malgré cela une gaminerie qui est une injure à l'armée et à ses chefs, au cdt. de div. en particulier ». A quoi le commandant de régiment répond : « J'estime comme vous qu'il faut être sévère. Les soldats qui font leur devoir ne sont pas des poires ». La décision tombe le 28 novembre : « 7 jours d'arrêts de rigueur à faire exécuter immédiatement ».

Il y a un temps pour tout : ce n'était pas celui de faire de l'esprit...

Quant au bataillon, il a encore devant lui 5 longues années de service actif.

Notes

1) Bataillon 13, six ans de service actif, texte rédigé par le Sgt. J.-Jacques Dessoulavy ; [Genève, 1945], p. 33-34.

2) Archives d'Etat de Genève (AEG) Militaire W 5.

3) Fiche du contrôle matricule (Archives d'Etat). La Suisse et Journal de Genève du 1er août 1975.

4) Histoire du Pays de Gex de 1601 à nos jours ; Gex, 1989, p. 186-191.

Eric ALARY, La ligne de démarcation 1940-1944 ; Paris, 2003, p. 26-27.

5) Il s'agit de la Vosogne, un ruisseau transfrontalier qui se jette dans le Rhône (rive gauche). La ligne de démarcation part de l'extrémité occidentale du territoire suisse, suit ce ruisseau vers le sud jusqu'à la route nationale entre Valleiry et Faramaz, puis oblique vers l'ouest. Pierre FLUECKIGER, Les réfugiés civils et la frontière genevoise durant la Deuxième Guerre mondiale, fichiers et archives ; Genève, 2000, p.14.

- 6) Mémorial des séances du Grand Conseil, 1941, séance du 8 janvier 1941, p. 22-28.
- 7) Cp Ter Fus III/121 Service actif 1939-1945 ; [Jean DEGRANGE], Genève, 1945, p. 7.
EM et Cp EM Bat ter 121 Service actif 1939-1945 ; Genève, 1950, p. 18-19 et p. 2.
Cp Fus Ter I/122 Nos relèves 1939-1945 ; [Robert WIBLÉ], Genève, 1948, p. 8.
- 8) Rapport du chef de l'Etat-Major général de l'Armée au Commandant en chef de l'Armée sur le service actif 1939-1945 ; annexe I au rapport du Général Guisan à l'Assemblée fédérale sur le service actif 1939-1945 ; p. 191-192.
Bataillon 13, six ans de service actif, p. 21.
A noter que le bataillon revient une première fois à Genève pendant la seconde moitié de décembre 1939. Jean DUNANT, dans son carnet, place ce séjour entre le 18 et le 28 décembre. L'une des missions de l'unité est d'assurer un service de police autour du Palais de la Société des Nations, lors de sa dernière session.
- 9) Fiche du contrôle matricule (Archives d'Etat). La Suisse du 28 mai 1963, Le Courrier des 7 mars 1963 et 10 juillet 1985.
Article in Dictionnaire historique de la Suisse (www.hls-dhs-dss.ch).
- 10) O. REYMOND-VAILLANE, Tout en marchant... impressions de service actif 1939-1942 ; Genève, 1942, p. 23-25 et 26.
- 11) AEG Militaire W 5.5.1 « Incendie poste N° 4 Creuson ». Le Creuson est un ruisseau qui prend sa source près de Chavannes-des-Bois, coule vers le sud-ouest et coupe la route de Sauvigny avant de se jeter dans la Versoix à la Bâtie.
- 12) AEG Militaire W 5.2.
- 13) Incorporé dans le bataillon 7 en 1932, officier renseignements à l'état-major du 13 en 1940 ; il passe à la II/13 en décembre 1941. Il est encore incorporé dans un détachement de police auxiliaire en juin 1967.
Premier-lieutenant en 1940 (Fiche du contrôle matricule, Archives d'Etat).
- 14) Historique de la 1. Division pour la période de service actif 1939-1945 ; [Georges RAPP], sl, sd ; p. 9.
- 15) Le nombre de blessés et de malades augmente beaucoup à partir de l'hiver 1941-1942, pour atteindre un maximum en 1944. A la libération, malades et blessés allemands sont évacués vers Chavannes suite à un accord conclu « avec la Suisse ». Par contre les soldats et les employés de la Kommandantur sont refoulés. Raymond GROSGURIN, Divonne au fil des siècles ; Bourg-en-Bresse, 1986, p. 294-298 ; et Histoire du Pays de Gex, p. 189.
- 16) Les Allemands contrôlent le trafic ferroviaire franco-suisse à Collonges. Histoire du Pays de Gex, p. 190. Ils auraient même enlevé des rails sur la voie ferrée reliant Nyon à Divonne. Divonne au fil des siècles, op. cit.
- 17) AEG Militaire W 5.7.2.
- 18) Bericht des Generaladjutanten der Armee an den Oberbefehlshaber der Armee über den Aktivdienst 1939-1945 ; « Soldatenfürsorge » p. 317-319, en particulier p. 318.
- 19) Katalog/catalogue Locher/Forster, Die schweizerischen Soldatenmarken, Timbres militaires suisses, Mobilisation 1939-1942 (de 1939 à février 1942); Spiez/Genève, [1942].
- 20) AEG Militaire W 5.6.

Petite bibliographie genevoise

Outre les ouvrages cités dans les notes 1 et 7, voici quelques titres concernant des unités genevoises pendant la période 1939-1945 :

Ceux du 122 [1939-1945] ; Genève, Roto-Sadag [1945].
Journal anecdotique de la Cp. Mitr. IV/10 en service actif 1939-1945, rédigé par l'appointé Jacques Fontaine, bois du sergent César Jeannot ; Genève, décembre 1945 [Imprimerie commerciale Cl. Piazzalunga].
Souvenirs, plaquette éditée à l'occasion du Festival de l'Association des services de liaison du Rég. d'Inf. 3 au Palais d'hiver, Genève, le mardi 3 février 1942.

Remerciements

A Jean DUNANT, ancien de la I/13, pour ses souvenirs et son aide précieuse.



JUBILES 2008

Philippe Coet

Les lecteurs du dernier Brécaillon le savent : en 2008 la Société d'artillerie de Genève fête son centenaire. Mais ce n'est pas le seul jubilé de l'année. En effet la section genevoise de l'Association suisse de sous-officiers célèbre quant à elle son 150^e anniversaire.

Cet événement intéresse le Musée militaire à plusieurs titres. D'abord parce qu'il s'agit d'une des plus anciennes sociétés militaires du canton. C'est en effet en 1856 que se constitue une Société de sous-officiers d'artillerie et une autre de sous-officiers d'infanterie. On lit à ce propos dans le Journal de Genève du 6 octobre 1856 : « Nous apprenons que, grâce à une heureuse initiative, il vient de se former une Société de sous-officiers d'infanterie, dont le but est de suppléer, par des cours théoriques et pratiques, à l'inexpérience qu'entraînent, pour cette arme, la rareté et l'intervalle des exercices. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette idée, qui produira sans doute d'excellents résultats, en comblant une lacune généralement sentie dans les casernements ». Deux ans plus tard, elles se regroupent en une Société genevoise de sous-officiers.

Avec quelques autres « sections », cette dernière contribue à la création d'une Société fédérale de sous-officiers dont les statuts sont approuvés en septembre 1864. Genève fournira plusieurs présidents centraux à l'association suisse : Adolphe Audéoud, Henri Orange, Michel Fleuret au XIX^e siècle ; William Keller, Auguste Maridor et Emile Fillettaz au XX^e. Et accueillera la Fête fédérale de 1879 et les Journées suisses de 1933.

Sur le plan local, la section genevoise est de toutes les manifestations patriotiques et militaires : commémoration du 1^{er} Juin, cérémonie à la mémoire des soldats morts au service de la Patrie, fête de l'Escalade (à travers la section des piquiers), etc. C'est dire que l'association fait intimement partie du « paysage » genevois, comptant dans ses rangs des membres d'honneur prestigieux tels le Général G. H. Dufour, le commandant de corps Alfred Audéoud ou les Conseillers d'Etat Albert Picot, Aymon de Senarclens et André Ruffieux.

L'une des raisons qui rend l'ASSO intéressante d'un point de vue historique



Carte postale de la Société fédérale des sous-officiers, 1896

réside précisément dans son engagement dans la vie publique tout au long de son existence. Car son rôle ne se ramène pas à la seule défense ou à l'amélioration de la place des sous-officiers au sein de l'armée. Avec d'autres - officiers, tireurs, gymnastes... - les sous-officiers participent activement, au XIX^e siècle, à l'émergence du sentiment national et au renforcement du lien confédéral. Au siècle suivant, ils s'impliquent activement dans toutes les discussions relatives à la défense nationale. C'est dire qu'ils sont bien de leur époque...

Outre son importance dans la vie nationale et locale, l'association nous intéresse par son patrimoine. Depuis sa création, la section genevoise a produit objets et documents en grand nombre (médailles, affiches, cartes postales, drapeaux), elle a pendant de nombreuses années édité un journal, elle a dès son origine constitué et entretenu une bibliothèque (dans un but pédagogique et non patrimonial), elle a enfin rassemblé une collection d'armes.

Ce patrimoine a, dans son ensemble, bien surmonté le passage des hommes et du temps, et en particulier traversé plusieurs déménagements. Il est actuellement soigneusement conservé au dernier siège en date de l'association, un bâtiment qui fait lui-même partie intégrante du patrimoine genevois puisqu'il s'agit de la maison du Général Dufour aux Contamines (rappelons ici qu'il fut question



Carte postale éditée pour le cinquantenaire de la section de Genève en 1908

d'aussi y installer le Musée militaire...)

Hormis sa valeur intrinsèque, ce patrimoine peut fournir un intéressant éclairage sur l'histoire militaire du pays et du canton. C'est en particulier vrai pour le journal, créé en 1906 (mais aujourd'hui disparu) et qui contient de nombreuses informations, par exemple sur les périodes de service des unités genevoises ou encore sur les grands débats militaires au niveau fédéral.

Signalons enfin que l'association a publié une notice historique lors de ses deux précédents jubilé – 1908 et 1958. Elle ne faillira heureusement pas à cette tradition et publiera une « suite » couvrant la période de 1958 à nos jours. Une aussi longue existence justifie amplement que l'on y consacre 3 volumes de souvenirs !

Musée Militaire Genevois

ch. de l'Impératrice 18
CH 1292 Pregny-Chambésy
Tél: 022 734 48 75
mmg@museemilitaire-ge.com
www.museemilitaire-ge.com

Horaires

Mardi-samedi: 14h-17h
Dimanche: 10h-12h 14h-17h



«Brécaillon»

Dénomination dérisoire donnée aux soldats de l'ancienne milice et par extension, à tout fantassin qui est mal équipé.

(Humbert, Glossaire Genevois)

